

## 58 - SOURATE DE LA PLAIDEUSE

## 22 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate des Hypocrites



قَدْ سَمِعَ ٱللَّهُ قَوْلَ ٱلَّتِي تُجَدِلُكَ فِي زَوْجِهَا وَتَشْتَكِنَ إِلَى ٱللَّهِ وَٱللَّهُ يَسْمَعُ تَحَاوُرَكُمُأَ إِنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ بَصِيرُ ۞

Bismi-L-Lâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm

qad sami'a-L-Lâhu qawla-l-latî tujâdiluka fî zawjihâ wa taštakî` 'ilâ-L-Lâhi wa-L-Lâhu yasma'u taḥâwurakumâ` 'inna-L-Lâha Samî'um Başîrun (1).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari et celle qu'elle a adressée à Allah. Allah a entendu votre conversation car Il entend et voit tout. (1).

Aicha -que Dieu l'agrée- a dit: «Béni soit celui qui entend tout. Je ne cesse d'entendre les paroles de Khawla Bent Tha'laba, bien qu'une partie m'a échappée, qui est venue plaindre son mari auprès du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, en lui disant: «Il a

gaspillé mon argent, réduit ma jeunesse à la vieillesse en lui donnant une nombreuse descendance. Mais une fois devenue vieille et je me suis trouvée dans la ménopause, il vient de me répudier en me disant: «Sois pour moi comme le dos de ma mère». Grand Dieu, je me plains de lui auprès de Toi». Elle demeura jusqu'à ce que Jibril ait descendu apportant ce verset: «Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari». A savoir que son mari était Aws Ben Al-Camet».

En voici une autre version rapportée également par Ibn Abi Hatem d'après Abou Yazid qui a raconté: «Une femme appelée Khawla Bent Tha'laba intercepta Omar alors qu'il marchait en compagnie d'autres hommes. Il s'arrêta, s'approcha d'elle, mit ses mains sur les épaules de la femme en abaissant la tête pour entendre ce qu'elle va lui dire. Une fois la conversation achevée, elle partit. Un homme de sa compagnie le blâma en lui disant: «Tu as rentenu -sur la chausséedes notables de Qoraïch pour écouter à cette vieille dame?» Il lui répondit: «Malheur à toil connais-tu cette femme?» - Non, répliqua l'homme. Et Omar de poursuivre: «C'est une femme que Dieu a entendu sa plainte du dessus de sept cieux. C'est khawla Bent Tha'laba, Par Dieu si elle m'avait retenu (pour l'écouter) jusqu'à la nuit, je ne l'aurais pas quittée avant de lui combler son besoin, à moins qu'une prière ne me sépare d'elle et, après l'avoir accomplie, je reviendrais vers cette femme pour lui répondre».

الَّذِينَ يُطَاهِرُونَ مِنكُم مِن نِسَآبِهِم مَّا هُنَ أَمَّهَا بِهِوْ إِنَّ أَمَّهَا اللَّهِ اللَّهِ وَلَدَنَهُمُ إِنَّ اللَّهِ وَلَدَنَهُمُ وَإِنَّهُمْ لِلَا اللَّهِ وَلَدَنَهُمُ وَإِنَّهُمْ لَلِعُولُونَ مُنكُولُ مِن الْقُولُو وَرُورًا وَإِنَّ اللَّهَ لَعَفُو عَفُولُ وَلَذَنَهُمُ وَاللَّهِ مِن اللَّهِ عَلَى اللَّهِ اللَّهُ مِن اللَّهُ مِن اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللْهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللِهُ وَاللْمُؤْمِ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللْمُؤْمِ

l-ladîna yuzâhirûna minkum min nisâ'ihim mâ hunna 'ummahâtihim 'in 'ummahâtuhum 'illâ-l-lâ'î waladnahum wa 'innahum layaqûlûna munkaram mina-l-qawli wa zûran wa 'inna-L-Lâha la 'Afuwwun ġafûrun (2) wa-l-ladîna yuzâhirûna min nisâ'ihim tumma ya'udûna limâ qâlû fataḥrîru-raqabatin min qabli 'ay-yatamâ'ssâ dâlikum tu 'azûna bihî wa-L-Lâhu bimâ ta'malûna ḥabîrun (3) fama-l-lam yajid faşiyâmu šahrayni mutatâbi'ayni min qabli 'ay-yatamâ'ssâ famal-lam yastati' fa 'iṭ'âmu sittîna miskînan dâlika litu'minû bi-L-Lâhi wa rasûlihî wa tilka ḥudûdu-L-Lâhi wa li-l-kâfirîna 'adâbun 'alîmun (4).

Certains d'entre vous assimilent leurs femmes à leurs mères pour les répudier. Non, en vérité, ce ne sont pas leurs mères, leurs mères sont celles qui les ont mis au monde. Ils tiennent ainsi des propos coupables et erronés. Mais Allah est tout pardon et toute bienveillance. (2) Ceux qui prononcent une telle répudiation contre leurs femmes puis reviennent sur leur parole, affranchiront un esclave avant de reprendre leurs rapports avec elles. C'est là une prescription. Allah connait tous vos actes. (3) Celui qui n'a pas d'esclave jeûnera deux mois consécutifs avant de reprendre ses rapports avec sa femme. S'il ne peut jeûner, il nourrira soixante pauvres. Ces commandements tendent à affermir votre foi en Allah et en Son Prophète. Ils émanent d'Allah. Ceux qui les transgressent subiront un châtiment cruel. (4).

L'imam Ahmed rapporte que Khawla Bent Tha'laba a dit: «Par Dieu c'est à mon sujet et à celui de mon mari Aws Ben Al-Çamet que les permiers versets de la sourate de la Plaideuse furent descendus. J'étais sa femme, mais dès qu'il devint un vieillard son comportement se transforma au pire des comportements. Un jour il entra chez moi pour discuter une certaine affaire, il s'irrita contre moi et déclara: «Tu es pour moi comme le dos de ma mère». Puis il partit pour passer une heure dans une assemblée avec ses compagnons. En rentrant, il s'approcha de moi pour avoir de rapports charnels. Je lui répondis catégoriquement: «Par celui qui détient l'âme de Khawla tu ne pourras le faire avant que Dieu et Son Messager ne tranchent entre nous». Mais il essaya quand même de cohabiter avec moi par force, et je pus le repousser étant un homme vieux et faible. Je me rendis ensuite chez une voisine pour me prêter quelques vêtements, je les portai et me dirigeai vers le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-

et m'assis devant lui. Je lui racontai tout ce qui s'est passé entre nous en accusant mon mari du mauvais caractère. Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- met dit: «O Khouwayla, (diminutif de Khawla) ton mari est un faible vieillard, crains Dieu en lui». Je ne quittai le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue-, avant que ces versets ne fussent révélés.

A ce moment, et comme d'habitude, il éprouva une certaine peine en recevant la révélation, et une fois celle-ci achevée, il me dit: «O Khouwavla. Dieu a fait descendre des versets à votre suiet, toi et ton mari». Puis il me récita: «Allah a entendu la plainte que t'a adressée cette femme contre son mari et celle qu'elle a adressée à Allah. Allah a entendu votre conversation car II entend et voit tout»... jusqu'à...«Ceux qui les transgressent subiront un châtiment cruel». Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- me dit ensuite: «Ordonne ton mari à affranchir un esclave». Je lui répondis: «O Messager de Dieu, il n'a pas d'esclave à affranchir» - Demande-lui alors, dit-il, de jeûner deux mois consécutifs». Comme j'objectai étant un faible vieillard, il répliqua: «Alors qu'il nourrisse soixante pauvres en leur offrant un wisq (une certaine mesure) de dattes». - O Messager de Dieu, rétorquai-je, il n'en possède pas!». Il me dit enfin: «Nous allons lui envoyer alors un Firq (une certaine mesure) de dattes». - Et moi aussi, dis-je, je lui donnerai un autre Firq. Et le Prophète de s'écrier: «Tu as bien dit et bien fait. Va faire l'aumône de ces dattes et sois bienveillante à l'égard de ton mari». Et je m'exécutai» (Rapporté par Ahmed et Abou Daoud).

Ibn Abbas, en rapportant presque les mêmes faits, a conclu que Khawla craignait que les propos de son mari ne fussent une répudiation ainsi sa séparation de lui.

Comme cette formule de répudiation était répandue à l'époque préislamique -Jahiliah -quand un homme disait à sa femme: «Sois pour moi comme le dos de ma mère», Dieu voulut accorder sa grâce à cette communauté en imposant une certaine expiation de ce serment sans qu'il y ait par la suite une répudiation qui est, en principe, soumise à la loi. Tel est le commentaire d'une grande partie d'ulémas, et S'aid Ben Joubayr a dit: «Le serment à s'abstenir de la femme et la formule: «Sois pour moi comme le dos de ma mère» étaient deux

moyens pour répudier les femmes à l'époque de l'ignorance. Dieu a, par Sa grâce, accordé un délai de quatre mois au mari pour qu'il revienne sur son serment et imposé une explation pour l'autre formule».

«Non, en vérité, ce ne sont pas leurs mères; leurs mères sont celles qui les ont mis au monde». En d'autre terme, celui qui dit à sa femme qu'elle lui est interdite comme il lui est interdit le dos de sa mère, cette femme ne lui est pas, en vérité, sa propre mère, il ne fait que prononcer une parole blâmable et erronée. Pour ce qu'en fut du temps de l'ignorance, Dieu le pardonne car Il est infiniment Absoluteur, tout comme Il pardonne à celui dont sa langue profère des choses futiles et des bêtises. A ce propos, on a raconté que le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- entendit un homme dire à sa femme: «O ma sœur!». Il lui demanda: «Est-elle vraiment ta sœur?». Il a désavoué cela sans la lui rendre interdite car ceci fut dit bêtement sans le vouloir, autrement il lui aurait interdit de la toucher.

«Ceux qui prononcent une telle répudiation contre leurs femmes, puis reviennent sur leur parole». Ce verset fut interprété de plusieurs façons:

- Certains ont dit: Il répète à sa femme la formule de répudiation, comme a dit Ibn Hazm. Et l'auteur de préciser: C'est une interprétation erronée
- Quant à Al-Chafé'i, il a avancé: Ceci consiste à répudier mais effectivement il ne la répudie pas.
- Le commentaire de Ahmed Ben Hanbal est le suivant: Il revient sur sa parole et cohabite avec sa femme ou il compte avoir de tel rapport. Ceci lui est interdit avant l'expiation: Malek fut de cet avis.
- Abou Hanifa, de sa part, a dit que l'homme prononce une telle formule après son interdiction en abrogeant ce qui était suivi du temps de l'ignorance. Une fois que l'homme adresse à sa femme une telle formule, il la lui rend interdite et par la suite il n'a le droit de l'approcher qu'après expiation.
- D'autres ont limité ceci à la cohabitation qui est strictement interdite et même certains ont interdit le baiser par exemple ou autre attouchement avant l'expiation.

«.. affranchiront un esclave» sans préciser s'il devait être un musulman ou non à l'inverse de l'expiation d'un homicide qui stipule que l'esclave doit être musulman. «C'est là une prescription» afin que vous cessiez de prononcer une telle formule. «Allah connait tous vos actes» et connait également ce qui vous convient pour vous amender.

«Celui qui n'a pas d'esclave jeûnera deux mois consécutifs». Son cas est pareil à celui qui a des rapports charnels avec sa femme le jour en jeûnant. «S'il ne peut jeûner, il nourrira soixante pauvres» une expiation qui s'applique aussi au cas précédent. Les hadiths relatifs à ce sujet stipulent que l'homme doit respecter cet ordre en cas d'expiation selon sa capacité. «Ces commandements tendent à affermir votre foi en Allah et en Son Prophète». Dieu vous exhorte à agir ainsi sans enfreindre Ses lois car les incrédules subiront un châtiment douloureux. Conformez-vous à ces prescriptions et que nul ne pense qu'il serait à l'abri de la vengeance de Dieu et de son supplice dans les deux mondes.

إِنَّ الَّذِينَ يُحَادُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُمْ كَمِنُواْ كُمَّا كُبِنَ الَّذِينَ مِن قَبَلِهِمَ وَقَدَ أَنزَلْنَا ءَايَنتِ بَيْنَتَ وَلِلْكَفِرِينَ عَذَابٌ مُهِينٌ ﴿ يَوْمَ يَبْعَثُهُمُ اللَّهُ جَمِيعًا فَيُنْبَثُهُم بِمَا عَمِلُوا أَخْصَنَهُ اللَّهُ وَنَسُوفُهُ وَاللَّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدُ ﴿ إِلَّهُ اللَّهِ مَنَ أَنَ اللَّهُ يَقَلُمُ مَا فِي السَّنَوَتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ مَا يَكُونُ مِن جَنَوى ثَلَيْهِ إِلَّا هُوَ رَابِعُهُمْ وَلَا خَسَهَ إِلَّا هُوَ سَادِسُهُمْ وَلَا أَذَنَ مِن ذَلِكَ وَلَا أَكْثَرَ إِلَّا هُوَ مَعَهُمْ أَنِي مَا كَانُوا ثُمُ يُنْبِتُهُمْ بِمَا عَلُوا يَوْمَ الْقِينَمَةُ إِنَّ اللَّهَ بِكُلِ شَيْءٍ عَلِمُ

'inna-l-ladîna yuḥâddûna-L-Lâha wa rasûlahû kubitû kamâ kubita-l-ladîna min qablihim waqad 'anzalnâ' 'âyâtim-bayyinâtin wa lil-kâfirîna 'adâbum muhînun (5) yawma yab'atuhumu-L-Lâhu jamî an fayunabbi'uhum bimâ 'amilû' 'aḥṣâhu-L-Lâhu wa nasûhu wa-L-Lâhu 'alâ kulli šay'in šahîdun (6) 'alam tara 'anna-L-Lâha ya'lamu mâ fî-s-samâwâti wamâ fî-l-'ardi mâ yakûnu min najwâ talâtin 'illâ huwa

râbi'uhum walâ hamsatin 'illâ huwa sâdisuhum walâ' 'adnâ min dâlika walâ 'aktara 'illâ huwa ma'ahum 'ayna mâ kânû tumma yunabbi'uhum bimâ 'amilu yawma-l-qiyâmati 'inna-L-Lâha bikulli šay'in 'Alîmun (7).

Ceux qui combattent contre Allah et son Prophète seront vaincus comme l'ont été ceux qui les ont combattus avant eux. Nous avons donné jusqu'ici assez d'avertissements clairs. Nous infligerons un supplice infamant aux infidèles. (5) Le jour où Allah ressuscitera les hommes, Il leur rappellera leurs actions. Si les hommes les ont oubliées, lui les a toutes comptées. Allah n'est- Il pas témoin de toutes choses?. (6) Ne voyez-vous pas qu'Allah sait tout ce qui se passe dans les cieux et sur la terre? Trois hommes ne confèrent pas entre eux qu'Il ne soit le quatrième, ou cinq qu'Il soit le sixième. Qu'ils soient plus ou moins nombreux que cela, et en quelque lieu qu'ils se trouvent, Il est toujours présent. Il leur rappellera leurs actes au jour du jugement dernier. Il sait tout. (7).

Ceux qui s'opposent à Dieu et à Son Messager soit en enfreignant les lois, soit en combattant contre eux, seront vaincus et culbutés avec humiliation comme l'ont été ceux qui vécurent avant eux. «Nous avons donné jusqu'ici assez d'avertissemnts clairs» et des signes évidents que nul qu'un mécréant ou un pervers les traite de mensonge. «Nous infligerons un supplice infamant aux infidèles» pour prix de leur incrédulité et leur rebellion.

«Le jour où Allah ressuscitera les hommes» et les rassemblera du premier au dernier sur un même tertre. «Il leur rappellera leurs actions» aussi bien les bonnes actions que les mauvaises sans en rien omettre. «Si les hommes les ont oubliées, lui les a toutes comptées». Dieu, certes, est témoin de toutes choses. Rien n'est lui est caché et Il n'oublie jamais.

Dieu parle ensuite que Sa science embrasse tout et II connait parfaitement ce que font les hommes, entend ce qu'ils disent et voit leur place là où qu'ils se trouvent. Il leur rappelle: «Ne voyez-vous pas qu'Allah sait tout ce qui se passe dans les cieux et sur la terre? Trois hommes ne confèrent pas entre eux qu'Il ne soit le quatrième, ou cinq qu'Il ne soit le sixième». Car les anges scribes inscrivent les paroles des hommes et leurs actions comme II a dit ailleurs: «Ne savent-ils pas qu'Allah connait leurs pensées et leurs entretiens les plus secrets...» [Coran

IX, 78] et aussi: «Croient-ils que nous n'entendons pas leurs propos secrets et leurs conciliabules? Erreur. Et nos messagers écrivent tout ce qu'ils font» [Coran XLIII, 80].

Etant au courant sempiternellement des actes et paroles de Ses serviteurs en les observant là où qu'ils soient, Il leur rappellera tout ce qu'ils ont dit et proféré. En vérité, Dieu est le parfait Sachant. L'imam Ahmed a dit: «Dieu a débuté ce verset par Sa connaissance comme Il l'en a terminée».

آلَم تَرَ إِلَى الَّذِينَ نَهُوا عَنِ النَّجُوى ثُمَّ يَعُودُونَ لِمَا نُهُوا عَنَهُ وَيَتَنَجُونَ بِٱلْإِنْدِ وَالْمُتَذَوْنِ وَمَعْصِيَتِ الرَّسُولِ وَإِذَا جَآءُوكَ حَيِّوكَ بِمَا لَمْ يُحْيِكَ بِهِ اللهُ وَيَقُولُونَ فَيَ أَنْفُسِمِمْ لَوْلَا يُسُدِّبُنَا اللهُ بِمَا نَقُولُ حَسَبُهُمْ جَهَمُّ يَصَلَوْنَهَ فَيَشَلَ الْمَصِيرُ فَيَ يَتَأَيُّهَا الَّذِينَ ءَامُنُوا إِنَا تَنَجَيْتُمْ فَلَا نَلْنَجُوا بِالْإِنْدِ وَالْمُدُونِ وَمَعْصِيَتِ الرَّسُولِ وَتَنَجُوا بِالْدِ وَالنَّقُومَ وَلَنَا اللهُ اللهِ اللهِ اللهِ عَمْنُونَ فَي إِنَا اللَّهُونَ مِنَ اللهِ الله الشَيْطُنِ لِيَحْرُبُ اللهِ وَعَلَى اللهِ مِنْهَا إِلَا يَدِهُ مِنْهُ اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونَ فَي اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونَونَ اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونَونَ اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونَونَ اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونَونَ فَي اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونُونَ اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونَونَ اللهِ فَيْمَونَونَ اللهِ وَعَلَى اللهِ فَيْمَونَونَ اللهِ اللهُ اللهِ اللهِ

'alam tara 'ilâ-l-ladîna nuhû 'ani-n-najwâ tumma ya'ûdûna limâ nuhû 'anhu wa yatnâjawna bil 'itmi wal-'udwâni wa ma'şiyati-r-rasûli wa 'idâ jã 'ûka ḥayyuka bimâ lam yuḥayyika bihi-L-Lâhu wa yaqûlûna fī 'anfusihim lawlâ yu'addibunâ-l-lâhu bimâ naqûlu ḥasbuhum jahannamu yaşlawnahâ fa bi'sa-l-maşîru (8) yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â manû 'idâ tanâjaytum falâ tatanâjaw bi-l-'itmi wa-l-'udwâni wa ma'şiyati-r-rasûli wa tanâjaw bi-l-birri wa-t-taqwâ wa-t-taqu-L-Lâha l-ladî 'ilayhi tuḥšarûna (9) 'innamâ-n-najwâ mina-š-šaytâni liyaḥzuna-l-ladîna 'ā manû wa laysa bidâ rrihim šay'an 'illâ bi-id ni-L-Lâhi wa 'alâ-L-Lâhi falyatawakkali-l-mu'minûna (10).

Que dire de ceux qui se réunissent en secret, bien que ce leur soit interdit, et qui, dans leurs réunions, trament quelque mauvais coup ou quelque vengeance ou encore quelque intrigue contre le Prophète? Se présentent-ils à toi? ils emploient des formules moins respectueuses qu'Allah

quand II te salue. En eux-mêmes, ils se disent: «Pourquoi Allah laisse-t-II impunies de pareilles formules?» L'Enfer sera leur punition. Ils y seront précipités. Quelle affreuse fin.. (8) O croyants, chassez de vos conversations le mal, la haine et la désobéissance au Prophète. Prenez plutôt pour objet de vos entretiens la vertu et la piété. Craignez Allah devant qui vous serez tous rassemblés. (9) C'est satan qui inspire vos entretiens pour vous susciter des ennuis, ô croyants. Mais il ne saurait vous nuire sans l'autorisation d'Allah. Faites confiance à Allah. (10).

Il y avait entre les juifs et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- une certaine trêve. Quand ils voyaient un de ses compagnons, ils tenaient entre eux une conversation secrète de sorte que le fidèle croyait qu'ils complotaient contre le Prophète ou faire quelque chose qui nuit à tout musulman, alors il les laissait et poursuivait son chemin. Pour éviter tout malentendu, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- leur interdit de tenir toute conciliabule mais ils refusèrent et persistèrent dans leur mauvais comportement. Dieu, à cette occasion fit descendre ces versets: «Que dire de ceux qui se réunissent en secret, bien que ce leur soit interdit». On a rapporté cela d'après Moujahed et Mouqatel Ben Hayyan.

«... trament quelque mauvais coup ou quelque vengeance ou encore quelque intrigue contre le Prophète?» Tantôt ils pensent à commettre un péché, tantôt ils comptent faire une nuisance aux autres en commettant une certaine transgression et même ils la recommandèrent mutuellement.

«Se présentent-ils à toi? ils emploient des formules moins respectueuses qu'Allah quand II te salue». A cet égard, Aicha -que Dieu l'agréerapporte: «Des juifs entrèrent chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- le saluèrent en lui disant: «Que le «Sam» (la mort)- soit sur toi ô Aboul Qassem.» Aicha leur répondit: «Et sur vous (le Sa'm)». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à Aicha: «O Aicha, Dieu n'aime ni les paroles inconvenables ni les propos obscènes». Aicha poursuivit: «Ne les as-tu pas entendu dire: «Que le Sa'm soit sur toi?». Il me répondit: «Et toi n'as-tu pas entendu ce que fut ma réponse?» Dieu à cette occasion fit cette révélation: «Se présentent-ils à toi? Ils emploient des formules moins

respectueuses qu'Allah quand II te salue» (Rapporté par Ibn Abi Hatem). Dans le Sahih on trouve cette version: «Aicha leur répondit: «Et sur vous le Sa'm et la malédiction». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors: «Dieu exauce notre vœu contre eux et n'exauce pas le leur contre nous».

Anas Ben Malek, dans le même sens, rapporte: «Un jour, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- était assis avec quelques uns de ses compagnons quand un juif passa et les salua. Ils leur rendirent le salut. Le Prophète de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- leur dit: «Savez-vous ce qu'il vous a dit?». Ils lui répondirent: «Il nous a salué» - Non, répliqua-t-il, il vous a dit: «Sam sur vous» c'est-à-dire que votre religion vous apporte le malheur. Puis il ordonna de lui amener le juif. Quand il fut en sa présence il lui demanda: «As-tu salué en disant: «Sam sur vous?» - Oui, répondit-il. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à ses compagnons: «Lorsque l'un des gens du livre vous salue, répondez: «Et sur vous».

N.B. Les juifs, en saluant les musulmans, disaient: «Que le Sam soit sur vous». Ainsi au lieu de dire Salam qui signifie la paix, ils dissimulaient la lettre «l» et le Sam veut dire la mort».

(Le traducteur)

«En eux-mêmes, ils se disent: «Pourquoi Allah laisse-t-II impunies de pareilles formules?». Ceux qui sont concernés par les versets précités font cela puis disent en eux-mêmes: «Que Dieu ne nous châtie pas pour ce que nous disons! Si vraiment Mouhammad était un Prophète, Dieu nous aurait punis car II connait parfaitement ce que nous proférons dans nos entretiens secrets. Pourquoi donc Dieu ne hâte-t-II pas Son supplice dans le bas monde?». Dieu leur répond: «L'enfer sera leur punition» dans l'autre, il leur suffira comme séjour affreux.

Puis Dieu enseigne aux croyants les règles de politesse vis-à-vis de Son Messager sans imiter les incrédules et les juifs. Il leur recommande: «O croyants, chassez de vos conversations le mal, la haine et la désobéissance au Prophète» sans être comme les autres parmi les ignorants des gens du Livre et ceux qui les suivent dans leur égarement comme les hypocrites. «Prenez plutôt pour objet de vos entretiens la vertu et la piété. Craignez Allah devant qui vous serez tous

32.

rassemblés» pour vous rappeler vos actes et vos paroles qui les a comptés et II vous en rétribuera.

L'imam Ahmad rapporte que Safwan Ben Mihrez a dit: «Je tenais la main de Ibn Omar quand un homme l'intercepta et lui dit: «Qu'as-tu entendu le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dire au sujet des entretiens secrets au jour de la résurrection?» Il lui répondit: «Je l'ai entendu dire: «Dieu fera approcher le croyant de lui en le couvrant de Son ombre pour le protéger des gens. Il le fera avouer ses péchés qu'il a commis en lui disant: «Reconnais-tu tel péché? Reconnais-tu tel péché?» - Si mon Seigneur, répondra le croyant. Et quand il aura reconnu tous ses péchés et il s'imaginera qu'il est perdu, Dieu lui dira: «Ces péchés que Je te les ai dissimulés dans le bas monde, Je te les pardonne aujourd'hui». Puis on lui remettra le livre de ses bonnes actions dans sa main droite Quant à l'incrédule et à l'hypocrite, les témoins (les anges scribes) diront: «Ces gens-là sont ceux qui ont menti sur leur Seigneur, que la malédiction de Dieu tombe sur les prévaricateurs». (-Repperté per Boukhari et Mouslim d'après Qatada) [1].

«C'est Satan qui inspire vos entretiens pour vous susciter des ennuis, ô creyants» afin qu'il vous cause du chagrin en vous suggérant le mal. Mais Satan ne peut en rien vous nuire sans la permission de Dieu. Quiconque, parmi les croyants, en ressent quelque chose de cela, qu'il demande refuge auprès de Dieu contre ces suggestions et qu'il se fie à Lui. Et par la suite aucun mal ne lui arrivera avec l'autorisation de Dieu. Même ces entretiens secrets sont interdits quand il s'agit aussi d'un fidèle qui, peut-être, en sera affligé. Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue-, rapporte Ibn Mass'oud, a recommandé

روى الإمام أحمد عن صفوان بن محرز قال: كنت آخذاً بيد ابن عمر إذ عرض له رجل، (1) فقال: كيف سمعت رسول الله على يقول في النجوى يوم القيامة؟ قال: سمعت رسول الله على يقول في النجوى يوم القيامة؟ قال: سمعت بدول الله على يقرده من الناس ويقرره بدنوبه، ويقول له أتعرف ذنب كذا؟ أتعرف ذنب كذا؟ أتعرف ذنب كذا؟ حتى إذا قرره بدنوبه، ورأى في نفسه أن قد هلك، قال: فإني قد سترتها عليك في الدنيا وأنا أغفرها لك اليوم، ثم يعطى كتاب حسناته، وأما الكفار والمنافقون فيقول الأشهاد هؤلاء الذين كذبوا على ربهم ألا لعنة الله على الظالمين،

aux croyants: «Quand vous êtes trois, deux d'entre vous ne doivent pas s'entretenir en aparté laissant le troisième, car cela pourra lui causer de la peine». Rapporté par Boukhari et Mouslim).

يَّنَايُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُواْ إِذَا قِيلَ لَكُمْ نَفَسَّحُواْ فِ الْمَجَلِسِ فَافْسَحُواْ يَفْسَحِ اللَّهُ لَكُمُّ وَإِذَا قِيلَ انشُزُوا فَانشُزُوا يَرْفَعِ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُواْ مِنكُمْ وَالَّذِينَ أُوتُواْ الْفِلْمُ دَرَجَتِ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴿ ﴿ ﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â manû 'idâ qîla lakum tafassaḥu fî-l-majâlisi fafsaḥû yafsaḥi-L-Lâhi lakum wa 'idâ qiîla-n-šuzû fa-n-šuzû yarfa'i-L-Lâhu-l-ladîna 'â manû minkum wa-l-Ladîna 'ûtû-l-'ilma darajâtin wa-L-Lâhu bimâ ta'malûna habîrun (11).

O croyant, quand, au cours d'une réunion, on vous demande une place, donnez-la. Allah vous en donnera une aussi. Si on vous demande de vous lever, levez-vous. Allah élèvera de plusieurs rangs ceux qui croient et auront reçu la science. Allah connait toutes vos actions (11).

Dieu ordonne à Ses serviteurs de bien traiter les uns les autres dans les assemblées sans que les uns privent les autres de l'intérêt qu'ils pourront en tirer. Qatada a dit: «Les hommes qui se trouvaient assis autour du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, en voyant quelqu'un s'approcher, ne lui cédaient plus une place. Dieu dans ce verset leur ordonne de se comporter autrement.

Le commentaire de Mougatel Ben Hayyan est le suivant:

«Ce verset fut révélé un certain vendredi alors que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- se trouvait dans la «Souffa» (un certain parvis annexé à la mosquée). La place était très étroite et il était en train d'honorer ceux qui ont pris part à la bataille de Badr parmi les Mecquois (Mouhajirin) et les Médinois (Ansar). D'autres hommes arrivèrent, se tinrent autour du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et le saluèrent: «Que la paix soit sur toi ô le Prophète ainsi que la miséricorde de Dieu et Sa bénédiction». Il leur répondit le salut. Ils saluèrent aussi ceux qui étaient assis et ils leur rendirent le salut. Ils restèrent debout attendant de leur faire place

mais il fut en vain. Remarquant cela, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- ressentit une certaine peine. Il demanda alors à ceux qui étaient assis mais n'avaient pas pris part au combat le jour de Badr: «O un tel lève-toi, et toi aussi un tel» qu'à la fin il put assurer une place aux autres (combattants). Mais ce comportement déplut aux premiers et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- put remarquer ceci sur leurs visages.

Plus tard, les hypocrites dirent aux fidèles: «Ne prétendiez-vous pas que votre compagnon (le Prophète) traite les hommes avec équité? par Dieu, nous ne l'avons pas vu agir avec justice avec ceux-là qui ont voulu être tout près de leur Prophète, mais il les fit lever pour donner la place aux autres les nouveau- venus qui arrivèrent en retard». Mis au courant de ces propos, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- s'écria: «Que Dieu fasse miséricorde à quiconque cède la place à son coreligionnaire». Les hommes, après cela, se levèrent pour céder la place aux autres»» (Rapporté par Ibn Abi Hatem).

Abou Houraira rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Qu'un homme ne demande pas à un autre de se lever pour lui donner sa place, mais plutôt faites places aux autres et Dieu vous ménagera une place» » (Rapporté par Ahmad) $^{(1)}$ .

Les opinions des ulémas ont divergé sur ce sujet:

- Certains ont interdit qu'on se lève pour donner la place au nouveau-venu en se basant sur ce hadith: «Que celui qui aime que les hommes se présentent debout devant lui, soit prêt pour occuper sa place à l'enfer».
- D'autres l'ont toléré en favorisant un homme qui rentre d'un voyage ou au gouverneur de la même contrée, en se référant à l'histoire de Sa'd Ben Mou'adz quand le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- le convoqua pour décider du sort de Bani Qoraidha. En le voyant, il dit aux fidèles: «Levez-vouz pour votre maître» et ceci afin

عن أبي هريرة، عن النبي ﷺ قال: ولا يقم الرجل الرجل من مجلسه ثم يجلس فيه، ولكن (1) افسحوا يفسح الله لكم،

que son verdict prenne un caractère plus décisif. Mais prendre cela pour un argument dans les assemblées ordinaires constitue une coutume méprisée car ce sont les non-arabes (ou les Perses) qui agissent ainsi.

A ce propos, il est rapporté dans les traditions que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'asseyait là où il trouvait une place vacante, mais elle était toujours la meilleure. Ainsi les compagnons occupaient les places différentes selon leur importance, par exemple Abou Bakr Al-Siddiq s'asseyait toujours à droite du Prophète, Omar à gauche et souvent Ali et Othman devant lui, car ils écrivaient les révélations en leur ordonnant de le faire.

Pendant les prières en commun, Ibn Mass'oud rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- disait aux hommes: «Que les sages et ceux qui ont atteint la puberté se placent derrière moi, puis les plus jeunes et ainsi de suite» et ceci afin que ceux qui se tenaient juste derrière lui pouvaient concevoir ce qu'il disait et récitait.

Il est cité dans un hadith authentique que le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- était assis avec ses compagnons, trois hommes arrivèrent. L'un d'eux trouva une place vacante dans le cercle, il s'y dirigea pour s'asseoir. Le deuxième prit une place derrière les hommes. Quant au troisième, il s'en alla. Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à ses compagnons: «Voulezvous que je vous parle à propos de ces trois hommes? Le premier s'est réfugié auprès de Dieu et Dieu le mit sous Sa protection. Le second a eu honte de s'approcher de Dieu et Dieu a eu honte de lui. Mais le troisième s'est détourné de Dieu et Dieu s'est détourné de lui» (Rapporté par Boukhari)<sup>(1)</sup>.

Certains ont considéré que ces assemblées sont les conseils de

في الحديث الصحيح: بينا رسول الله ﷺ جالس إذ أقبل ثلاث نفر، فأما أحدهم فوجد (1) فرجة في الحلقة فدخل فيها، وأما الآخر فجلس وراء الناس، وأدبر الثالث ذاهباً، فقال رسول الله ﷺ: وألا أنبئكم بخبر الثلاث؟ أما الأول فأوى إلى الله فآواه الله، وأما الثاني فاستحيا، فاستحيا الله منه، وأما الثالث فأعرض، فأعرض الله عنه

guerre, et «Si on vous demande de vous lever, levez-vous» pour prendre part aux combats. D'autres enfin, comme Moqatel, ont avancé que si on appelle à la prière, levez-vous pour l'accomplir.

«Allah élèvera de plusieurs rangs ceux qui croient et auront reçu la science. Allah connait toutes vos-actions». On a commenté ce verset comme suit: «Ne croyez pas que si l'un d'entre vous se lève pour donner sa place à son frère que ceci constitue un manque de respect à son égard, bien au contraire, Dieu le placera sur des degrés élevés et fera de lui un modèle à imiter. Car Dieu connait parfaitement l'intention de chacun d'entre vous pour le récompenser.

L'imam Ahmad rapporte, d'après Abou At-Toufayl qu'il a dit: «Nafé Ben Abdul Hareth rencontra Omar Ben Al-Khattab à Osfan. A savoir que 'Omar avait désigné cet homme comme gouverneur à la Mecque. Il lui demanda: «A qui tu as confié ce pouvoir en ton absence?» Et Nafé de répondre: «Je l'ai confié à Ibn Abza, il est un de nos esclaves affranchis». Omar s'écria alors: «A un affranchi?» - Oui, ô prince des croyants, c'est un récitateur du Livre de Dieu, il est très savant en matière de succession et un juge». Omar de conclure: «Or votre Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Grâce à ce Livre (le Coran) Dieu élèvé le rang de certains et abaisse celui des autres».

يَتَأَيُّهَا الَّذِينَ مَامَنُواْ إِذَا نَنَجَيْتُمُ الرَّسُولَ فَقَدِّمُواْ بَيْنَ يَدَى جَنُونَكُمُ صَدَقَةً ذَلِكَ خَيْرٌ لَكُمُ وَأَطْهَرُ فَإِن لَرْ جَيدُواْ فَإِنَّ اللّهَ غَفُورٌ رَّحِيمُ ﴿ مَا مَأْشَقَفْتُمْ أَن ثُقَدِّمُواْ بَيْنَ بَدَى جَنُونَكُمْ صَدَقَتُ اللّهَ عَلَيْكُمْ فَأَقِيمُوا الصَّلَوٰةَ وَمَالُواْ بَيْنَ بَدَى جَنُونَكُمْ صَدَقَتُ اللّهَ لَوْ تَعْمَلُواْ وَتَابَ اللّهُ عَلَيْكُمْ فَأَقِيمُوا الصَّلَوٰةَ وَمَالُواْ اللّهَ اللّهُ عَلَيْكُمْ فَأَقِيمُوا اللّهَ لَوْ اللّهُ عَلَيْكُمْ فَأَقِيمُوا اللّهَ وَرَسُولَةً وَاللّهُ خَبِيرٌ بِمَا فَمَمَلُونَ اللّهُ اللّهُ اللّهُ وَرَسُولَةً وَاللّهُ خَبِيرٌ بِمَا فَمَمَلُونَ اللّهَ

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'a mantî 'idâ nâjaytumu-r-rasûla faqaddimû bayna yaday najwâkum şadaqatan dâlika hayrul-lakum wa 'atharu fa'il lam tajidû fa 'inna-L-Lâha Ĉafûrur-Rahîmun (12) 'a'asfaqtum 'an tuqaddimû bayna yaday najwâkum şadaqâtin fa'id lam tafalû wa tâba-L-Lâhu 'alaykum fa 'aqîmu-ş-şalata wa 'â tu-z-zakâta wa 'at 'û-L-Lâha wa rasûlahu wal-L-Lâhu Habîrum-bima ta'malûn(13).

O croyants, quand vous désirez une audience du Prophète, faites une

aumône. Vous n'eu serez que meilleurs et plus purs. Si vous n'en avez pas les moyens, sachez qu'Allah est toute indulgence et bonté.(12) Vous pèserait-il de faire quelque aumône avant de vous entretenir avec le Prophète? Si vous vous en dispensez qu'Allah vous pardonne, observez du moins la prière et payez la dîme. Obéissez à Allah et à Son Prophète. Allah conaît toutes vos actions (13).

Dieu ordonne à Ses serviteurs de faire une aumône lorsqu'ils veulent avoir un entretien privé avec le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- pour le purifier et le rendre digne de ce privilège. Mais au cas où ils ne trouvent pas les moyens, à cause de la pauvreté, Dieu pardonne à ceux-là car Il ne l'a imposée qu'à celui qui en est capable.

«Vous pèserait-il de faire quelque aumône avant de vous entretenir avec le Prophète?» En d'autre terme: Avez-vous craint de s'appauvrir en donnant quelques aumônes avant votre entretient? «Si vous vous en dispensez-qu'Allah vous pardonne, observez du moins la prière et payez la dîme. Obéissez à Allah et à Son Prophète. Allah connaît toutes vos actions». Ainsi cette obligation fut abrogée. On a rapporté à cet égard que seul 'Ali Ben Abi Taleb qui s'est conformé à cette obligation avant son abrogation.

Moujahed de sa part a dit: «Ali avait présenté un dinar comme aumône, puis il eut un entretien tête à tête avec le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- lui demandant de lui recommander dix vertus; puis la dispensation fut tolérée. 'Ali a dit: «Il y a dans le Livre de Dieu un verset auquel je fus le seul à m'en conformer et nul après moi ne l'a fait. J'avais un dinar dont j'ai échangé contre dix dirhams. Chaque fois que j'ai eu un entretien privé avec le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- je dépensais un dirham, puis cette obligation fut abrogée». Il récita ensuite le verset: «O croyants, quand vous désirez une audience du Prophète...».

Quant au commentaire d'Ibn Abbas, il est le suivant: «Les musulmans accablaient le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- avec leurs questions au point de lui causer de la peine. Dieu voulut alléger cet excès de questions en imposant l'aumône, après quoi les musulmans ne posaient que la question qui était digne d'être posée. Dieu leur dit alors: «Vous pèserait-il de faire quelque aumône

avant de vous entretenir avec le Prophète?». Si vous en êtes incapable et renoncez à faire cette aumône: «Observez du moins la prière et payez la dime» la Zakat, ainsi Dieu leur a facilité leur tâche sans les contraindre. Dieu est celui qui pardonne et II est toute miséricorde envers Ses suiets.

الدَّرَ إِلَى الَّذِينَ وَلَوَّا فَوْمًا غَيْبَ اللهُ عَلَيْمٍ مَا هُم مِنكُمْ وَلَا مِنهُمْ وَيَعْلِمُونَ عَلَى اللهُ عَلَيْمٍ مَا هُمْ عَذَابًا شَدِيدًا إِنْهُمْ سَلَهُ مَا كَانُوا يَسْتَلُونَ فَي الْعَدُوا اللهُ لَمْمُ عَذَابًا شَدِيدًا إِنْهُمْ مِنَ كَانُ مَا كَانُوا يَسْتَلُونَ فِي الْفَو فَلَهُمْ عَذَابُ مُنْ اللهِ شَيْعًا أُولَتِهِكَ أَصَحَبُ مُهِينٌ فَي اللهِ شَيْعًا أُولَتِهِكَ أَصَحَبُ مُهُم النَّارِ هُمْ فِيهَا خَلِدُونَ فِي يَوْمُ يَبَعُهُمُ اللهُ خِيمًا فَيَتِلُونَ لَهُ كَمَا يَقِلُونَ لَكُرُ مَنْ اللهِ شَيْعًا أُولَتِهِكَ أَصَحَبُ النَّيْطُونَ لَهُ كَمَا يَقِلُونَ لَكُرَّ مَنْ اللهِ مَنْ عَلَيْهِمُ اللهَ عَيْمُ الكَدِيمُونَ فَي السَّتَعُونَ عَلَيْهِمُ اللهَيمُونَ فَي السَّيْطُونَ لَهُ كَمَا يَقِلُونَ لَكُرْ اللهِ مُنْ اللهَ عَلَيْهُمُ اللّهَ عَلَيْهُمُ اللّهَ عَلَيْهُمُ اللّهُ إِنْ حِزْبَ اللنَّيْطُينُ مَلُ الشَيْطُينُ أَلَا إِنَّ حِزْبَ اللنَّيْطَينَ مُمْ الْكَيمُونَ فَي السَّيْطِينَ مُمْ النَّيْطِينُ أَلَا إِنَّ حِزْبَ اللنَّيْطِينَ مُمْ النَّيْطِينَ أَلَا إِنَّهُمْ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ عَلَيْهُمُ اللهُ عَرْبَ اللنَّيْطِينَ مُمْ النَّيْطِينُ أَلَا إِنَّ حِزْبَ اللنَّيْطِينَ مُ اللهُ اللهُ

'alam tara 'ilâ-l-ladîna tawallaw qawman gadiba-L-'âhu !alayhim mâ hum minkum walâ minhum wa yahlifûna 'alâ-l-kadibi wa hum ya'lamûn (14) 'a'adda-L-Lâhu lahum 'adâban šadîdan 'innahum sâ' 'a mâ kânu ya'malûna (15) ttahadî 'aymânahum junnatan faṣaddû 'an sabi-L-Lâhi falahum 'adâbum muhînu-l (16) lan tugnî 'anhum 'amwâluhum walâ '-awlâduhum mina-L-Lâhi šay'an 'ûlâ' 'ika 'aṣḥâbu-n-nâri hum fîhâ halidûna (17) yawma yab'atuhum-L-Lâhu jami'an fayahlifûna lahû kamâ yahlifûna lakum wa yaḥsabûna 'annahum 'alâ šay'in 'alâ' 'innahum humu-l-kâdibûna (18) stahwada 'alayhimu-š-šaytânu fa 'ansâhum dikra-L-Lâhi 'ûlâ' 'ika ḥizbu-š-šaytâni 'alâ' 'inna ḥizba-š-šaytâni humu-l-hâsirûna (19).

Que dire de ceux qui pactisent avec le peuple qui a encouru la colère d'Allah? La vérité est qu'ils ne prennent part ni pour vous ni pour ce peuple. Ils appuient d'un serment ce qu'ils savent être faux. (14) Allah leur prépare un affreux châtiment en punition de leurs mauvaises actions. (15) Ils se servent de leurs serments comme d'un bouclier et éloignent les autres

de la voie d'Allah. Ils subiront un supplice infamant. (16). Leurs richesses et leurs enfants ne leur seront d'aucune aide auprès d'Allah. Ils resteront éternellement dans la géhenne (17). Le jour où Allah les ressuscitera, ils Lui feront les mêmes serments qu'à vous. Ils croient être dans la vérité. Non, ce sont des imposteurs (18). Satan les domine et leur a fait oublier jusqu'au nom d'Allah. Ce sont les suppôts de Satan. Ils sont perdus (19).

Dieu désavoue le comportement des hypocrites qui ont pris le parti des incrédules clandestinement et ils n'étaient en même temps, ni pour ni contre les fidèles, comme Dieu montre leur cas dans ce verset: «Oscillant de l'un à l'autre ils ne prennent parti ni pour ceux-ci ni pour ceux-là» [Coran 17, 143].

«Que dire de ceux qui pactisent avec le peuple qui a encouru la colère d'Allah». Ceux-là sont les juifs que les hypocrites ont pris, clandestinement, pour maîtres. En réalité, ils ne sont ni des fidèles ni des juifs, et pourtant «ils appuient d'un serment ce qu'ils savent être faux». Dans leur cas présent, ils jurèrent aux fidèles qu'ils sont de leurs et quand ils rencontrèrent le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- ils jurèrent également qu'ils sont des croyants. Ils jurèrent sur le mensonge alors qu'ils savaient la vérité sans y croire. Dieu témoigne de leurs mensonges et leur promet un terrible châtiment en les introduisant à l'Enfer pour prix de leur faux serment, leur alliance avec les impies et leur animosité contres les fidèles.

Dieu dénonce ces gens-là et dit: «Ils se servent de leurs serments comme d'un bouclier et éloignent les autres de la voie d'Allah». Ils déclarent être croyants au moment où ils couvent l'incrédulité et prennent leurs serments pour un abri et une sauvegarde. La plupart des fidèles les prenaient pour des vrais croyants sans connaître leur réalité. En trompant ainsi les fidèles ils ont réussi à détourner certains d'entre eux de la voie de Dieu. Ces gens-là, les hypocrites, subiront le châtiment le plus terrible. «Leurs richesses et leurs enfants ne leur seront d'aucune aide auprès d'Allah» et ne repousseront d'eux quoi que ce soit du supplice qui les attend. Ils seront les gens du Brasier et ils y demeureront pour l'éternité.

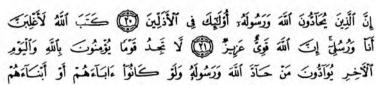
Au jour du jugement dernier, Dieu les ressuscitera tous sans exception et «ils Lui feront les mêmes serments qu'à vous» et qu'ils

étaient, dans le bas monde, sur la voie droite tout comme ils avaient, auparavant, dit aux fidèles. Ils croiront que leurs serments devant Dieu les sauveront du supplice. Non. «Ce sont des imposteurs».

Sa'id Ben Joubayr rapporte qu'Ibn Abbas lui a raconté que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- était dans un de ses appartements (ceux de ses femmes) en compagnie de quelques compagnons alors que l'ombre commençait à décroître. Il leur dit: «Un homme aux yeux sataniques viendra vous parler, ne lui répondez pas». En effet un homme, qui était un ennemi juré du Prophète, arriva. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- le manda et lui dit: «Pourquoi m'injuriez-vous toi, un tel et un tel», et il lui cita le nom de ses complices. L'homme partit puis revint avec ces hommes-là qui s'excusèrent en formulant les serments. A cette occasion Dieu fit descendre ce verset: «ils Lui feront les mêmes serments qu'à vous. Ils croient être dans la vérité. Non, ce ne sont que des imposteurs».» (-Rapporté par Ibn Hatem, Ahmad et Ibn Jarir).

«Satan les domine et leur a fait oublier jusqu'au nom d'Allah» Satan a dominé leurs cœurs et leurs esprits au point de leur faire oublier toute évocation de Dieu, ainsi il fera de ceux qui les domine. C'est pourquoi le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Trois hommes ne se trouvent dans un village ou dans un désert et ne s'acquittent de la prière sans que Satan ne les domine. Essayez donc de ne plus vous séparer de la communauté car le loup n'attaque que le mouton esseulé» (Rapporté par Aboud Daoud d'après Abou Ad-Darda'».

Ces gens-là et leurs semblables forment le parti de Satan en leur faisant oublier le Rappel de Dieu. Les partisans du démon seront certes les perdants et les perdus.



أَوْ إِخْوَنَهُمْرَ أَوْ عَشِيرَتُهُمُّ أُوْلَتِهِكَ كَتَبَ فِى قُلُوبِهِمُ ٱلْإِيمَانَ وَأَيْدَهُم بِرُوجٍ مِنْـةٌ وَيُدْخِلُهُمْ جَنَّتِ تَجْرِى مِن تَخْيَهَا ٱلأَنْهَارُ خَلِدِينَ فِيهَأْ رَضَى اللّهُ عَنْهُمْ وَرَشُواْ عَنْةً أُوْلَتِهِكَ حِزْبُ ٱللَّهِ أَلَا إِنَّ حِزْبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلْمُقْلِمُونَ ۖ

'inna-l-ladîna yuḥâ'ddûna-L-Lâha wa rasûlahû 'ûlâ'ika fî-l-'adallîna (20) kataba-L-Lâhu la 'aġlibanna 'ana wa rusulî 'inna-L-Lâha Qawiyyun '-Azîzun (21) lâ tajid qawman yu'minûna bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'â' hiri yuwâ'ddûna man hâ'dda-L-Lâha wa rasûlahû walaw kânîî 'â' bâ' 'ahum 'aw 'abnâ'ahum 'aw 'iḥwânahum 'aw 'ašîratahum 'ûlâ' 'ika kataba fî qulûbihimu-l-'imâna wa 'ayyadahum biruḥim minhu wa yudhiluhum jannâtin tajrî min taḥtihâ-l-'anhâru hâlidîna fîhâ raḍiya-L-Lâhu 'anhum wa raḍû 'anhu 'ûlâ' 'ika hizbu-L-Lâhi 'alâ 'inna hizba-L-Lâhi humu-l-muflihûn (22).

Ceux qui combattent Allah et Son Prophète tomberont dans le mépris. (20) Allah a écrit: «Moi et mes Prophètes vaincrons». Allah est fort et tout-puissant.(21) Ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne sympathiseront jamais avec ceux qui combattent Allah et son Prophète, fussent-ils leur père, leurs fils, leur frère ou leurs alliés? Allah a inscrit la foi dans leurs cœurs. Il les anime de son propre souffle. Ils les fera pénètrer pour l'éternité dans des jardins arrosés d'eau vive. Il les agrée et eux L'agréent. Ils sont les partisans d'Allah. Les partisans d'Allah triompheront. (22).

Les incrédules rebelles qui s'opposent à Dieu et à Son Prophète et les combattent en s'éloignant de la vérité pour suivre le faux, ceux-là seront parmi les plus humiliés dans les deux mondes. «Allah a écrit: «moi et mes Prophètes vaincrons» et ceci dans le sommier de la création depuis l'éternité. On ne peut ni s'opposer à ce que Dieu avait décrété, ni le repousser, ni le changer, c'est que la victoire appartient toujours à lui, à Ses Prophètes et aux croyants dans la vie d'ici-bas et dans l'audelà, car la bonne fin est réservée à ceux qui auront craint Dieu, comme il l'affirme dans ce verset: «Nous ferons triompher nos Prophètes et les croyants en ce monde et au jour du jugement dernier» [Coran XL, 51]. Ceci est une vérité irréfutable et décisive.

Tu ne trouveras pas des gens qui croient en Dieu et au jour dernier se liant d'amitié avec ceux qui combattent Dieu et Son Prophète quand même ce seraient leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur clan. D'ailleurs Dieu a dit dans ce sens: «Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos femmes, vos familles, vos biens, vos commerces dont la marche vous rend anxieux, vos souriantes demeures ont pour vous plus de prix que l'amour d'Allah, de son Prophète et de sa cause, redoutez la réaction d'Allah. Car Allah se désintéresse des mécréants» [-Coran IX, 24]. On a rapporté que le verset précité fut révélé au sujet de Abou Oubayda Ben Al-Jarrah quand son père fut tué à la bataille de Badr. Ce qui porta Omar Ben Al-Khattab -que Dieu l'agrée-, quand il a chargé les six compagnons de délibérer en commun sur leurs affaires, à dire: «Si Abou Oubayda était vivant je l'aurais nommé mon calife».

«Fussent-ils leur père» celui de Abou Oubayda «leurs fils» d'Abou Bakr qui pensait un jour à tuer son fils Abdul Rahman, «leur frère» car Mis'ab Ben Oumayr avait tué son frère Oubayd en ce jour-là «ou leurs alliés». Il's'agit de 'Omar Ben Al-Khattab qui avait tué un de ses proches, et du Hamza, Ali et Oubayda Ben Al-Hareth qui avaient tué Outba, Chayba et Al-Walid Ben 'Outba, toujours le jour de Badr.

«Allah a inscrit la foi dans leurs cœurs. Il les anime de son propre souffle». Ceux qui n'ont pas voulu se lier d'une amitié agissante avec ceux qui ont combattu Dieu et Son Prophète, Dieu a affermi leur foi dans leurs cœurs en y gravant le bonheur et les fortifiant par un esprit émanant de Lui. Ceux-là seront admis dans un paradis où coulent les ruisseaux et y demeureront éternellement.

«Ils les agrée et eux l'agréent» quand ces gens-là se sont soulevés contre leurs propres pères, fils et frères... afin d'obtenir la satisfaction du Seigneur. Il les agrée en leur donnant le Paradis comme récompense et les délices permanents. Tels sont les partisans de Dieu qui sont toujours les gagnants. Il est dit dans un hadith: «Dieu aime les hommes purs, innocents et pieux qui, une fois absents, nul ne se souvient d'eux. Ils se présentent sans être convoqués. Leurs cœurs sont les lanternes de la bonne direction, qui sortiront toujours sains et saufs de toute tentation quelle que soit obscure. Ceux-là sont les amis

de Dieu qui a dit d'eux: «Ils sont les partisns d'Allah. Les partisans d'Allah triompheront» (Rapporté par Ibn Abi Hatem).

Al-Hassan rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Grand Dieu, ne fais pas que je doive une certaine aide ou d'un certain bienfait à un pervers ou à un dévergondé. Car j'ai trouvé la vérité dans ce verset que Tu m'as révélé: «Ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne sympathiseront jamais avec ceux qui combattent Allah et Son Prophète» (Rapporté par Abou Ahmed Al-'Askari).



## 59 - SOURATE DE L'EXODE

### 24 - versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate de la Preuve

# يندواللو التخب التحبير

سَبَحَ بِنَهِ مَا فِي السَّمَوَتِ وَمَا فِي الْأَرْضُ وَهُوَ الْمَزِيرُ لَلْمَكِيمُ ۞ هُوَ الْفِينَ الْخَرَجَ الْفِينَ كَفَرُوا مِنَ أَهْلِ الْكِنْفِ مِن دِينِهِم لِأَوَّلِ الْمُشَرُّ مَا ظَلَنْتُمْ أَنْ مَنْ مَنْ لَرَّ بَعْمُ أَلَّ وَطَنُّوا أَنَهُم اللهُ مِن حَبْثُ لَرَّ بَعْمُهُم أَوْ وَطَنُّوا أَنَهُم اللهُ مِن حَبْثُ لَرَ بَعْمَهُم أَوْ وَطَنُوا أَنَهُم اللهُ مِن حَبْثُ لَرَ بَعْمَهُم أَوْ وَطَنُوا وَطَنُوا اللهُ مَلْمُ اللهُ مَلْمُ اللهُ عَلَيْهِمُ اللهُ المُؤمِن اللهُ مَلْمُ اللهُ عَلَيْهِمُ الْمُحَدِينَ اللهُ وَلَوْلا أَن كُنْبَ اللهُ عَلَيْهِمُ الْمَالَمَ وَمَن اللهُ وَمَن اللهُ عَلَيْهِمُ اللهُ وَلَوْلاً أَن كُنْبَ اللهُ عَلَيْهِمُ الْمَالَمُ وَمَن اللهُ وَمَن اللهُ وَلَوْلاً أَن كُنْبَ اللهُ عَلَيْهِمُ الْمَالِمُ وَلَوْلاً أَن كُنْبَ اللهُ عَلَيْهِمُ الْمَالِمُ وَمِن اللهُ وَرَسُولُهُ وَمَن اللهُ اللهُ وَاللهُ وَاللهُ وَاللهُ وَاللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ عَلَيْهُمُ اللهُ ا

## Bismi-L-Lâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm

sabbaḥa li-L-Lâhi mâ fî-s-samâwâti wa mâ fî-l-'ardi wa huwa-l-'Azîzu-l-Ḥakîmu (1) huwa-l-ladî 'aḥraja-l-ladîna kafarû min 'ahil-l-kitabi min diyârihim li 'awwali-l-ḥašri mâ zanantum 'ay-yaḥrujû wa zannữ '-annahum mâni 'atuhum ḥuṣûnuhum mina-L-Lâhi fa'atâhumu-L-Lâhû min haytu lam yaḥtasibû wa qaḍafa fî qulûbihimu-r-ru'ba yuḥarribûna buyûtahum bi 'aydîhim wa 'aydi-l-mu'minîna fa'tabirû yâ 'ulî-l-'absâri (2) wa lawlâ 'an kataba-L-Lâhu 'alayhimu-l-jalā'a la'aḍḍabahum fi-d-dunyâ wa lahum fî-l-'āḥirati 'aḍâbu-n-nâri (3) ḍâlika bi 'annahum šã qû-L-Lâha wa rasûlahû waman yušã qqi-L-Lâha fa 'inna-L-Lâha šadîdu-l-'iqâbi (4) mâ qaṭa'tum mil-lînatin 'aw taraktumuhâ qâ'imatan 'alâ 'uṣulihâ fa bi 'idni-L-Lâhi wa liyuhziya-l-fâsiqîna (5).

### Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre glorifie Allah. Il est le Puissant et le Sage.. (1) C'est Lui qui a chassé de leurs demeures les gens d'Ecriture infidèles. Ce fut un premier exode. Vous n'auriez pas cru possible un tel èvènement, de même qu'eux se croyaient inexpugnables dans leurs forteresses. Allah les attaqua à l'endroit qu'ils n'avaient pas prévu. Il jeta l'effroi dans leurs cœurs au point qu'ils démolissaient leurs demeures en même temps que les assaillants. Méditez cette leçon, ô vous qui raisonnez.. (2) Si Allah n'avait pas décrété contre eux un pareil exode, Il leur aurait infligé un autre châtiment en ce monde. Le supplice du feu leur sera infligé dans l'autre. (3) Cette peine leur fut appliquée pour les punir de s'être dressés contre Allah et Son Prophète. Les représailles d'Allah sont impitoyables contre ceux qui le combattent. (4) Vous n'avez pas coupé ou laissé debout un seul palmier, que ce ne fut avec l'assentiment d'Allah et pour consterner les méchants. (5).

Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre glorifie Dieu, le loue et le Sanctifie. Même les cieux, la terre et tout ce qu'y trouve célèbrent les louanges de Dieu mais les hommes ne comprennent pas leurs louanges. Il est le Tout-Puissant et nul ne s'oppose à Ses décrets, et le sage dans tout ce qui a décrété et prédestiné.

«C'est lui qui a chassé de leurs demeures les gens d'Ecriture infidèles». Il s'agit de Bani An-Nadir. (les juifs). En arrivant à Médine, après son émigration de La Mecque, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, avait conclu avec eux un traité de non-agression en leur donnant un engagement de protection s'ils respecteraient les clauses du traité. Mais ils ne tardèrent pas à violer le traité et il dut, par la

suite, les chasser de leurs forteresses supposées être inexpugnables contre la puissance de Dieu. Toutes leurs précautions ne purent les sauvegarder du supplice divin. Une partie d'eux se dirigea vers «Adzrou'at» dans les hauteurs du pays de Châm qui seront le lieu du rassemblement. Une autre s'installa à Khaybar. Il ne leur permit de porter avec que ce que leurs chameaux pouvaient transporter. Devant ce fait, ils préférèrent détruire tout ce qu'ils possédaient chez eux. C'est le sens de ce verset: «... au point qu'ils démolissaient leurs demeures en même temps que les assaillants». Et Dieu d'exhorter les gens: Tirez donc une leçon de cela ô gens doués d'intelligence, car ce sera la fin désastreuse de quiconque songe à s'opposer à Dieu et à Son Prophète, à renier le Livre de Dieu. Il subira l'humiliation en ce monde et dans l'autre un châtiment terrible.

Abou Daoud rapporte, d'après Abdul Rahman Ibn Ka'b Ben Malek qu'un des compagnons du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- a raconté:

«A l'époque où le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- était à Médine, les idolâtres Qoraïchites envoyèrent une lettre à lbn Oubay et à ceux qui adoraient les idoles parmi les deux tribus Al-Aws et Al-Khazraj, dans laquelle ils leur reprochèrent d'avoir bien accueilli le Prophète en les menaçant: «Par Dieu, nous allons vous combattre, ou vous chasser du pays ou marcherons d'emblée contre vous pour exterminer vos guerriers et s'emparer de vos familles». Recevant cette lettre, Abdullah Ben Oubay fit réunir les idolâtres (de Médine) et décidèrent de déclarer la guerre contre le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue-.

Mis au courant de cette affaire, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- les rencontra et leur dit: «Les menaces des Qoraïchites ont eu leurs effets sur vous. Leur ruse ne pourra vous nuire plus que celle que vous tramez contre vous-mêmes. Ils veulent tuer vos fils et vos frères». Entendant cela ils revinrent sur leur décision. Lorsque les idolâtres Qoraïchites eurent vent de cela, ils envoyèrent une lettre aux juifs de Médine, après la bataille de Badr, qui avaient les demeures fortifiées et les forteresses inexpugnables, les menaçant de combattre le Prophète, sinon, ils feront d'eux telle et telle chose, et rien ne les

empêchera de rendre leurs femmes à l'esclavage.

Les juifs de Bani An-Nadir, constatant que le contenu de la lettre fut parvenu au Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- et que les Qoraïchites les trahiront, demandèrent à celui-ci de tenir une réunion commune de sorte que chaque partie soit formée de trente hommes de musulmans et un nombre égal de doctes juifs, en lui fixant le lieu de rencontre, et de cette façon chaque partie avance son point de vue. Si les doctes croiront au Prophète après avoir entendu ses paroles, tous les juifs croiront en lui.

Le lendemain matin, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- sortit vers les juifs à la tête d'un groupe de combattants, les assaillit et leur dit: «Par Dieu, je n'ai confiance en vous avant que vous vous engagiez envers moi de respecter vos paroles». Comme ils refusèrent de lui donner un tel engagement, il les attaqua toute la journée. Le surlendemain il se dirigea vers les Bani Qoraïdha, en laissant momentanément les Bani An-Nadir, et les premiers s'engagèrent vis-à-vis de lui, ce qui lui permit à poursuivre son attaque contre les Bani An-Nadir. Ceux-ci ne trouvèrent autre moyen que d'accepter l'exode en portant avec eux ce que leurs chameaux pouvaient transporter même les portes et le bois de leurs demeures. Les palmeraies qu'avaient laissées les Bani An-Nadir furent un don divin à Son Prophète exclusivement car Dieu dit: «Le butin qu'Allah a accordé à Son Prophète n'a coûté ni un cheval ni un chameau». C'est à dire un butin acquis sans combat. Mais il répartit la plupart de ces palmiers aux Mouhajirins Mecquois et une petite partie à deux hommes Médinois qui étaient les plus nécessiteux en dehors des autres. Enfir une partie fut une aumône de la part du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- à Bani Fatima.

«Vous n'auriez pas cru possible un tel évènement» Il s'agit de l'état de siège qui n'avait duré que six jours malgré l'inaccessibilité de leurs forteresses. «de même qu'eux se croyaient inexpugnables dans leurs forteresses. Allah les attaqua à l'endroit qu'ils n'avaient pas prévu.» en d'autre terme: Lorsque l'ordre de Dieu fut décrété, il les a saisis par où ils ne s'y attendaient pas. «Il jeta l'effroi dans leurs cœurs» et comment une telle chose ne leur arriverait pas alors qu'ils étaient assaillis par le

Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- que Dieu lui accordait la victoire sur ses ennemis en semant la peur dans leurs cœurs à une distance d'un mois de marche?.

«Au point qu'ils démolissaient leurs demeures en même temps que les assaillants» en démontant leurs maisons et en apportant avec eux les meilleures portes et les planches de bois. Moqatel Ben Hayyan a dit à cet égard: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- les combattait de sorte que chaque fois qu'il se trouvait dans un endroit où une maison constituait une entrave, il la détruisait pour dégager cet endroit et faciliter leur attaque. Et les juifs, de leur part, quand ils se trouvaient dans une position dominante, ils fortifiaient leurs demeures pour les rendre inaccessibles aux fidèles».

«Méditez cette leçon, ô vous qui raisonnez. Si Allah n'avait pas décrété contre eux un pareil exode, Il leur aurait infligé un autre châtiment en ce monde» Si les juifs n'avaient pas subi ce banissement de leur propre pays en y laissant toutes leurs richesses, ce qui constituait un châtiment très humiliant, Dieu les auraint châtiés en ce monde par un autre supplice qui pouvait être le massacre de leurs guerriers et la captivité de leurs femmes et enfants. Donc le châtiment que Dieu leur avait préparé fut exécuté et dans l'au-delà, ils subiront encore un supplice plus atroce en les précipitant dans la Géhenne. Ourwa Ben Az-Zoubayr a commenté cet évènement et dit: «Ceci est arrivé à Bani An-Nadir, une des tribus de juifs qui habitaient Médine, après six mois de la bataille de Badr. Leurs demeures se trouvaient dans une des extrémités de Médine. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- les a assaillis et les a contraints à capituler en acceptant à être bannis du pays en apportant avec eux tout ce que leurs chameaux pouvaient transporter sauf les armes. Ils quittèrent Médine pour aller s'installer dans une région de Châm. Cet exode leur a été écrit déjà dans un des versets de la Torah. Ils étaient jusqu'alors de ceux qui n'avaient pas encore subi le châtiment de l'exode sous la contrainte du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-. Dieu a révélé à leur sujet les cinq premiers versets de cette sourante.

Ibn Abbas, de sa part, raconte: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- les a assaillis durant quelques jours au point qu'ils acceptèrent son verdict prononcé à leur égard. Ils lui ont donné tout ce qu'il a voulu contre le salut de leurs âmes. Et lui de leur imposer de quitter la ville vers le nord jusqu'au pays de Châm en donnant à chacun d'eux un chameau et une outre d'eau.

Dans l'autre monde, ils seront infligés d'un supplice plus atroce encore car «Cette peine leur fut appliquée pour les punir de s'être dressés contre Allah et son Prophète» car ils avaient mécru à Mouhammed - qu'Allah le bénisse et le salue- sachant, d'après leur Ecriture, qu'il va venir un jour. Dieu est terrible dans son châtiment envers quiconque s'oppose à Lui.

«Vous n'avez pas coupé ou laissé debout un seul palmier, que ce ne fût avec l'assentiment d'Allah et pour consterner les méchants». Durant l'état de siège, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-ordonna aux fidèles de couper les palmiers appartenant aux juifs pour les humilier et jeter la frayeur dans leurs cœurs. Les autres juifs de Bani Qoraidha lui envoyèrent dire: «Du moment que tu interdis la perversité, pourquoi donc tu coupes ces palmiers?». Dieu à cette occasion fit descendre ce verset qui montre que tout est soumis à la volonté de Dieu s'agit-il de couper un palmier ou de le laisser debout. Tout cela n'est fait qu'avec Sa permission.

Ibn Omar rapporte: «Les Bani An-Nadir et Bani Qoraïdha étaient très hostiles au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-. Il chassa les premiers du pays et laissa les derniers jusqu'à ce qu'ils lui déclarèrent la guerre et le combattirent. Il dut alors tuer leurs hommes et capturer leurs femmes. Il partagea ensuite le butin: les femmes et les biens entre les musulmans. Un petit nombre parmi les Bani Qoraïdha se convertit. Plus tard, il bannit aussi les autres juifs de Bani Qaynouqa', la tribu de Abdullah Ben Salam, les Bani Haritha, bref tous les juifs de Médine furent chassés.

وَمَا أَفَاةَ اللّهُ عَلَى رَسُولِهِ مِنْهُمْ فَمَا أَوْجَفَتْمَ عَلَيْهِ مِنْ خَيْلِ وَلَا رِكَابٍ وَلَكِكَنَ اللّهَ يُسَلِّطُ رُسُلَمُ عَلَى مَن يَشَاّةً وَاللّهُ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ فَدِيرٌ ﴿ إِنَّ مَا أَفَآةَ اللّهُ عَلَى رَسُولِهِ مِنْ أَهْلِ ٱلقُرَىٰ فَلِلّهِ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِى ٱلقُرْنِيَ وَٱلْمِسَكِينِ وَٱبْنِ

# ٱلسَّبِيلِ كَى لَا يَكُونَ دُولَةً بَيْنَ ٱلْأَغَنِيَآ مِنكُمُّ وَمَا مَانَكُمُ ٱلرَّسُولُ فَحُسُدُوهُ وَمَا مَانَكُمُ ٱلرَّسُولُ فَحُسُدُوهُ وَمَا مَانَكُمُ الرَّسُولُ فَحُسُدُوهُ وَمَا مَانَكُمُ عَنْهُ فَٱنتَهُواْ وَاتَّقُوا اللّهُ إِنَّ ٱللّهَ شَدِيدُ ٱلْمِقَابِ ۞

wamâ 'afâ 'a-L-Lâhu 'alâ rasûlihî minhum famâ 'awjaftum 'alayhi min haylin walâ rikâbin wa lâkinna-L-Lâha yusallitu rusulahû 'alâ mayyašâ 'u wa-L-Lâhu 'alâ kulli šay'in qadîrun (6) mã 'afâ 'a-L-Lâhu 'alâ rasûlihî min 'ahli-l-qurâ fa-li-L-Lâhi wa li-r-rasûli wa lidî-l-qurbâ wa-lyatâmâ wa-l-masâkîni wa-bni-s-sabîli kay-lâ yakûna dûlatam-bayna-l'agniyâ 'i minkum wamâ 'a tâkumu-r-rasûlu fahudûhu wamâ nahâkum 'anhu fantahû wa-t-taqû-L-Lâha 'inna-L-Lâha šadîdu-l-'iqâbi (7).

Le butin qu'Allah a accordé à Son Prophète n'a coûté ni un cheval ni un chameau. Allah fait triompher Son Prophète contre qui Il veut. Il est tout-puissant. (6) Le butin qu'Allah a accordé à Son Prophète aux dépens des habitants des cités appartient à Allah, au Prophète, à ses proches, aux orphelins, aux pauvres et aux voyageurs. Il n'a pas voulu que les riches soient seuls à le partager. Acceptez ce que vous donne le Prophète et ne prenez pas ce qu'il vous interdit. Craignez Allah. Sa répression est implacable. (7).

Le butin est, en principe, tout ce qu'on s'empare des biens des infidèles sans forcer ni cheval ni chameau, bref sans combat, comme il en fut des biens de Bani An-Nadir, qui, pris de panique, ont tout cédé pour sauvegarder leurs âmes. Dieu a accordé ce butin acquis pacifiquement à Son Messager pour en disposer à sa guise. Il l'a réparti entre les musulmans et l'a dépensé pour ce qui pouvait assurer leur intérêt et pour les actes de charité. Comme il n'y a eu ni affrontement ni combat, Dieu est toujours capable de donner pouvoir à Ses Prophètes sur qui Il veut car Il est puissant sur tout chose.

«Le butin qu'Allah a accordé à Son Prophète aux dépens des habitants des cités...» c'est à dire tous les biens acquis après la conquête de tous les pays «appartient à Allah, au Prophète, à ses proches, aux orphelins et aux voyageurs» Tels sont les ayants-droit auquels ces butins devront être partagés. Mais, comme a avancé Omar -que Dieu l'agrée- le butin de Bani An-Nadir fut donné en particulier au Prophète -qu'Allah le

bénisse et le salue- afin d'en disposer comme bon lui semblait. Il a consacré une partie à sa famille pour lui assurer les provisions d'une année entière et l'autre pour acheter les montures et les armes destinées au combat dans le chemin de Dieu. Ce butin n'a été partagé, comme de coutume, que pour qu'il ne soit pas attribué aux riches aussi pour le dépenser comme bon leur semble et pour en priver les nécessiteux.

«Acceptez ce que vous donne le Prophète et ne prenez pas ce qu'il vous interdit». C'est une exhortation à se conformer aux ordres du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- qui ne veut pour sa communauté que le bien. Masrouq rapporte qu'une femme vint trouver Ibn Mass'oud et lui dit: «Il m'est parvenu que tu es contre la femme qui se fait tatouer et celle qui porte de fausse chevelure. Y at-il dans le Livre de Dieu un verset qui interdit l'un et l'autre? ou bien une recommandation du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-? - Certes oui, je l'ai trouvé mentionné dans le Livre de Dieu et d'après le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-. Et la femme de répliquer: «Par Dieu, j'ai lu tout le Coran sans y trouver une telle interdiction». Ibn Mass'oud lui dit alors: «N'u as-tu pas trouvé ce verset: «Acceptez ce que vous donne le Prophète et ne prenez pas ce qu'il vous interdit». - Oui, répondit-elle. Et lui de poursuivre: «-J'ai entendu le Messager de Dieu interdire le tatouage, le port de fausses chevelures et l'épilage». Elle rétorqua: «Peut-être je trouve une des tiennes faire cela!» - Entre voir, lui dit-il. Elle entra pour regarder ses filles et ses femmes, puis elle sortit lui dire: «Je n'y ai rien trouvé sur elles». Il rétorqua: «N'as-tu pas retenu la recommandation de l'un des pieux serviteurs de Dieu (le Prophète Chou'aïb) qui a dit à son peuple: «Loin de moi l'intention de faire ce que je vous défends» [Coran XI, 88]. Un autre récit fut rapporté par l'imam AHmed et qui est pareil au précédent, concernant Ibn Mass'oud et une femme de Bani Asad.

Il est cité dans un hadith authentique que le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Lorsque je vous ordonne une chose faltes- la dans la mesure de votre capacité et abstenez-vous de ce que je vous défends»» (Rapporté par Boukhari et Mouslim). Puis Dieu avertit les hommes d'enfreindre ses lois car «Sa répression est implacable».

لِلْفُقْرَآءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِن دِيندِهِمْ وَأَمْوَلِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضَلَا مِنَ اللّهِ وَرَصُولُهُ أَوْلَتِهِكَ هُمُ الصّلِدِقُونَ ﴿ وَاللّذِينَ تَبَوَّهُو الدَّارَ وَرَصُولُا وَيَصُرُونَ اللّهَ وَرَسُولُهُ أَوْلَتِهِكَ هُمُ الصّلِدِقُونَ فِي صَدُورِهِمْ حَاجَةً وَالْإِيمَانَ مِن قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَن هَاجَرَ إِلَتِهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِي صَدُورِهِمْ حَاجَةً مِنَا أُولُولِهِمْ مَاجَةً أَوْلُولُونَ مِنْ اللّهِمِينَ وَلَا يَجِدُونَ فِي صَدُورِهِمْ مَاجَةً وَمَن يُوقَ شُحَ مَنَا أُولُولِكَ هُمُ الْمُقْلِحُونَ فِي وَالّذِينَ جَآءُو مِنْ بَعْدِهِمْ يَعُولُونَ فَي وَالّذِينَ مَا تُؤْمِنَ فِلَا يَجْعَلَ فِي قُلُولِنَا عَلَا إِلَيْنَ وَلَا تَجْعَلَ فِي قُلُولِنَا عَلَا اللّهِ مِنْ وَلا تَجْعَلَ فِي قُلُولِنَا عَلَا اللّهِ مِنْ عَلَيْهِمْ وَلَوْ اللّهِ مِنْ اللّهُ عَلَى اللّهُ عَلَيْنَ وَلا تَجْعَلَ فِي قُلُولِنَا عَلَا إِلَيْنَ مَامِنُوا رَبّنَا إِنْكُ رَدُونُ رَجِيمُ فَيْ وَلِي اللّهِ مِنْ اللّهُ اللّهُ عَلَى اللّهُ الللّهُ الللّهُ اللّهُ اللللللّهُ الللّهُ اللللللللللللّهُ اللللللللللللللللللللّهُ الللللل

li-l-fuqarâ 'i-l-muhâjirîna-l-ladîna 'uḥrijû min diyârihim wa 'amwâlihim yabtagûna fadlam mina-L-Lâhi wa ridwânan wa yanşurûna-L-Lâha wa rasûlahîî 'ûlâ 'ika humu-ş-şâdiqûna (8) wa-l-ladîna tabawwa'û-d-dâra wa-l-'imâna min qablihim yuḥibbûna man hâjara 'ilayhim walâ yajidûna fî şudûrihim ḥâjatan mimmâ 'ûtû wa yu'tirûna 'alâ 'anfusihim walaw kâna bihim ḥaṣâṣatun wa may-yûqa šuḥḥa nafsihî fa 'ûlâ 'ika humu-l-muflihûna (9) wa-l-ladîna jâ 'û mim ba'dihim yaqûlûna rabbanâ-ġfir lanâ wa li 'iḥwâninâ-l-ladîna sabaqûna bi-l-'imâni walâ taj'al fî qulûbinâ ġil-lan li-l-ladîna 'a manû rabbanâ 'innaka Ra'ûfu-r-Raḥîmun (10).

Une partie en revient aux pauvres qui seront exilés et ont quitté leurs demeures et leurs biens pour gagner la grâce et l'amour d'Allah et faire triompher Allah et Son Prophète. Voilà les hommes sincères. (8) Les gens de Médine, qui n'avaient pas quitté leurs foyers et s'étaient convertis, accueillirent avec effusion les émigrés. Ils n'étaient pas envieux de ce que ceux-ci recevaient. Bien au contraire. Ils allaient jusqu'à les préférer à eux-mêmes malgré leur propre indigence. Heureux ceux qui évitent l'avarice. (9) Ceux qui sont convertis après eux disent: «Seigneur, pardonne-nous et pardonne à nos frères qui nous ont précédés dans la foi. Fais que nos cœurs n'aient jamais de haine contre les croyants. O notre Maître, Tu es clément et compatissant». (10).

Dieu parle dans ces versets des pauvres besogneux qui méritent les biens du butin. Ils sont ceux: «qui seront exilés et ont quitté leurs demeures et leurs biens pour gagner la grâce et l'amour d'Allah». Ils sont les premiers convertis de La Mecque qui, sous la contrainte des idolâtres Qoraïchites avaient quitté leur ville, leurs biens et leurs familles pour émigrer à Médine à la recherche de la satisfaction de Dieu et pour sauver leur foi, «et faire triompher Allah et Son Prophète. Voilà les hommes sincères».

ils ont joint la parole à l'acte et été sincères envers Dieu en obtempérant à Ses ordres. Ils sont les Mouhajirins (Les émigrés).

Puis Dieu fait l'éloge des Médinois (les Ansars) en montrant leur mérite, leur honneur, leur générosité et leur altruisme. «Les gens de Médine qui n'avaient pas quitté leurs foyers et s'étaient convertis...» En d'autre terme: Les Médinois qui habitaient déjà la «demeure de l'émigration» avant les émigrés et avaient embrassé l'Islam même avant certains Mecquois fidèles. A ce propos, Omar a dit: «Je recommande au calife qui me succède d'être bienveillant à l'égard des Mouhajirins, de respecter leurs droits et de garder leur honneur. Je lui recommande aussi de bien traiter les Médinois qui s'étaient établis dans la demeure de l'Exil avant les premiers ainsi que dans la foi. Il devra accepter l'acte de leur bienfaiteur et pardonner à leur pécheur».

Ces Médinois «accueillirent avec effusion les émigrés» Une vertu qui émane de la noblesse de leur âme et de leur générosité. Ils reçurent les émigrés Mecquois à bras ouverts en leur offrant de leurs propres biens pour les soulager. L'imam Ahmed rapporte d'après Anas que les émigrés dirent: «O Messager de Dieu, nous n'avons rencontré de notre vivant des gens comme les Médinois qui nous ont réservé un accueil chaleureux et été très généreux envers nous. Ils nous ont assuré la subsistance et partagé avec nous les moments heureux. Nous redoutons qu'ils n'emportent toute la récompense». Il leur répondit: «Non, tant que vous faites leur éloge en leur invoquant Dieu».

Le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- avait voulu concéder du terrain à Bahraïn aux Ansars, mais ils lui répondirent: «Non, à moins que tu ne donnes une chose pareille aux Mouhajirin». Alors il leur dit: «Si c'est non, attendez donc pour être favorisés à la première

## occasion»» (Rapporté par Boukhari).

Dans un autre hadith rapporté par Abou Houraira, les Ansars demandèrent au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- de partager les palmeraies entre eux et les Mouhajirins. Comme il refusa, ils s'adressèrent à ces derniers: «Entretenez donc ces palmiers et vous aurez la moitié de la récolte». Ils acceptèrent.

«Ils n'étaient pas envieux de ce que ceux-ci recevaient» Les Médinois ne ressentirent dans leurs cœurs aucun sentiment d'envie pour ce qui a été donné aux Mecquois de la part du Seigneur comme un rang distingué, un honneur et une préférence aux autres pour prix de leur foi et leur endurance.

Après le banissement de Bani An-Nadir de Médine, les Ansars évoquèrent le butin acquis facilement, peut-être pour avoir une part, mais Dieu les blâma en disant: «Le butin qu'Allah a accordé à Son Prophète n'a coûté ni un cheval ni un chameau. Allah fait triompher Son Prophète contre qui II veut. Il est tout-puissant». Et le Prophète leur dit: «Vos frères sont venus chez vous en laissant derrière eux (à La Mecque) leurs biens et leurs familles». Ils lui répondirent alors: «Donc nos biens seront partagés entre eux et nous». Il leur demanda: «Et autre chose?» En lui demandant de quoi s'agit-il, il répliqua: «Ce sont des gens qui ignorent le travail dans les terrains, êtes-vous prêts à leur épargner ce travail et à leur donner la moitié des fruits?» - Certes oui, ô Messager de Dieu, répondirent-ils.

«Ils allaient jusqu'à les préférer à eux-mêmes malgré leur indigence» C'est à dire ils comblent les besoins des autres -des émigrés- avant de combler les leurs, malgré que la plupart des Médinois n'étaient pas aisés. Et à ce propos, il est cité dans un hadith que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «La meilleure aumône est celle faite par un homme indigent». Partant de ce principe, Abou Bakr As-Siddiq a fait aumône de tout ce qu'il possédait. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- lui dit alors: «Qu'as-tu laissé pour ta famille?» - Dieu et Son Messager, répondit-il.

En voilà encore un exemple remarquable dans l'histoire des musulmans lors de la bataille «Al-Yarmouk». On a présenté de l'eau à lkrima et à ses compagnons les guerriers qui étaient blessés. Chacun

d'eux ordonna de donner l'eau à son compagnon par un effet d'altruisme. Ainsi l'eau passa de l'un à l'autre sans en boire qu'à la fin ils trépassèrent tous.

Abou Houraira rapporte aussi ce récit: «Un homme vint trouver le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et lui dit: «Je suis épuisé et très besogneux». Le Prophète envoya à ses femmes, l'une après l'autre, demander de la nourriture sans en rien trouver. Il dit alors à ses compagnons: «Qui donc veut être l'hospitalier cette nuit à cet homme?» Un Ansarien se leva et dit: «Moi, ô Envoyé de Dieu». Il l'emmena chez lui et dit à sa femme: «Honore l'hôte de l'Envoyé de Dieu». Elle lui répondit: «Je n'ai que le repas des enfants!» Il lui dit: «Quand ils veulent souper endors-les puis éteins la lampe et viens nous rejoindre quand notre hôte entre. Nous ferons semblant que vous prenons le souper avec lui. Quand même nous pouvons supporter la faim pour cette nuit». La femme s'exécuta., Le lendemain matin cet homme se rendit chez le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- qui lui dit: «Dieu a été étonné de la manière dont vous avez traité votre hôte cette nuit». Dieu à cette occasion fit cette révélation: «Ils allaient jusqu'à les préférer à eux-mêmes malgré leur propre indigence». D'après Mouslim cet homme était Abou Talha l'Ansarien» (Rapporté par Boukhari, Mouslim, Tirmidzi et An-Nassaï suivant des versions différentes).

«Heureux ceux qui évitent l'avarice». Ceux qui ne se montrent pas avares vis-à-vis des autres réussiront et seront récompensés. Abdullah Ben Amr rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Redoutez l'injustice car elle formera des ténèbres au jour de la résurrection. Redoutez l'obscénité car Dieu n'aime ni l'obscénité ni les paroles inconvenables. Méfiez-vous de l'avarice car elle a entrainé la perte de ceux qui vous ont précédés. Elle les a portés à l'injustice et ils l'ont pratiquée, à la perversité et ont été pervers et à rompre le lien de parenté et ils l'ont rompu» (Rapporté par Mousleim et Ahmed)<sup>[1]</sup>.

«Ceux qui se sont convertis après eux disent: «Seigneur, pardonne-

عن عبد الله بن عمرو قال، قال رسول الله على: واتقوا الظلم فإن الظلم ظلمات يوم (1)

nous et pardonne à nos frères qui nous ont précédés dans la foi. Fais que nos cœurs n'aient jamais de haine contre les croyants. O notre Maître, Tu es clément et compatissant». Ces gens-là forment le troisième groupe dont leurs pauvres méritent une part du butin à commencer par les Mouhajirins puis les Ansars ensuite ceux qui les ont suivis dans le bien d'après ce verset: «Les premiers qui ccompagnèrent le Prophète, les premiers qui l'accueillirent à Médine et ceux qui se joignirent à eux d'un élam sincère, Allah se félicitera d'eux comme ils se féliciteront de Lui» [-Coran IX, 100].

Ces suivants dans le bien sont ceux qui suivent les traces des premiers ainsi que leurs bonnes œuvres et leur comportement et qui leur invoquent Dieu en secret et en public. Ils demandent à Dieu de leur pardonner et de ne plus mettre dans leurs cœurs une rancune envers les croyants.

Ibn Jarir rapporte que Omar Ben Ai-Khattab, en lisant les versets précédents et celui qui est cité dans la sourate du Repentir (Coran IX, 60) concernant les ayants- droit des biens des aumônes, a déclaré: «Ces versets ont englobé tous les musulmans et chacun a le droit d'avoir une part du butin. Tant que je suis en vie, même un pâtre à la tête d'une caravane d'ânes ne vient à moi revendiquant sa part sans que je lui en donne même s'il n'a pas pris part à un combat».

أَمّ نَرَ إِلَى الَّذِينَ نَافَعُوا يَعُولُونَ لِإِخْوَنِهِمُ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ
 الْكِنَابِ لَهِنَ أُخْرِجْتُمْ لَنَخْرُجَى مَعَكُمْ وَلَا نُطِيعُ فِيكُمُ أَحَدًا أَبَدًا وَإِن قُوتِلْتُمْ لَنَصُرُنَكُمُ وَاللّهُ يَنْهُمُ إِنَّهُمْ لَكَافِئُونَ شَلَى لَهِنَ أُخْرِجُوا لَا يَخْرُجُونَ مَعَهُمْ وَلَهِن لَنَصُرُونَكُمْ وَلَانَ أَخْرِجُوا لَا يَخْرُجُونَ مَعَهُمْ وَلَهِن فُوتُولُوا لَا يَعْمُرُونَهُمْ وَلَهِن فَصَرُوهُم لَيُولُّى الْأَدْبَارَ ثُمَّ لَا يُنصَرُونَ شَلَى لَا يُعَمِرُونَ شَلَى لَائْتُمْ وَلَهِن اللّهُ ذَالِكَ بِأَنْهُمْ قَوْمٌ لَا يَعْمَلُونَ شَلَى لَائْتُمْ وَلَهِم مِن اللّهُ ذَالِكَ بِأَنْهُمْ قَوْمٌ لَا يَعْمَلُونَ شَلَى

القيامة، واتقوا الفحش فإن الله لا يحب الفحش ولا التفحش، وإياكم والشح فإنه أهلك من كان قبلكم، أمرهم بالظلم فظاموا، وأمرهم بالفجور ففجروا، وأمرهم بالقطيعة فقطعواه

'alam tara 'ilâ-l-ladîna nâfaqû yaqûlûna li 'ihwânihimu-l-ladîna kafarû min 'ahli-l-kitâbi la 'in 'uhrijtum lanahrujanna ma'akum walâ nuti'u fîkum 'aḥadan 'abadan wa 'in qutiltum lananşuranakum wa-L-Lâhu yašhadu 'innahum la kâdibûna (11) la 'in 'uhrijû lâ yahrujûna ma'ahum a la'in qûtilû lâ yanşurûnahum wa la 'in naṣarûhum layuwallunna-l-'adbâra tumma lâ yunṣarûna (12) la 'antum 'ašaddu rahbatan fî şudûrihim mina-L-Lâhi dâlika bi 'annahum qawmul-lâ yafqahûna (13) lâ yuqâtilunakum jami'an 'illâ fî quram-muhaṣṣanatin 'aw min warâ' 'i judurim ba'suhum baynahum šadîdun taḥsabuhum jami'an wa qulûbuhum šattâ dâlika bi 'annahum qawmul-lâ ya'qilûna (14) kamatali-ladîna min qablihim qarîban dâqû wabâla 'amrihim wa lahum 'adâbun 'alîmun (15) kamatali-š-šaytâni 'id qâla li-l-'insâni-kfur falammâ kafara qâla 'innî barî' 'um minka 'innî' 'aḥâfu-L-Lâha rabba-l- 'âlamîna (16) fakâna 'aqibatahumâ' 'annahuma fî-n-nâri ḥalidîna fîhâ wa dâlika jazâ'u-z-zâlimîna (17).

N'avez-vous jamais entendu les propos que tiennent les hypocrites à leurs frères infidèles parmi les genx d'Ecriture: «Si l'on vous exile, nous vous suivrons, nous ne croirons pas aux médisances tenues sur votre compte, si on vous combat, nous vous assisterons». Allah est témoin qu'ils mentent. (11) Mensonge! si on les exile, ils ne les suivront pas, si on les attaque, ils ne les soutiendront pas. S'ils les soutiennent, ce sera pour tourner le dos aussitôt. Et ainsi les infidèles resteront sans appui. (12) Vous, musulmans, ils vous craignent plus qu'Allah Lui-même, parce qu'ils manquent de perspicacité. (13) Eux et les juifs n'acceptent le combat qu'à l'abri de leurs cités et derrière des fortifications. Ils sont sans pitié les uns

à l'égard des autres. Ils vous paraissent unis alors qu'ils sont divisés. C'est un peuple déraisonnable. (14) Comme leurs proches prédécesseurs, eux aussi ont éprouvé les funestes suites de leurs actes. Ils subiront un supplice douloureux. (15) Ils rappellent Satan disant à l'homme: «Ne crois pas», puis s'écriant quand l'homme a perdu la foi: «Je ne suis pas responsable de ton incrédulité. Quant à moi, je crains Allah le Maître de l'univers». (16) Ils finiront tous deux dans la géhenne. Peine éternelle réservée aux méchants. (17).

Dieu parle des hypocrites, de leur chef Abdullah Ben Oubay et ses semblables, quand ils firent savoir par écrit aux Bani An-Nadir qu'ils les soutiendront s'ils combattent le Prophète et les fidèles à Médine. (Nous en avons déjà mentionné cela, à savoir que Ibn Oubay était un juif). Dieu est témoin qu'ils étaient des menteurs en leur promettant de les soutenir. «Si on les attaque, ils ne les soutiendront pas. S'ils les soutiennent, ce sera pour tourner le dos aussitôt». Ceci est une bonne nouvelle annoncée aux fidèles tout à fait indépendante.

«Ils vous craignent plus qu'Allah Lui-même» car vous, les musulmans, leur inspirez plus de crainte que Dieu parce que ce sont des gens qui ne comprennent pas, comme Dieu a dit ailleurs: «Un certain nombre d'entre eux montrèrent en face de l'ennemi une crainte qu'ils en avaient pour Allah» [Coran IV, 77].

A cause de leur effroi et leur timidité, ils ne vous combattent que derrière les murailles et des cités fortifiées sans avoir le courage d'affronter l'armée fidèle et être en face de vous, et ils ne le font que si la nécessité exige. Mais leur vaillance est grande entre eux ainsi que l'animosité qui les sépare et les divise. «Ils vous paraissent unis alors qu'ils sont divisés» et la discorde règne entre eux. Ils ressemblent à ceux qui les ont précédés, il y a peu de temps. Il s'agit, comme ont avancé Moujahed et As-Souddy, des idolâtres qui ont essuyé un grand échec à Badr. Mais, d'après Ibn Abbas, ils sont les Bani Qaïnouqa', les autres juifs que le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- avait exilés avant eux.

«Ils rappellent Satan disant à l'homme: «Ne crois pas» puis s'écriant quand l'homme a perdu la foi: «Je ne suis pas responsable de ton

incrédulité». Ces juifs-là qui ont été trompés par leurs ennemis les hypocrites sont semblables à un homme dont le démon l'a trompé puis il désavoue son incrédulité en lui disant: Je crains Dieu le Seigneur des mondes. En commentant le verset précité, et comme a rapporté lbn Jarir, Abdullah Ben Massoud a raconté qu'une femme, qui avait quatre frères, menait son troupeau au pâturage le jour, et la nuit elle allait la passer dans l'ermitage d'un moine. Celui-ci, une certaine nuit, eut de rapports avec elle et elle tomba enceinte. Satan vint suggérer au moine: «Tue-la et enterre-la. Tu es un homme dont les gens croient en tes paroles». Et le moine s'exécuta.

La nuit Satan vint en rêve chez les frères de cette femme leur dire: «Ce moine a eu de rapports avec votre sœur. Comme il l'a rendu enceinte (et craignant le scandale) il l'a tuée et l'a enterrée dans tel endroit. Le matin l'un d'entre eux dit à ses frères: «Cette nuit j'ai fait un rêve, pourrai-je vous le raconter?». En lui répondant par l'affirmative, il leur conta le rêve et ses frères lui contèrent le même rêve. Ils se rendirent alors chez le roi et l'incitèrent contre le moine et ils décidèrent tous d'aller le voir?» Ils le firent descendre de son ermitage et se dirigèrent vers l'endroit où la femme fut enterrée. Chemin faisant, satan se présenta au moine et lui dit: «C'est moi qui t'ai fait tomber dans ce pétrin et nul autre que moi ne pourra te sauver à condition que tu te prostèrnes devant moi». Et le moine se prosterna. Quand les hommes emmenèrent le moine chez le roi, Satan le dénonça, et le roi ordonna d'exécuter le moine.

«Ils finiront tous deux dans la géhenne. Peine éternelle réservée aux méchants». Tel est le sort funeste de tout prévaricateur et de tout injuste.

يَّنَايُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اَنَّقُوا اللهَ وَلَنَنظُرَ نَفَسٌ مَا فَذَمَتَ لِغَدِّ وَاَنَّقُوا اللهَ إِنَّ اللهَ عَلَيْ اللهَ عَالَمَهُمُ اللهَ عَلَيْ اللهَ عَالَمَهُمُ الفَسَلهُم اَنفُسَهُمُ الفَسَهُمُ الفَسِفُونَ اللهَ اللهَ اللهُ اللهُ

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â manû taqû-L-Lâha wa-l-tanzur nafsum-mâ qaddamat ligadin wa-t-taqû-L-Lâha 'inna-L-Lâha Ḥabîrum bimâ ta 'malûna (18) walâ takûnû ka-l-ladîna nasû-L-Lâha fa 'ansâhum 'anfusahum 'ûlâ' 'ika humu-l-fâsiqûna (19) lâ yastawî 'aṣḥâbu-n-nâri wa 'ashâbu-l-jannati 'ashâbu-l-jannati humu-l-fâ' izûna (20).

O croyants, craignez Allah. Que chaque âme songe à assurer son Oll salut. Craignez Allah. Allah connait toutes vos actions. (18) N'imitez pas ceux qui ont oublié Allah. Allah leur a fait perdre jusqu'au sentiment d'eux-mêmes. Ils sont impies. (19) Les élus du Paradis ne sauraient être comparés aux damnés de l'enfer. Bienheureux les élus du Paradis. (20).

Jarir Ben Abdullah rapporte: «Nous étions au début de la journée chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- quand un groupe d'hommes nu-pieds, portant des tuniques élimées en laine rayée, l'épée ceinte du côté, se présenta chez lui. La majorité était de la tribu Moudar, plutôt ils étaient tous de Moudar. Le visage du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- se renfrogna à cause de leur état d'indigence. Il entra dans son appartement puis sortit et ordonna à Bila d'appeler à la prière. La prière achevée, il fit un prône et récita ce verset: «O homme, craignez Allah qui vous a créés d'un seul être... jusqu'à la fin» [Coran IV, 1] ensuite ce verset: «Que chaque âme songe à assurer son salut...».

Il dit: «Que chacun fasse l'aumône avec ses dinars, ses dirhams, ses habits, d'une mesure de Sa' de blé, un Sa' de dattes, voire une demi datte».

Un homme de Ansars apporta un paquet qu'il pouvait à peine tenir dans sa main, puis les hommes se succédèrent (pour apporter à leur tour ce qu'ils avaient) en sorte que je vis à la fin deux tas de vêtements et de nourriture. Le visage du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'illumina et brilla comme de l'or. Il dit alors: «-Celui qui introduit dans l'Islam une sunna (une pratique) louable, aura deux récompenses: La première pour l'avoir introduite, et la seconde des récompenses de ceux qui l'auront mise en application, sans toutefois que la part de ces hommes soit diminuée. Et celui qui introduit dans l'Islam une mauvaise sunua, se verra pénalisé de la faute provenante de cette pratique et de celles des hommes qui l'auront imité sans toutefois que cela diminue

### leurs propres fautes» (Rapporté par Mouslim et Ahmed)[1].

Dieu ordonne aux hommes de Le craindre en obtempérant à ses ordres et s'abstenant de ses interdictions. «Que chaque âme songe à assurer son salut» en la jugeant avoir d'être jugée au jour demier. Que chacun considère ce qu'il a fait pour lui-même des œuvres pies comme provision pour le jour de la résurrection avant de comparaître devant le Seigneur. Puis Il réitère Son ordre de le craindre encore une fois car Il connait parfaitement ce que les hommes font des actions bonnes ou mauvaises et rien ne lui est caché minime soit-il.

Il leur recommande ensuite de ne plus imiter «ceux qui ont oublié Allah. Allah leur a fait perdre jusqu'au sentiment d'eux-mêmes». Cela signifie: N'oubliez pas de mentionner Dieu pour qu'll ne vous fasse pas oublier, ou négliger, les bonnes actions qui vous apportent le bien car la récompense est fonction des actions. Ceux qui oublient ou négligent une telle recommandation sont les pervers qui auront désobéi à Ses ordres et qui seront les perdants au jour du jugement dernier. Dieu a fait aussi de telles recommandations dans d'autres versets en voici un à titre d'exemple: «O croyants, que le souci de vos richesses et de vos enfants ne vous détournent pas d'Allah. Ils sont perdus ceux qui agissent ainsi» [Coran LXIII, 9].

عن جرير بن عبد الله قال: كنا عند رسول الله في صدر النهار قال، فجاءه قوم حفاة (1) عراق، مجتابي النمار أو العباء، متقلدي السيوف، عامتهم من مضر، بل كلهم من مضر، فتغير وجه رسول الله في لما رأى بهم من الفاقة، قال، فدخل ثم خرج، فأمر بلالاً فأذن، وأقام الصلاة فصلّى، ثم خطب فقال: ﴿يا أيها الناس اتقوا ربكم الذي خلقكم من نفس واحلة له إلى آخر الآية، وقرأ الآية التي في الحشر - ﴿ولتنظر نفس ما قدمت لغد له عصدق رجل من ديناره من درهمه، من ثربه، من صاع بر، من صاع تمره - حتى قال - ولو بشق تمرة . قال: فجاء رجل من الأنصار بصرة كادت كفه تعجز عنها، بل قد عجزت، ثم تتابع الناس حتى رأيت كومين من طعام رجل من طعام وثياب، قد عجزت، ثم تتابع الناس حتى رأيت كومين من طعام رجل من طعام وثياب، حتى رأيت رسول الله في يتهلل وجهه، كأنه مذهبة، فقال رسول الله في: «من من في الإسلام سنة حسنة فله أجرها وأجر من عمل بها بعده من غير أن ينقص من أوزارهم شيء، ومن سن في الإسلام سنة سيئة كان عليه وزرها من عمل بها مئ غير أن ينقص من أوزارهم شيء»

En s'adressant aux hommes, Abou Bakr As-Siddiq a dit: «Ne connaissez-vous pas que vous passez les jours et les nuits jusqu'à un terme fixé pour vous. Que celui qui est capable d'exécuter les ordres de Dieu -à Lui la puissssance et la gloire- avant que ne vienne le terme de sa vie, le fasse. Vous ne saurez obtenir cela qu'en pensant toujours à Dieu. Il en est des gens qui ont consacré leur vie pour d'autres que Lui et Dieu vous interdit de les imiter quand Il vous dit: «N'imitez pas ceux qui ont oublié Allah. Allah leur a fait perdre jusqu'au sentiment d'eux-mêmes». et vous êtes déjà au courant de leurs actions. Ils ont fait ce qu'ils ont fait et se sont procuré soit le bonheur, soit le malheur.

«Où sont les premiers tyrans qui ont construit les cités et les ont fortifiées par les murailles? Ils gisent actuellement sous les pierres et le sable. Voici un livre dont ses miracles sont inépuisables. Prenez-en de la lumière pour le jour des ténèbres et que ses versets et ses enseignements soient pour vous une lumière. Dieu en a fait l'éloge de Zakaria et de sa famille quand Il a dit: «Tous trois étaient empressés à faire le bien. Ils nous priaient avec persuasion et crainte. Ils s'humiliaient devant nous» [Coran XXI, 90]. Toute parole qui ne vise pas à obtenir la satisfaction de Dieu est vaine et n'apporte aucun bien» (Rapporté par At-Tabarani).

«Les élus du paradis ne sauraient être comparés aux damnés de l'enfer» quand Dieu prononcera Son jugement à leur égard au jour de la résurrection. Il a averti les uns et les autres en disant: «Ceux qui font le mal croient-ils que nous les traiterons comme ceux qui croient et font le bien? Croient-ils que, morts, ils auront le même traitement que pendant la vie? Erreur» [Coran XLV, 21]. Ainsi Dieu ne traite pas les hommes qui auront cru et fait les œuvres pies comme il traite ceux qui auront corrompu la terre. Certes les élus du Paradis seront seuls qui échapperont au supplice de Dieu - à Lui la puissance et la gloire -

لَوَ أَرْلَنَا هَذَا اَلْقُرْمَانَ عَلَى جَهَلِ لَرَأَيْتَهُ خَشِمًا مُّتَصَدِّعًا مِنْ خَشْهَةِ اللَّهُ وَتِلْكَ الْأَمْثَالُ نَضْرِبُهَا لِلنَّاسِ لَمَلَّهُمْ يَنَفَكَّرُونَ ۖ هُوَ اللَّهُ الَّذِى لَآ إِلَنَهُ إِلَّا هُوَّ عَلِمُ الْغَيْبِ وَالشَّهَا َ عِلْمُ الرَّحِيمُ ۚ هُوَ اللَّهُ الرَّحِيمُ ﴿ هُوَ اللّهُ الَّذِف لَآ إِلَهُ إِلَّا هُوَ الْمَاكُ الْفَدُّوسُ السَّكَمُ الْمُؤْمِنُ الْمُهَبِّمِنُ الْمَوْرِيرُ الْجَبَّالُ الْمُتَكِيِّرُ سُبْحَنَ اللهِ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿ هُوَ اللهُ الْخَالِقُ الْبَارِئُ الْمُصَوِّرُ لَهُ الْأَسْمَاةُ الْحُسْنَى بُسَيِّحُ لَهُ مَا فِي السَّمَوْتِ وَالْأَرْضِ وَهُوَ الْمَنْزِرِ لَهُوَ الْمَاكِمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ اللهُ الْمُعْمَلِيمُ الْمُعَلِيمُ الْمُعَلِيمُ اللهِ اللهُ الْمُعَلِيمُ اللهُ اللهُولِي اللهُ اللهُولِ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ اللهُ ا

law 'anzalnâ hadâ-l-Qur'âna 'alâ jabali-l-lara'aytahû haši'am mutaşaddi'am min hašyati-L-Lâhi wa tilka-l-'amtâlu nadribuha li-n-nâsi la'allahum yatafakkarûna (21) huwa-L-Lâhu-l-ladî lâ 'ilâha 'illâ huwa 'alimu-l-ġaybi wa-šahâdati huwa-r-Raḥmânu-r-Raḥîmu (22) huwa-L-Lâhu-l-ladî lâ 'ilâha 'illâ huwa-l-Maliku-l-Quddûsu-S-Salâmu-l-Mu'minu-l-Muhayminu-l-'Azîzu-l-Jabbâru-l-Mutakabbiru subḥâna-L-Lâhi 'ammâ yušrikûna (23) huwa-L-Lâhu-l-hâliqu-l-Bâri'u-l-Muṣawwiru lahu-l-'asmâ''u-l-husnâ yusabbihu lahû mâ fî-s-samâwâti wa-l-'arḍi wa huwa-l-'Azîzu-l-Ḥakîmu (24).

Si nous avions fait descendre le Coran sur une montagne, elle serait difaissée et fendue par respect d'Allah. Nous donnons de telles comparaisons aux hommes pour les faire réfléchir.. (21) Il est Allah en dehors de qui il n'y a pas d'autre dieu. Il connait le visible et l'invisible. Il est le Clément qui manifeste sa clémence. (22). Il est Allah en dehors de qui il n'y a pas d'autre Dieu. Il est le souverain, le Saint, le Maître de la paix, le protecteur, l'Arbitre suprême, le fort, le Puissant, le Très Grand. Gloire à Allah! Loin de Lui ce qu'on lui associe. (23) Il est Allah, le Créateur, l'Animateur et le sculpteur. Il a droit aux plus nobles épithètes. Tout ce qui est dans les cieux et sur terre le glorifie. Il est le Puissant et le Sage. (24).

Dieu parle de la grandeur et du caractère mangifique du Coran et, en récitant ou le lisant, les cœurs doivent être recueillis et humiliés, et les oreilles doivent bien concevoir ses menaces et ses avertissements car ils sont la vérité-même.

«Si nous avions fait descendre le Coran sur une montagne, elle se serait affaissée et fendue par respect d'Allah». En d'autre terme, si la montagne, malgré son aspérité et sa dureté, avait compris le contenu du Coran, elle se serait humiliée et fendue sous l'effet de la crainte de

Dieu -à Lui la puissance et la gloire-. Comment vous, ô hommes, vos cœurs ne s'adoucissent pas et votre peau n'en frissonne pas par crainte de votre Seigneur alors que vous avez médité sur le sens de ses versets et bien conçu les enseignements?. De telles paraboles Dieu propose aux hommes afin qu'ils réfléchissent. Dans le même sens Dieu a dit ailleurs: «Le Coran aurait beau soulever les montagnes, disloquer les continents et faire parler les morts, qu'ils ne croiraient pas» [-Coran XIII, 31].

Puis Dieu parle de Ses épithètes et de Ses plus beaux noms: Il est Dieu. Il n'y a de Dieu que Lui. Aucun Seigneur n'existe en dehors de Lui. Tout ce qu'on adore en dehors de Lui est fausseté.

- Il connait le visible, et l'invisible ce qui est caché et ce qui est apparent. Rien ne Lui est caché ni dans les cieux ni sur la terre infime soit-il.
- Il est le Miséricordieux et le Très Miséricordieux dont Sa miséricorde embrasse tout dans les deux mondes. Il a dit ailleurs: «Il s'est imposé à lui-même la clémence» [Coran VI, 13] et aussi: «Dis: La grâce et la bénédiction d'Allah devraient être pour eux des biens plus précieux que toutes les richesses qu'ils peuvent amasser» [Coran X, 58].
- Il est le Souverain qui possède tout ce qu'il a créé sans aucune contestation.
- Il est le Saint, ou le pur comme l'a interprété Wahb Ben Mounabah, ou, d'après Ibn Jouraij! celui que les nobles anges le sanctifient.
- Il est le Maître de la paix: qui est exempt de tout vice ou défaut, le parfait dans Sa personne, Ses qualités et Ses actes.
- Il est le Protecteur: qui assure Ses serviteurs de toute injustice d'après Ibn Abbas, ou selon Abou Zaïd: qui croit en la foi de Ses sujets.
- Il est l'Arbitre Suprême ou d'après Ibn Abbas: Il est le témoin des actions de tous les hommes.
- Il est le Fort et le Puissant, l'invisible qui domine tous ses sujets par Sa force, Sa puissance et Son orgueil.

- Il est le Très grand. Il est cité dans le Sahih que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Dieu dit: La Magnificence est mon manteau et la Grandeur est mon izar. Je précipiterai dans le Feu quiconque essaie de participer à l'une d'elles» (Rapporté par Moustim).
- Il est le Créateur, l'Animateur: C'est à dire: c'est lui qui procède à créer une certaine chose et le seul à l'exécuter en lui donnant la vie ou l'existence, et le sculpteur qui lui donne la forme qu'il veut.
- «Il a droit aux plus nobles épithètes», A ce propos Abou Houraira rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Dieu a quatre-vingt-dix-neuf noms (ou épithètes), cent moins un. Quiconque les dénombre (et les retient) entrera au Paradis. Il est impair et aime l'impair» Dans ce hadith il mentionne ces épithètes dont nous allons les citer ci-après, et en même temps parler des différentes interprétations d'après les exégètes.

Il est Allah en dehors de qui il n'y a pas d'autre dieu.

- 1 Le Miséricordieux: (AR-RAHMÂN الرحن).
- 2 Le Très Miséricordieux: (AR-RAHÎM الرحيم).
- 3 Le Roi: (AL-MALIKاللك).
- 4 Le Saint: (AL-QODDOUSSE القدوس).
- 5 La Paix (AS-SALÂM السلام).
- 6 Le protecteur: (AL-MO'MIN المؤسن) ou celui qui témoigne de Sa propre véridicité.
  - 7 Le vigilant: (Al-Mohaïmin المهمن) ou le Prédominant.
  - 8 Le Tout-Puissant: (AL-'AZIZ العزيز).
  - 9 Le Contraignant: (AL-JABBÂR الجبار) ou le Puissant.
  - 10 Le Tyran: (AL-MOTAKABBIR التكبر) ou l'Orgueilleux.
  - 11 Le Créateur: (AL-KHALÎQ الخالق).
  - 12 L'Animateur: (AL-BÂRI' والباريء).
  - 13 Le Formateur: (AL-MOSSAWWIR اللصور).

- 14 -Le Grand Pardonneur: (AL-GHAFFÂR الغفار).
- 15 Le Dominateur suprême: (AL-QAHHÂR القهار).
- 16 Le Suprême Donateur: (AL-WAHHÂB الرهاب).
- 17 Le Dispensateur: (AR-RAZZÂQ الرزاق).
- 18 Celui qui décide: (AL-FATTÂH الفتاح) ou le Trancheur.
- 19 Le Savant: (AL-'ALIM العليم).
- 20 Celui qui tient tout: (AL-QÂBID القابض).
- 21 Celui qui donne largement: (AL-BASSÎT اللاسط).
- 22 Celui qui abaisse: (AL-KHAFID الخافض).
- 23 Celui qui élève: (AL-RÂFI الرافع).
- 24 Celui qui honore: (AL-MO'IZZ اللعز).
- 25 Celui qui humilie: (AL-MODZILL الذل).
- 26 Celui qui entend tout: (AS-SAMI' السميع).
- 27 Celui qui voit tout: (AL-BAÇIR البصير).
- 28 L'Arbitre: (AL-HAKAM الحكم) ou le Juge.
- 29 Le Juste: (AL-'ADL العدل).
- 30 Le Subtil: (AL-LATÎF اللطيف).
- 31 Le Bien-Informé: (AL-KHABIR سخار).
- 32 Le Patient: (AL-HALÎM الحليم) ou le Clément.
- 33 L'Inaccessible: (AL-'ADHÎM العظيم) ou le Magnifique.
- 34 Le Pardonneur: (AL-GHAFOUR الغفور qui ne cesse de pardonner).
  - 35 Le Reconnaissant: (ACH-CHAKOUR الشكور).
  - 36 Le Très-Haut: (AL-'ALIY العلى).
  - 37 -Le Grand: (AL-KABÎR الكبير).
  - 38 Le Gardien par excellence: (AL-HAFÎDH الحفيظ).
  - 39 Le Nourricier par excellence: (AL-MOUQUIT القيت).

- 40 Le Demandeur des comptes: (AL-HASSÎB الحسيب).
- 41 Le Majestueux: (AL-JALÎL الجليل).
- 42 Le Généreux: (AL-KARÎM الكريم).
- 43 Le veilleur: (AR-RAQÎB الرقيب).
- 44 Celui qui exauce: (AL-MOJÎB بالجيب).
- 45 L'Immense: (AL-WASSI' الواسع).
- 46 Le Sage: (AL-HAKÎM الحكيم).
- 47 L'Aimant: (AL-WADOUD الودود) ou le Tendre.
- 48 Le Glorieux: (AL-MAJID اللجيد).
- 49 Celui qui ressucite: (AL-BA'ITH الباعث).
- 50 L'omniscient: (ACH-CHAHÎD الشهيد) ou le Témoin.
- 51 La vérité: (AL-HAQ الحق).
- 52 Le Protecteur: (AL-WAKÎL الوكيل) à qui on confie tout.
- 53 Le Très Fort: (AL-QAWIY القوى).
- 54 L'Inébranlable: (AL-MATÎN المتين).
- 55 Le Maître: (AL-WALIY الولى).
- 56 Le Digne de louange: (AL-HAMÎD الحميد) ou le Louable.
- 57 Celui qui fait le compte exact: (AL-MOHCI المحصى).
- 58 Celui qui donne un commencement: (AL-MOBDI' اللبدى).
- 59 Celui qui recommence: (AL-MO'ID اللعيد).
- 60 Celui qui donne la vie: (AL-MOHY) اللحيي).
- 61 Celui qui fait mourir: (AL-MOUMÎT الميت).
- 62 Le Vivant: (AL-HAYY ألحى).
- 63 Celui qui subsiste par Lui-même: (AL-QAYYOM الفيوم).
- 64 Celui qui crée toute chose: (AL-WAJID الواجد).
- 65 Le Noble par excellence: (AL-MAJED الماجد) ou le Glorieux.
- 66 L'Unique: (AL-WAHID الواحد).

- ou l'Absolu. (الصمد C'Impénétrable: (AS-SAMAD) الصمد
- 68 Le Capable par excellence: (AL-QADIR القادر).
- 69 L'omnipotent: (AL-MOQTADIR المقتدر).
- 70 Celui qui avance (AL MOQADIM القدم).
- 71 Celui qui retarde: (AL-MOU'AKHIR المؤخر).
- 72 Le Premier: (AL-AWWAL الأول).
- 73 Le Dernier: (AL-AKÎR الآخر).
- 74 L'Apparent: (ADH-DHAHIR الظاهر) ou l'Exotérique.
- 75 Le Caché: (AL-BATIN الباطن) ou l'Esotérique.
- 76 Le Défenseur par excellence: (AL-WALI الوالى) ou le Gouverneur.
- 77 Le Sublime: (AL-MOUTA'ALI التعالى) ou le Très-Haut.
- 78 Le Très-Bon: (AL-BARR البر).
- 79 Le Pardonnant par excellence: (AT-TAWWÂB التواب) ou celu qui accepte le repentir.
  - 80 Le vengeur: (AL-MONTAQÎM المنتقم).
  - 81 Celui qui efface les péchés: (AL-'AFOW العفو).
  - 82 Le Bon: (AR-RA'OUF الرؤوف) ou le Compatissant.
  - 83 Le Souverain des royaumes: (MALIK ALMOLK مالك اللك).
- 84 Celui qui est plein de Majesté et de Munificence: (ZOUL JALAL WAL-IKRAM ذر الجلال والإكبرام) ou Celui qui est digne de respect et d'honneur.
  - 85 L'Equitable: (AL-MQSET القسط).
  - 86 Celui qui rassemble: (AL-JAME' الجامع).
  - 87 Celui qui se suffit à Lui-même: (AL-Ghaniy الغني).
  - 88 Celui qui enrichit: (AL-MOGHN! اللغنى).
  - 89 Le Pourvoyeur: (AL-MO'TI العطى).
  - 90 L'Empêcheur: (AL-MANE' اللانع).

91 - Le Pernicieux: (AD-DARR الضار).

92 - L'Utile: (AN-NAFI' النافع).

93 - La Lumière: (AN-NOUR النور).

94 - Celui qui dirige: (AL-HADI الهادى).

95 - L'inventeur: (AL-BADI' البديع).

96 - PEternel: (AL-BÂQ) الباقى.

97 - L'Héritier Suprême: (AL-WÂRETH الرارث).

98 - Le Guide Suprême: (AR-RACHÎD الرشيد).

99 - Le patient: (AÇ-ÇABOUR الصبور).

Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre proclame la gloire de Dieu, mais les hommes ne comprennent pas cette glorification. Il est le puissant qui domine toutes Ses créatures et le sage dans Ses lois et sa prédestination.

Ma'qel Ben Yassar rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Celui qui, chaque matin, dit: «Je cherche refuge auprès de celui qui entend et sait tout contre Satan le maudit (ou le lapidé) et récite les trois derniers versets de la sourate de l'Exode, celui-là Dieu lui confie à soixante-dix mille anges qui prient pour lui jusqu'au soir. S'il meurt en ce jour-là, il mourra en martyr. Ainsi sera le cas de celui qui dit cela quand il est au soir» (Rapporté par Tirmidzi et Ahmed)<sup>[1]</sup>.

عن معقل بن يسار عن النبي على قال: ومن قال حين يصبح ثلاث مرات: أعوذ بالله (1) السميع العليم من الشيطان الرجيم، ثم قرأ ثلاث آيات من آخر سورة الحشر، وكل الله به سبعين ألف ملك يصلون عليه حتى يمسي، وإن مات في ذلك اليوم مات شهيداً، ومن قالها حين يمسي كان بتلك المنزلة،



## 60 - SOURATE DE L'ÉPREUVE

### 13 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate des Conjurés

## بنسيرا لقر ألتخب التجسية

بَائِبًا الَّذِبَ اَمْنُوا لَا نَنْجِدُوا عَنْوَى وَعَدُوْمُ أَوْلِيَهُ كَلَوْنَ إِلَيْمِ إِلْمَتُووَ وَهَا كَثَرُوا بِنَا جَاتَكُمْ فِنَ الْحَقِ بَجْرِهُنَ الْرَسُولُ وَلِيَكُمْ أَن تُوسُواْ إِلَّهِ رَبِكُمْ إِن كُثُمُ خَرَخْتُدَ جِهَنَا فِي سَبِيلِ وَالْبِعَلَة سَهَافِي فَيْرُونَ إِلَيْهِم بِالْمَرْقِ وَأَنَا أَمَلًا بِنَا أَفْفَيْتُمْ وَمَا أَعْلَنُمْ وَمَن يَهْمَلُهُ مِنكُمْ أَنْدَ مَنلَ سَوَلَة السَبِيلِ فَي إِن بِنَا مُنْفَرِثُمْ بِكُونُوا لَكُمْ أَعْدَاتُهُ وَيَشْمِلُوا إِلْكُمْ أَنِيتُهُمْ وَالْمِيتُمُ بِالسَّوْقِ وَوَقُوا لَوَ بَنَا مُعْدُونَ فِي لَن مَنفَكُمْ أَرْمَاشُكُو وَلاَ أَوْلَدُمْ فَيْقَ الْمِينَةِ بِنْمِيلُ بِيَنْكُمْ وَلَا بِنَا تَمْمُلُونَ فِيهِ إِلَيْهِ فَيْهِ اللَّهِ فَيْهُ الْمَنْكُمُ أَنْ وَمَا لَكُونُ الْمُؤْمِ وَلَا الْمُنْعُونُ الْمُؤْمُ وَلَا الْمُؤْمُ وَلَا الْمُؤْمُ وَلَا الْمُؤْمِ وَلَا اللَّهِ اللَّهُ وَلَا اللَّهُ الْمُؤْمُ وَلَا الْمُؤْمُ وَلَا الْمُؤْمُ وَلَا الْمُؤْمُ وَلَا اللَّهُ وَاللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَلَا اللَّهُ الْمُؤْمُ وَلَا اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَلَا الْمُؤْمُ وَلَا اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَلَالُولُولُ اللَّهُ اللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَلَالِكُمْ وَلَا اللَّهُ وَلَالُهُ وَلَالِهُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَلَا اللَّهُ وَلَالِهُ وَاللَّهُ الْمُؤْمُ وَلَا اللَّهُ وَلَالِهُ اللَّهُ وَلَالِمُ اللَّهُ وَلَيْنَا اللَّهُ الْمُؤْمُ وَلَالِهُ اللَّهُ وَلَالِهُ اللَّهُ اللّهُ وَلَالِهُ وَلَا اللَّهُ وَلَهُمْ الْمُؤْمُ وَلَيْعُلُولُ اللّهُمُ اللَّهُمُ وَلَالِمُولُولُولُولُولُولُولُولُولُولُولُولُهُ اللَّهُ وَلَالِهُ اللَّهُمُ وَاللَّهُ وَلَاللَّهُ وَلَاللَّهُ وَلَيْنَا اللَّهُ وَلَالِهُ اللَّهُ وَلَاللَّهُ وَاللَّهُ وَالْمُؤْمِ الْمُؤْمُ وَلَالِهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ الْمُؤْمُ ولَالِمُ اللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَلَالِمُولِلَا الْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ وَلَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَلَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَلَالِمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَالْمُؤْمُ وَلَالِمُولُولُولُولُولُولُ وَالْمُ

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â manû lâ tattahidû û 'aduwwî wa 'aduwwakum 'awliyâ 'a tulqûna 'ilayhim bil-mawaddati waqad kafarû bimâ jã 'akum mina-l-ḥaqqi yuḥrijûna-r-rasûla wa 'iyyâkum 'an tu'minû bi-L-Lâhi rabbikum 'in kuntum ḥarajtum jihâdan fî sabîlî wa-b-tigâ 'a mardâtî tusirruna 'ilayhim bi-l-mawaddati wa 'ana 'a'lamu bimâ 'aḥfaytum

wamā 'a'lantum wa may-yaf'alhu minkum faqad dalla sawā 'a-s-sabîli (1) 'in yat qafûkum yakûnû lakum 'a'dā 'an wa yabsutî 'ilaykum 'aydiyahum wa 'alsinatahum bi-s-sû 'i wa waddû law takfurûn (2).lan tanfa'akum 'arḥāmukum walā 'awlādukum yawma-l-qiyāmati yafṣilu baynakum wa-L-Lāhu bimā ta'malûna Basîrun (3).

### Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

O croyants, ne vous alliez pas à mes ennemis et aux vôtres. Vous leur offrez votre amitié alors qu'ils ont repoussé la vérité qui vous a été révélée. Ils vous ont combattu ainsi que le Prophète pour avoir cru en Allah, votre Seigneur. Quand vous avez quitté vos foyers pour servir ma cause et rechercher ma grâce, était-ce pour leur proposer votre amitié? Je sais tout ce que vous cachez et montrez. Ceux d'entre vous qui s'allient à mes ennemis prennent une mauvaise voie. (1) S'ils marquaient quelque succès sur vous, vous éprouveriez la rigueur de leur hostilité. Ils s'acharneraient sur vous de toute la force de leurs bras et de tout le fiel de leurs langues. Ils ne désirent qu'une chose, c'est que vous perdiez la foi.. (2) Vos parents et vos enfants ne vous seront d'aucun secours. Au jour de la résurrection, Allah vous départagera. Allah voit toutes vos actions. (3).

La raison pour laquelle les premiers versets furent révélés était la traitrise de Hateb Ben Abi Balta'a, en voici son résumé:

«Hateb était parmi ceux qui ont fait la hégire à Médine et participé à la bataille de Badr. Il n'était pas un Qoraïchite mais avait des biens et une famille qui les avait laissés à La Mecque. Quand le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- décida à conquérir cette ville après que ses habitants eussent violé le traité, Il donna ses ordres aux fidèles de faire leurs préparatifs pour les attaquer. Il invoqua Dieu par ces mots: «Grand Dieu, fais que notre intention parvienne aux Mecquois». Alors Hateb écrivit une lettre et l'envoya aux Qoraïchites pour les avertir voulant par ce faire rendre service aux habitants de La Mecque (dans le but de protéger ses biens et sa famille).

Comme suite à ce récit, l'imam Ahmed rapporte que 'Ali a raconté: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- me chargea avec Al-Zoubayr et Al-Miqdad d'une mission en nous disant: «Partez et lorsque vous arrivez à «Rawdat Khakh» (un certain endroit), vous trouverez une femme en route vers La Mecque qui porte une certaine lettre. Arrachez-la lui». Nous partîmes sur nos chevaux à grande vitesse et, arrivés au lieu indiqué, nous trouvâmes la femme. Nous lui demandâmes de nous remettre la lettre. Comme elle nia d'avoir cette lettre sur elle, nous la menaçâmes de la dévêtir. Elle la prit de ses chevelures et nous la remit. Cette lettre contenait un avertissement de Hateb à certains Qoraïchites les prévenant de l'attaque que prépara le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- contre la ville:

«Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, ayant pris la lettre, manda Hateb et l'interrogea: «C'est quoi ô Hateb?» Il lui répondit: «Ne hâte pas ton jugement à mon égard. J'étais un homme très lié aux Qoraïchites bien que je ne suis pas l'un des leurs. Parmi les émignrés qui t'ont accompagné à Médine, il y en a certains qui ont des proches à La Mecque pour garder leurs familles. Quant à moi, ne profitant pas de ce privilège, j'ai voulu leur rendre service afin de protéger les miens. Je n'ai fait cela ni par incrédulité ni par apostasie ni même voulu redevenir idolâtre après ma conversion». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dit alors à ses compagnons: «Cet homme-là est sincère». Omar s'écria: «Laisse-moi trancher la tête de cet hypocrite». Mais le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- lui répliqua: «Non, il a pris part à la bataille de Badr. Qui vous dit, peut-être Dieu s'est présenté aux combattants de Badr et leur a dit: «Faites ce que vous voudrez, Je vous pardonne». C'est à cette occasion que ce verset fut descendu: «O croyants, ne vous alliez pas à mes ennemis et aux vôtres», (Ce récit a été rapporté par les auteurs des traditions à l'exception d'Ibn Maja).

Dans ce verset, Dieu interdit aux fidèles de prendre pour patrons et alliés ceux qui sont hostiles envers Lui et Son Prophète, comme II leur a interdit de prendre les gens du Livre quand II a dit: «O croyants, ne vous alliez pas aux juifs et aux chrétiens. Les uns et les autres s'allient entre eux. Celui qui les prend pour alliés se confond avec eux» [Coran V, 51] et les menace et les avertit en leur disant: «O croyants, ne prenez pas pour alliés, parmi les gens d'Ecriture et les idolâtres, ceux qui raillent votre religion..» [Coran V, 57]. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- n'a accepté les excuses de Hateb que parce qu'il a voulu par son faire protéger ses biens et les siens sans autre but.

Les idolâtres avaient expulsé le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- et les fidèles de La Mecque rien que pour avoir cru en Dieu, en L'adorant seul et proclamé haut Son unicité. Comment les prendre donc pour alliés, sinon les combattre et leur être hostiles?. Il a dit ailleurs: «Ils ne leur reprochaient pas autre chose que de croire à Allah tout-puissant» [Coran LXXXV, 8].

Puis Dieu dit aux croyants: «Quand vous avez quitté vos foyers pour servir ma cause et rechercher ma grâce» vous convient-ils de les prendre pour alliés alors qu'ils vous ont chassés loin de vos biens et de vos familles par mépris, haine et dénigrement de votre religion, «était-ce pour leur proposer votre amitié?» en la leur témoignant secrètement? Quiconque parmi vous agit ainsi, il s'est bel et bien fourvoyé loin de la voie droite et s'égare.

«S'ils marquaient quelque succès sur vous, vous éprouveriez la rigueur de leur hostilité. Ils s'acharneraient sur vous de toute la force de leurs bras et de tout le fiel de leurs langues». S'ils vous prenaient en leur pouvoir, ils vous auraient nui par leurs actes et leurs paroles, et en plus, ce qu'ils désiraient c'est que vous reveniez à l'état d'incrédulité. Comme leur hostilité envers vous est apparente et cachée, comment les prenez-vous pour alliés?. Aussi bien vos liens familiaux que vos enfants ne vous seront utiles au jour de la résurrection si votre Seigneur voudra vous punir car vous aurez par ce faire obtenu leur satisfaction mais vous aurez courroucé Dieu contre vous. Quiconque cherche à satisfaire à ses proches en mécroyant, sera perdu et déçu et aura rendu ses œuvres vaines. Un tel lien familial ne lui servira à rien auprès de Son Seigneur.

مَدْ كَانَ لَكُمْ أَمْوَةً حَسَنَةً فِي إِرَّهِمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذَ عَالُوا لِنَوْجِمْ إِنَّا بُرْيَهُوا مِنكُمْ وَمِمَّا مَسْبُدُونَ مِن دُونِ الْهُو كَلْوَا بِكُرْ وَيَدَا بِيْنَا وَبَبْنَكُمْ الْمَدَوَةُ وَالْبَشْكَةُ أَبْدًا حَقَّ نُوْمِنُوا بِاللّهِ وَمُعْدَهُ إِلّا قُولَ إِيزُهِمَ لِأَبِيهِ لَاَسْتَغْفِرَةً لَكَ وَمَا أَمْلِكُ لَكَ مِنَ اللّهِ مِن ثَنْ يَوْ رَبًّا عَلِيكَ وَوَلِيكَ أَنْهَا وَإِلَيْكَ أَنْهَا وَإِلَيْكَ الْمَسِيدُ فِي رَبًّا لا جَمْلُنا فِنَهُ لِلّذِينَ كَفَرُوا وَاغْفِرْ لَنَا رَبَّنا ۖ إِلَّكَ أَنْ النَّهِدُ الْمُكِدُدُ فِي لَقَدْ كَانَ لَكُو

# فِيهِمْ أَسْوَةً حَسَنَةً لِمَن كَانَ يَرْجُوا اللَّهَ وَاللِّوْمَ الْآفِيدَ ۚ وَمَن بَنُولً فَإِنَّ اللَّهَ هُوَ اللَّهَٰوَ الْمَنِيدُ ۞

qad kânat lakum 'uswatun ḥasanatun fî 'Ibrâhîma wa-l-ladîna ma'ahîî 'id qalû liqawmihim 'innâ bura'â' 'u minkum wa mimmâ ta'budûna min dûni-L-Lâhi kafarnâ bikum wa badâ baynanâ wa baynakumu-l-'adâwata wa-l-bagdâ' 'u 'abadan ḥattâ tu'minû bi-L-Lâhi waḥdahîû 'illâ qawla '-Ibrâhîma li'abîhi la 'astaġfiranna laka wamâ 'amliku laka mina-L-Lâhi min say'in rabbanâ 'alayka tawakkalnâ wa 'ilayka 'anabnâ wa 'ilayka-l-masîru (4) Rabbanâ lâ taj'alnâ fîtnata-l-li-lladîna kafarû wa-gfir lanâ rabbanâ 'innaka 'anta-l-'Azîzu-l-Ḥakîmu (5) laqad kâna lakum fîhim '-uswatun ḥasanatu-l-liman kâna yarjû-L-Lâha wa-l-yawma-l-'â ḥira wa may-yatawalla fa'inna-L-Lâha huwa-l-ganiyyu-l-Hamîdu (6).

Suivez le bel exemple d'Abraham et de ses partisans lorsqu'ils dirent à leur peuple: «Nous sommes sans attache avec vous et les divinités que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. L'inimitié et la haine nous sépareront pour toujours à moins que vous ne vous ralliez à Allah unique.» Néanmoins, Abraham concéda à son père: «J'implorerai le pardon pour toi mais sans rien te garantir de sa part». Seigneur, nous mettons notre confiance en toi, nous revenons à Toi. C'est à Toi que tout aboutit. (4) O notre Maître, fais que nous ne vivions pas en mauvaise intelligence avec les infidèles. Pardonne-nous. Tu es puissant et sage. (5) Abraham et ses partisans sont un bel exemple pour ceux qui espèrent en Allah et dans le jugement dernier. Quant à ceux qui le négligent, Allah s'en désintéresse. Il est riche et glorieux. (6).

Dieu ordonne à Ses serviteurs croyants de s'éloigner des incrédules et de désavouer leur religion en prenant Abraham -que la paix soit sur lui- et ses partisans comme bel exemple qui déclarèrent à leur peuple franchement: «Nous vous avons reniés, vous et ce que vous adorez en dehors de Dieu. L'animosité et la haine se sont à jamais montrées entre vous et nous tant que vous suiviez ce culte erroné. Nous vous désavouons jusqu'à ce que vous croyiez en un Dieu unique sans rien Lui associer et que vous reniez vos fausses divinités». Dieu a excepté les paroles d'Abraham quand il a dit à son père: «J'implorerai le pardon d'Allah pour toi mais sans rien te garantir

de sa part» Et ceci parce qu'Abraham ne demanda pardon pour son père qu'en vertu d'une promesse qui lui avait faite. Mais quand il vit clairement que son père était un ennemi de Dieu, il le désavoua. À savoir aussi que certains croyants imploraient le pardon de Dieu pour leurs pères qui mouraient incrédules en disant: «Nous faisons cela en imitant Abraham».

Mais une fois séparés de leur peuple, Abraham et ceux qui étaient avec lui dirent: «Seigneur, nous mettons notre confiance en toi, nous revenons à Toi. C'est à Toi que tout aboutit». Nos affaires sont entre Tes mains en Te les confiant. C'est vers Toi que sera le retour au jour dernier. Ils implorèrent aussi le Seigneur de ne plus faire d'eux un sujet de tentation pour les infidèles. «O notre Maître, fais que nous ne vivions pas en mauvaise intelligence avec les infidèles». Moujahed l'a commenté comme suit;: «fais que nous ne soyons chatiés ni par leurs mains ni par un supplice venant de Toi, car ils diraient: Si ces gens-là étaient dans le vrai ils n'auraient pas subi un tel châtiment». «Seigneur, pardone- nous. Tu es puissant et sage» dissimule nos péchés des autres et absous-nous car Tu es capable sur toute chose et sage dans Tes lois, actes et paroles.

Dieu ensuite, comme affirmation, cite l'exemple d'Abraham et de ses partisans pour être imités. «Abraham et ses partisans sont un bel exemple pour ceux qui espèrent en Allah et dans le jugement dernier». Il y a là une exhortation aux fidèles qui croient en Dieu et au jour demier. Mais ceux qui se détournent de ses enseignements, qu'ils sachent que Dieu peut se passer d'eux car Il est riche, n'a besoin de quiconque et Il est digne de louanges, comme Il confirme cette réalité en disant: «Que vous soyez fidèles, que toute la terre le soit, qu'importe! Allah est toute puissance et toute gloire» [Coran XIV, 8].

عَسَى الله أَن يَبْعَلَ يَتِنكُو وَيَبْنَ الَذِينَ عَادَيْتُم يِنهُم مَوَدَّةً وَاللهُ فَدِيرٌ وَاللهُ عَفُورٌ رَحِيمٌ فِي اللهِنِ وَلَا يَشْمِنكُو اللهُ عَنِ اللَّذِينَ لَمْ يُقْتِلُوكُمْ فِ اللِّهِنِ وَلَا يُمْرِجُوكُم مِن يَنْزِكُمْ أَن تَبْرُوهُمْ وَتُقْسِطُوا إِلْيَهِمْ إِنَّ اللهِ يُحِبُ الْمُفْسِطِينَ فَي إِنَّنَا يَبْنَكُمُ اللهِ عَنِ اللَّهِنَ وَلَا يَشْمُرُهُمْ فِي اللَّهِنِ وَلَمْرُجُوحُم مِن دِينَزِكُمْ وَطَلَهَرُوا عَلَى إِنْمَا يَبْنَكُمُ أَن
 الله عَن اللَّذِينَ قَلْلُوكُمْ فِي اللِّهِنِ وَلَمْرَجُوحُم مِن دِينَزِكُمْ وَطَلَهَرُوا عَلَى إِنْرَاجِكُمْ أَن

# نَوَلَوْهُمْ وَمَن يَنْوَلَمُمْ فَأُولَتِكَ هُمُ ٱلظَّالِمُونَ ۞

'asâ-L-Lâhu 'an yaj'ala baynakum wa bayna-l-ladîna 'âdaytum minhum mawaddatan wa-L-Lâhu Qadîrum wa-L-Lâhu Gafûrur-Raḥîm (7) lâ yan hâkumu-L-Lâhu 'ani-l-ladîna lam yuqâtilukum fî-d-dîni wa lam yuhrijûkum min diyârikum 'an tabarrûhum wa tuqsiţî 'ilayhim 'inna-L-Lâha yuḥibbu-l-muqsiţîna (8) 'innamâ yanhâkumu-L-Lâhu 'ani-l-ladîna qâtalûkum fî-d-dîni wa 'aḥrajûkum min diyârikum wa zâharû 'alâ' '-iḥrâjikum 'an tawallûhum wa may-yatawallahum fa 'ûlâ' 'ika humu-z-zâlimûna (9).

Allah peut faire naître une cordiale entre vous et vos ennemis. Allah est puissant. Il est plein d'indulgence et de commisération. (7) Allah ne vous interdit pas d'être bons et justes envers ceux qui ne vous attaquent pas à cause de votre religion et ne vous expulsent pas de vos demeures. Il aime les justes. (8) Mais Il vous interdit toute alliance avec ceux qui vous combattent à cause de votre religion, vous expulsent de vos demeures ou y contribuent. Une telle alliance serait une iniquité. (9).

Dieu montre à Ses serviteurs croyants qu'll est capable d'établir une amitié entre eux et ceux qui ne les ont pas combattus ni les ont expulsés de leurs foyers, car Il peut réunir des choses contradictoires comme Il peut rallier deux ennemis et créer une amitié après une animosité. Il a dit ailleurs: «Reconnaissez les bienfaits d'Allah sur vous, Lui qui d'ennemis que vous étiez, a fait l'union entre vos cœurs» [Coran III, 103]. Et dans le même sens, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit aux fidèles: «N'étiez-vous pas égarés et Dieu vous a dirigés par moi et étant divisés II vous a réunis?» Dieu affirme cette réalité quand II a dit en s'adressant à Son Prophète: «Quand bien même tu aurais dépensé toutes les richesses du monde, tu n'aurais pas réunis une pareille union» [Coran VIII, 63]. Et le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- d'exhorter les hommes: «Aime ton bien-aimé modérément car il se pourrait un jour que tu le haisses, et hais ton mal-aimé modérément car il se pourrait un jour que tu l'aimes» (Rapporté par Tirmidzi).

«Il est plein d'indulgence et de commisération» envers les impies s'ils reviennent à Lui repentants et se convertissent, car quiconque se repent sincèrement est pareil à celui qui n'a commis aucun péché.

Ibn Chéhab rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- avait investi Abou Soufian Sakhr Ben Harb de pouvoir sur une région de Yemen. Après la mort du premier, Abou Soufian rentra à la Mecque. En route, il rencontra «Zoul-khimar» qui avait apostasié. Il le tua et fut le premier qui combattit les apostasiés pour défendre la religion de Dieu. Et Ibn Chébab d'ajouter: Abou Soufian était parmi les concernés par le verset: «Allah peut faire une cordiale entre vous et vos ennemis».

Dieu ne défend pas les musulmans de fréquenter ceux qui ne les ont pas combattus et qui ne les ont pas chassés de leurs demeures. Il leur recommande d'être bons et équitables envers eux. A ce propos, Asma' la fille d'Abou Bakr raconte: «Ma mère, qui était encore polythéiste à l'époque où un pacte fut conclu avec les Qoraïchites, vint me rendre vsite. Je me rendis chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- pour lui demander si je peux la recevoir? Il me répondit: «Oui, sois bonne envers ta mère». » (Rapporté par Boukhari, Mouslim et Ahmed). Dans une autre version, l'imam Ahmed, d'après Abdullah Ben Az-Zoubayr, la mère était venue apportant des cadeaux à sa fille. Dieu à cette occasion fit descendre ce verset: «Allah ne vous interdit pas d'être bons et justes envers ceux qui ne vous attaquent pas» Et par la suite, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- ordonna à Asma de recevoir sa mère et d'accepter ses cadeaux.

«Il aime les jutes». Il est cité dans un hadith authentique que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Les justes seront sur des chaires en lumière à droite du Trône pour prix de leur équité envers leurs proches et envers ceux qui ont été sous leur pouvoir».

Dieu a interdit seulement aux croyants de prendre pour alliés ceux qui les ont combattus, expulsés de leurs demeures ou qui ont participé à cette expulsion. Il leur ordonne d'être hostiles envers eux en les menaçant: «Une telle alliance serait une iniquité» ne les prenez donc pas pour intimes autrement vous aurez commis une injustice.

اً عَلَىٰ عَلَىٰ مُوْمَنَتِ مَلَا تَرْجِعُومُنَ إِلَى الْكُفَارِ لَا مُنَ حِلَّ لَمُمْ وَلَا مُمْ يَجُلُونَ لَمَنَّ وَالَّهُمْ مَا اَنْفَعُوا مُونَا مُنَا الْفَعُوا مَا اَنْفَعُوا مَا اَنْفَعُوا مَا اَنْفَعُوا اللهِ اللّهِ عَلَيْكُمْ اللّهِ يَعَكُمُ وَاللّهُ عَلِيمٌ وَاللّهُ عَلِيمٌ إِلَى الكُفّارِ فَعَاقَبُمُ فَيَا اللّهُ الللّهُ الللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ الللللّهُ الللّهُ الللّهُ الللّهُ الللللّهُ الللّهُ اللّهُ الللللّهُ الللللّهُ اللللللّهُ اللللللّهُ اللللللللللللللللللللللللللللللللللل

yā 'ayyuhâ-l-ladîna 'ǎ manữ 'idâ jã 'akumu-l-mu'minâtu muhâjiratin famtahinûhunna-L-Lâhu 'a'lamu bi 'imânihinna fa'in 'alimtumûhunna mu'minâtin falâ tarji'ûhunna 'ilâ-l-kuffâri lâ hunna ḥillun lahum walâ hum yaḥillûna lahunna wa 'Æ tûhum mã 'anfaqû walâ junâha 'alaykum 'an tankihûhunna walâ tumsiqû bi'iṣami-l-kawâfiri was'alû mâ 'anfaqtum wal-yas'lû mã 'anfaqû dâlikum ḥukmu-L-Lâhi yaḥkumu baynakum wa-L-Lâhu 'Alîmun Ḥakîmun (10) wa 'in fâtakum šay'um min 'azwâjikum 'ilâ-l-kuffâri fa'âqabtum fa 'âtû-l-ladîna dahbat 'azwâjuhum mit la mâ 'anfaqû wa-t-taqû-L-Lâha-l-ladî 'antum bihî mu'minûna (11).

O croyants, lorsque des musulmanes se réfugient chez vous, éprouvezles. Allah est fixé sur leur conviction. Si leur foi vous parait sincère, ne les laissez pas retourner auprès des infidèles. Car, désormais, elles ne sont plus licites pour eux ni eux pour elles. Toutefois, rendez leur dot à leurs époux. Vous pouvez alors vous-mêmes les prendre pour épouses mais à condition de les doter. Ne restez pas mariés à des femmes infidèles. Exigez d'elles le remboursement de votre dot, de même que les fidèles pourront l'exiger des croyantes qu'ils répudieront: Telle est la loi qu'Allah vous impose. Il est Savant et Sage. (10) Si quelqu'une de vos femmes passe du côté des infidèles, et que vous fassiez sur eux un butin, remboursez leurs dots à ceux que leurs femmes ont abandonnés. Craignez Allah en qui vous croyez. (11).

Nous avons déjà mentionné le traité de paix conclu entre le Message de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et les idolâtres Qoraïchites, en commentant la sourate de la Victoire [Coran XLVIII]. Ce traité renfermait la clause suivante: «... A condition que si un musulman fuit le camp des idolâtres pour réjoindre le Prophète, celui-ci doit le leur rendre».

Quant aux femmes qui viennent aux fidèles immigrantes Dieu ordonne aux hommes de les mettre à l'épreuve. S'il s'avère qu'elles sont croyantes ils ne doivent plus les rendre aux impies. On a rapporté que la circonstance de la révélation de ce verset est la suivante: «Oum Koulthoum la fille de 'Oqba Ben Abi Mou'ait fit l'émigration à Médine avec les fidèles. Ses deux frères 'Imara et Al-Walid sortirent pour la chercher et se rendirent chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- lui demandant de la leur rendre. Mais Dieu révéla à ce moment- là de violer le pacte conclu avec les polythéistes surtout parce que l'affaire concerne les femmes. Il lui ordonna de garder cette femme (et plus tard toutes les musulmanes) et de la mettre à l'épreuve pour constater sa foi».

Abou Nasr Al-Asadi demanda à Ibn Abbas: «Comment le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- mettait les femmes à l'épreuve?» Il lui répondit: «Il éprouvait leurs cœurs (la foi en Dieu) qu'elles n'ont pas quitté par mépris de leurs maris, ni pour changer un domicile, ni à la recherche des biens de ce monde, mais par amour pour Dieu et pour Son Messager». Et Ibn Abbas a ajouté dans une autre version: «Il les faisait témoigner qu'il n'y a d'autres divinités que Dieu et que Mouhammed est le Messager de Dieu». Quant à Qatada, il a dit: «On les éprouvait en les faisant jurer qu'elles n'ont pas quitté leurs maris par insubordination mais par amour pour l'Islam et les musulmans et d'être prêtes à garder toujours leur foi».

«Si leur foi vous paraît sincère, ne les laissez pas retourner auprès des infidèles». Un verset qui montre que même la foi (qui est en principe dans le cœur) on peut encore la constater et la voir «Car, désormais, elles ne sont plus licites pour eux ni eux pour elles». Un ordre qui interdit à une musulmane de se marier d'avec un polythéiste, car ce genre de mariage était répandu au début de l'ère islamique, la preuve fut le mariage de Zaīnab, la fille du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue, avec Aboul 'As Ben Ar-Rabi' le polythéiste. Quand celui-ci fut capturé le jour de Badr, sa femme Zaïnab le racheta contre un collier

d'ornement qui appartenait à sa mère Khaqija. Lin ... oyant agir ainsi, le cœur du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salues'attendrit et dit aux fidèles: «Si vous trouvez (convenable) de libérer son prisonnier, faites-le». Ils s'éxécutèrent. Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- le libéra en lui promettant de lui envoyer sa femme. Il tint sa promesse et envoya sa fille Zainab avec Zaïd Ben Haritha. Elle demeura à Médine, en l'an deux après l'Hégire jusqu'à la conversion de son mari Aboul-'As qui eut lieu en l'an huit. Il la rendit à la maison conjugale en vertu du premier mariage sans lui fixer une dot. Ce récit fut rapporté par Ahmed, Abou Daoud, Tirmidzi et Ibn Maja. Mais d'autres ulémas, et ce qui est de suivi en nos jours, on riposté qu'il y a eu une dot et un nouveau contrat de mariage. Ils ont jugé aussi que, si la période de viduité expire sans la conversion du mari, le premier contrat sera nul. Une autre opinion stipule que, après l'écoulement de la période de viduité, la femme aura le choix: ou bien elle se conformera au premier contrat du mariage, ou bien elle le considèrera nul et pourra ainsi se remarier, et ceci en se référant à l'opinion d'Ibn Abbas qui était la même que celle du premier groupe d'ulémas, c'est à dire: sans dot ni un nouveau contrat de mariage.

«Toutefois, rendez leur dot à leurs époux» c'est à dire: «Donnez aux anciens maris polythéistes de ces femmes converties ce qu'ils ont dépensé comme dot. «Vous pouvez alors vous-mêmes les prendre pour épouses mais à condition de les doter» et aussi après l'écoulement de leur période de viduité et en présence du tuteur et des témoins etc.

Dieu - à Lui la puissance et la gloire - défend également à Ses fidèles serviteurs d'épouser les femmes idolâtres ou de continuer leur vie conjugale si elles sont comme telles, en leur ordonnant: «Ne restez pas mariés à des femmes infidèles» A cet égard, il est cité dans le Sahih que, après avoir conclu le traité de paix avec les idolâtres Qoraïchites le jour de Houdaybya, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- reçut une foule des femmes musulmanes. Dieu alors lui fit cette révélation: «O croyants, lorsque des musulmanes se réfugient chez vous... jusqu'à: «Ne restez pas mariés à des femmes infidèles». 'Omar Ben Al-Khattab répudia deux femmes dont l'une se maria d'avec Mou'awiya Ben Abi Soufian et l'autre avec Safwan Ben Oumayya.

Az-Zouhari a dit: «Ce verset fut révélé au Messager de Dieuqu'Allah le bénisse et le salue- alors qu'il se trouvait dans la vallée de Houdaybya. Après avoir conclu ce traité de paix d'après lequel il devait leur rendre celui qui fuit leur camp. Quand fut le tour des femmes le Verset fut descendu suivant lequel on doit rendre la dot de la femme musulmane à son mari polythéiste et de même chaque polythéiste doit rendre la dot de la femme musulmane si elle quitte son mari pour rejoindre le premier. Cet ordre divin est donné en vertu du traité conclu entre les deux partis.

«Exigez d'elles le remboursement de votre dot, de même que les infidèles pourront l'exiger des croyantes qu'ils répudieront». Comme on l'a montré auparavant, chaque mari peut exiger la dot de sa femme qui le quitte pour rejoindre l'autre camp. «Telle est la loi qu'Allah vous impose» en concluant la paix avec les idolâtres et exceptant les femmes de ses clauses. Tout revient à Dieu qui tranche entre les hommes, car Il est Savant et Sage et connait parfaitement ce qui leur convient pour assurer leur intérêt.

«Si quelqu'une de vos femmes passe du côté des infidèles, et que vous fassiez sur eux un butin, remboursez leurs dots à ceux que leurs femmes ont abandonnés..» Moujahed et Qatada l'ont commenté en disant: «Ceci concerne les incrédules qu'aucun pacte ne les lie aux fidèles. Si une femme apostasie et va rejoindre les mécréants sans que ceux-ci remboursent la dot à son mari, ainsi si une femme se convertit et passe au camp des musulmans on ne doit rien à son mari mécréant. Mais au cas où on paye au premier on doit le faire également au deuxième.

Quant à Ibn Abbas, il a dit: «Si une femme d'un émigré (musulman) apostasie et s'enfuit chez les idolâtres, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- donne à ce mari, en compensation, l'équivalent de la dot ou de ce qu'il a dépensé pour son entretien -du butin acquis des idolâtres» Ce commentaire ne contredit pas le premier car, si l'on peut récupérer la dot ce sera parfait, sinon on peut en compenser le mari des biens du butin.

يَئَائِمُ) النَّبِيُّ إِذَا جَلَمَكَ الْمُؤْمِنَتُ يُبَايِمِنكَ عَلَىٰ أَن لَا يُشْرِكُنَ بِاللَّهِ شَيْنَا وَلا يَسْرِقْنَ وَلَا يَزْنِينَ وَلَا يَقْتُلُنَ أَوْلَدَهُنَّ وَلَا يَلْتِينَ بِبُهْمَنَنِ يَفْغَرِينَهُ بَيْنَ أَلَدِينً وَأَرْجُلِهِنَّ وَلَا يَسْمِينَكَ فِي مَعْرُوفِ فَبَايِمْهُنَّ وَأَسْتَغْفِرْ لَمُنَّ اللَّهُ إِنَّ اللَّهَ غَفُرْرُ تَحِيمٌ ﴾

yâ 'ayyuhâ-n-nabiyyu 'idâ jâ 'aka-l-mu'minatu yubâyi'naka 'alâ 'a-l-lâ yušrikna bi-L-Lâhi šay'an walâ yasriqna walâ yaznîna walâ yaqtulna 'awlâdahunn walâ ya'tîna bi-buhtânin yaftarînahu bayna 'aydihinna wa 'arjulihinna walâ ya'şinaka fî ma'rûfin fabâyi'hunna wastaġfir lahunna-L-Lâha 'inna-L-Lâha Gafuru-r-Rahîmun (12).

O Prophète, si des croyantes te demandent de se convertir en s'engageant à ne pas donner d'associés à Allah, à ne pas voler, à ne pas commettre l'adultère, à ne pas tner leurs enfants ou à en reconnaître faussement et à ne transgresser aucun bon principe, accepte leur conversion et appelle le pardon d'Allah sur elles. Allah est toute indulgence et compassion. (12).

'Ourwa rapporte que 'Aicha -que Dieu l'agrée- lui a raconté que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- éprouvait par ce verset toute femme immigrante qui venait à lui. Toute femme qui était prête à se conformer à ces principes, il lui répondait: «J'accepte ton serment d'allégeance sans la lui serrer la main. Et Aicha d'ajouter: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- n'a jamais serré la main à aucune femme».

L'imam Ahmed rapporte que Oumayya Ben Raqiqa (la sœur de Khadija et la tante maternelle de Fatima) lui a raconté: «Je vins auprès du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- en compagnie d'autres femmes pour lui prêter serment d'allégeance. Il nous stipula de nous conformer au contenu de ce verset. Il nous ajouta: «Dans la mesure de votre capacité». Nous lui répondîmes: «Dieu et Son Messager sont plus compatissants envers nous que nous le sommes envers nous-mêmes. O Messager de Dieu, ne vas-tu pas nous serrer la main?» Il répliqua: «je ne donne une poignée de main à aucune femme. Mon comportement vis-à-vis d'une seule femme est le même

vis-à-vis d'une centaine» (Rapporté par Ahmed, Tirmidzi et Nassai).

Salam Bent Qaïs -qui était une des tantes maternelles du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- et qui avait prié derrière lui au moment où la Qibia était d'abord Jérusalem puis la Ka'ba a rapporté: «je vins vers le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- en compagnie d'autres femmes Ansariennes pour lui prêter serment de fidélité. Il nous dit: «A condition de n'associer rien à Dieu, à ne pas voler, à ne pas forniquer, à ne pas tuer nos enfants, à ne pas commettre une infâmie ni avec nos mains ni avec nos pieds et à ne plus lui désobéir en ce qui est convenable». Puis il ajouta: «et à ne plus tricher vos maris». Nous lui prêtâmes ce serment et partîmes. Chemin faisant, je dis à une femme de retourner chez lui pour lui demander comment une femme peut tricher son mari?. En l'interrogeant sur ce point, il lui répondit: «Tu prends de ses biens -ou son argent- pour le donner à un autre à son insu» (Rapporté par Ahmed).

On a rapporté que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- acceptait ce serment de fidélité de la part des femmes toujours dans un jour de fête comme a dit Ibn Abbas: «J'ai assisté à la prière de la fête du Fitr (la rupture du jeûne) avec le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- et plus tard avec Abou Bakr, 'Omar et 'Othman. Tous faisaient la prière avant la Khoutba (le prône). Le Prophète de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- (après avoir fait la prière) descendit de la chaire. Il me semble encore le voir faire un signe aux fidèles de garder leurs places. Puis il se dirigea vers les rangs des femmes en se frayant un chemin entre les rangs des hommes, accompagné de Bilal. Il récita alors: «O Prophète, si des croyantes te demandent de se convertir en s'engageant à ne pas d'associer à Allah, à ne pas voler, à ne pas commettre l'adultère, à ne pas tuer leurs enfants ou à en reconnaître faussement et à ne trangresser aucun bon principe...» jusqu'à la fin du verset. En le terminant, il s'adressa aux femmes: «Acceptez-vous cela?». Une seule femme répondit en disant: «Oui, ô Messager de Dieu». Al-Hassan (un des rapporteurs du hadith) ignore quelle était cette femme. Le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- leur ordonna de faire l'aumône. Bilal, ensuite, étala le pan de son vêtement et les femmes y lancèrent les bagues et les anneaux»

## (Rapporté par Boukhari)<sup>[1]</sup>.

Dans une autre version rapportée par Ibn Abbad, il a dit que le Messager de Dieu -gu'Allah le bénisse et le salue- demanda à Omar Ben Al-Khattab de dire aux femmes: «que le Messager de Dieu accepte votre serment d'allégeance à condition de ne donner aucun associé à Dieu». Hind la fille de 'Outba Ben Rabi'a, qui avait fendu la poitrine de Hamza, était déguisée parmi les autres femmes, lui demanda: «Comment acceptes-tu une chose que tu n'as pas acceptée des hommes?» !! la regarda et dit à Omar: «Dis-leur: «de ne plus voler». Et Hind de répliquer: «Par Dieu, je ne prends de l'argent de Abou Soufian que des sommes insignifiantes, et je ne sais pas si elles me sont licites ou non». Abou Soufian, qui était présent lui dit: «Ce que tu as pris auparavant, je ne t'en demande pas compte et ce qui reste est licite pour toi». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- rit en entendant cela et reconnut la femme, puis il continua: «de ne plus commettre l'adultère» Et Hind d'objecter: «O Messager de Dieu, une femme libre peut-elle forniquer?» - Non, lui répondit-il, une femme libre ne commet plus l'adultère. Et de continuer: «De ne plus tuer leurs enfants.» Hind s'écria alors: «C'est toi qui les as tués le jour de Badr, toi et eux le connaissez très bien». Il poursuivit: «de ne commettre aucune infâmie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds, et de ne désobéir pas en ce qui est convenable». Ibn Abbas ajouta: «Il leur défendit de se lamenter et pousser des gémissements sur le mort. A savoir qu'à l'époque de la Jahilia les femmes déchiraient les encolures de leurs robes, égratignaient leurs visages, se coupaient les

عن ابن عباس، قال: شهدت الصلاة يوم الفطر مع رسول الله ﷺ وأي بكر وعمر وعثمان، (1) فكلهم يصليها قبل الخطبة ثم يخطب بعد، فنزل نبي الله ﷺ، فكأني أنظر إليه حين يجلس الرجال ببده، ثم أقبل يشقهم حتى أتى النساء مع بلال فقال: ﴿يا أيها النبي إذا جاءك المؤمنات يبايعنك على أن لا يشركن بالله شيئاً ولا يسرقن ولا ينتسينك في معروف﴾ أولادهن ولا يأتين ببهتان يفترينه بين أيديهن وأرجلهن ولا ينتسينك في معروف﴾ حتى فرغ من الآية كلها، ثم قال حين فرغ: «أنتن على ذلك؟ "، فقالت امرأة واحدة ولم يجبه غيرها: نعم يا رسول الله. لا يدري حسن من هي، قال: فتصدقن، قال: ورسط بلال ثوبه، فجعلن يلفين الفتخ والخواتيم في ثوب بلال

cheveux et criaient au malheur» (Rapporté par Ibn Jarir) D'autres récits ont été rapportés dans le même sens.

«à ne plus tuer leurs enfants» car à l'époque de la Jahiliah les gens tuaient leurs enfants par crainte de la pauvreté comme font de nos jours certaines femmes en se jetant par terre pour avorter pour un but quelconque.

«ou à en reconnaître faussement» ou suivante une autre traduction qui donne le sens exact de la texte arabe: «à ne plus commettre une infâmie ni avec leurs mains ni avec leurs pieds». Ibn Abbas l'a commenté en disant: «Cela consiste à ne plus attribuer aux maris des enfants qui ne sont pas nés de leurs reins». On cite à l'appui ce hadith rapporté par Abou Daoud dans lequel Abou Houraira a entendu le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dire: «Toute femme qui introduit chez des gens d'autres qui ne sont pas des leurs (sousentendant des adultérins) n'aurait rien à attendre de Dieu et II ne l'admettra pas au Paradis. Tout homme qui renie son (propre) enfant, Dieu ne le regardera plus et le dénoncera devant les premiers et les derniers»

«à ne transgresser aucun bon principe» c'est à dire à ne pas faire un acte inconvenable comme il leur fut ordonné et à s'abstenir du repréhensible. Ibn Abbas a dit que ce fut une condition que le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- stipula aux femmes. D'après Ibn Zaïd: «Il s'agit d'obéir à Dieu et à Son Messager en tout ce qui rapporte du bien». D'autres ont avancé qu'il leur a interdit de pousser des gémissements sur les morts. Mais Al-Hassan a dit: «Il a pris l'engagement qu'aucune femme ne s'entretienne en tête à tête avec un étranger (un homme qui a le droit de l'épouser) sans la présence d'un Zou-mahram (un homme qui n'a pas le droit de l'épouser) car de telles conversations suscitent le désir sexuel».



yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â manû la tatawallû qawman gadiba-L-Lâhu '-

alayhim qad ya'isû mina-l-'a hirati kamâ ya'isa-l-kuffâru min 'ashâbi-l-qubûr (13).

O croyants, ne vous alliez pas au peuple qui a encouru la colère d'Allah. Ce peuple n'a pas plus d'espoir en la vie future que les infidèles dans la résurrection de leurs morts. (13).

A la fin de cette sourate, Dieu réitère son ordre de ne plus prendre les incrédules pour amis ou pour patrons. «Ne vous alliez pas au peuple qui a encouru la colère d'Allah». Il s'agit des juifs, des chrétiens et de tous les impies qui ont encouru la colère de Dieu et, par la suite, ils ont emérité la malédiction et l'éloignement de Sa miséricorde. S'ils sont comme tels, pourquoi donc alliez-vous avec eux?» «Ce peuple n'a plus d'espoir en la vie future» ou d'obtenir une quelconque récompense et le bonheur d'après le jugement de Dieu -à Lui la puissance et la gloire, «que les fidèles dans la résurrection des morts». Cette partie du verset fut interprétée de deux façons:

- 1 Puisque les incrédules ne croient ni à la résurrection ni au rassemblement au jour dernier, ils désespèrent de se rencontrer avec leurs proches qui gisent dans leurs tombeaux.
- 2 Les impies désespèrent de toute récompense dans la vie future tout comme ils désespèrent de tout bien des morts.



## 61 - SOURATE DE L'ORDRE DE BATAILLE

#### 14 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate de la Réparation

## بنسوالة الكنب التجسية

سَبَّحَ يِنَهِ مَا فِي السَّمَنُونِ وَمَا فِي الْأَرْضِ وَهُوَ الْعَزِيدُ لَلْتَكِيمُ ﴿ يَأَيُّهَا اللَّهِ مَا اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ أَن اللَّهِ أَنْ اللَّهِ عَلَى اللَّهِ اللَّهُ اللَّهِ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهِ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهِ اللَّهُ اللللْمُولَى اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللللْمُلْمُ اللللْمُولَى اللللْمُلْفُلِمُ اللللْمُولَى الللْمُلْمُ اللللْمُلْمُ الللْمُلْمُ اللللْمُولَ اللللْمُلْمُ الللْمُلْمُلِمُ اللللْمُلْمُ اللللْمُلْمُ الللْمُلْمُ اللللْمُلْمُ الللْمُلْمُ الللْمُلْمُ اللْمُلْمُ اللللْمُلِمُ الللللْمُلْمُ الللِمُ اللللْمُلْمُ اللَّهُ اللللْمُلْمُ الللْ

### Bismi-L-Lâhi-r-Rahmân-r-Rahîm

sabbaḥa li-L-Lâhi mâ sî-s-samâwâti wamâ sî-l-'ardi wahuwa-l-'Azîzu-l-Ḥakîmu (1) yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'a manû lima taqûlûna mâ lâ tas alûna (2) kabura maqtan 'inda-L-Lâhi 'an taqûlu mâ lâ tas alûna (3) 'inna-L-Lâha yuḥibbu-l-ladîna yuqâtilûna sî sabîlihî şassan Ka'annahum bunyânum- marşuşun(4)

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre glorifie Allah. Il est Puissant et Sage (1). O croyants, pourquoi ne faites-vous pas ce que vous dites? (2). Allah déteste qu'on ne fasse pas ce qu'on dit.(3) Il aime ceux qui combattent en ordre dans sa voie, bien assemblés comme les matériaux d'un solide édifice (4)..

Nous avons déjà parlé de la glorification de Dieu plus d'une fois dans les sourate précédentes.

«O croyants, pourquoi ne faites-vous ce que vous dites?» Ce verset constitue une exhortation à tenir la promesse et à l'exécuter. A cet égard, il est cité dans les deux Sahih que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Trois signes caractérisent l'hypocrite: quand il promet, il ne tient pas sa promesse; quand il parle, il ment; et quand on lui confie une chose il la trahit.» (Rapporté par Boukhari et Mouslim)<sup>[1]</sup>.

Ce verset fut révélé pour éprouver ceux qui souhaitaient combattre dans le sentier de Dieu. Et une fois cet ordre fut donné une partie d'hommes y renonçaient sans exécuter leurs vœux. Dieu a dit ailleurs en parlant d'eux: «Mais qu'une sourate impérative soit révélée dans ce sens et on verra les croyants au cœur fragile t'implorer d'un regard voilé de moribond!» [Coran XLVII, 20]. Ibn Abbas a dit: «Des gens disaient avant l'imposition du Jihad (le combat dans la voie de Dieu): «Si seulement Dieu -à Lui la puissance et la gloire- nous indique quelle est l'œuvre qu'il aime le plus?». Dieu alors fit connaître par révélation à Son Prophète que la meilleure des œuvres consiste, en premier lieu, à croire en Lui puis à combattre ceux qui renient la foi. Après la descente de cet ordre nombre d'hommes l'ont répugné. Dieu alors leur demande: «O croyants, pourquoi ne faites-vous pas ce que vous dites?» Puis il leur fait savoir qu'll aime, en vérité, ceux qui combattent dans Sa voie. Il les a éprouvés le jour de la bataille de Ouhod quand ils ont fui le Messager de Dieu -qu'Aliah le bénisse et le salue- et un petit nombre demeura avec lui.

Qatada et Ad-Dahak ont avancé que ce verset fut descendu au sujet de vantards qui disaient: «Nous avons tué, frappé et fait telle et telle chose, mais, en vérité, ils n'ont rien fait de tout cela». Quant à Ibn Zaīd, il a dit qu'il s'agit des hypocrites qui ont promis de secourir les fidèles, mais au moment opportun, ils leur ont fait défection.

في الصحيحين أن رسول الله 露 قال: وآية المنافق ثلاث: إذا وعد أخلف، وإذا حدث (1) كذب، وإذا اؤتمن خان،

«Il aime ceux qui combattent en ordre dans sa voie, bien assemblés comme les matériaux d'un solide édifice». Dieu aime, en réalité, ceux qui combattent dans Son sentier en rangs serrés et affrontent les impies qui mécroient en Lui, afin que la Parole de Dieu soit la plus élevée et que Sa religion soit la seule établie sur terre. Abou Sa'id Al-Khudri rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Dieu accueillera, en souriant, ces trois: Un homme qui se lève la nuit pour prier, un homme qui s'acquitte de ses prières en commun et un homme qui se met en rang pour combattre» (Rapporté par Ibn Maja et Ahmed-[1]] Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- eneseignait aux fidèles comment ils devaient combattre, comme il en a reçu l'ordre, en se mettant en rangs serrés. Dieu les ressemble aux matériaux d'un solide édifice -ou à un édifice scellé du plomb.

وَإِذْ قَالَ مُوسَى لِفَوْمِهِ. يَقَوْمِ لِمَ تُؤَذُّرُنَنِي وَقَد نَّعَلَمُوكَ أَنِي رَسُولُ اللّهِ إِلَيْكُمُ مُّ فَلَمَا زَاغُوا أَزَاغُ اللّهُ قُلُوبَهُمُ وَاللّهُ لَا يَهْدِى الْفَوْمَ الْفَسِفِينَ ۞ وَإِذ قَالَ عِيسَى آبَنُ مَرْيَمَ بَنِينَ إِسَرَّهِ بِلَ إِنِي رَسُولُ اللّهِ إِلِيَكُم تُصَدِقًا لِمَا بَيْنَ بَدَقَ مِنَ التَّرَفِةِ وَتُبَيِّرًا رِسُولُو بَأْنِي مِنْ بَعْدِى آمَهُمُ أَخَدُ فَلَمَّا جَآءَهُم بِالْبَيْنَاتِ قَالُوا هَذَا سِعْرٌ مُبِينًا ۞

wa 'id qâla Mûsâ liqawmihî yâ qawmi lima tu'dûnanî waqad ta'lamûna 'annî rasûlu-L-Lâhi 'ilaykum falammâ zâgữ 'azâga-L-Lâhû qulûbahum wa-L-Lâhu lâ yahdî-l-qawma-l-fâsiqîna (5) wa 'id qâla 'Îsa-b-nu Maryama yâ banî 'Isrâ' îla 'innî rasûlu-L-Lâhi 'ilaykum muşaddiqal-limâ bayna yadayya mina-t-tawrâti wa mubašširam birasûlin ya'tî min ba'dî-s-muhû 'Aḥmadun falammâ jâ' 'ahum bi-l-bayyinâti qâlû hâd â siḥrum mubînun (6).

عن أبي سعيد الحدري رضي الله عنه قال، قال رسول الله 讓: «ثلاثة يضحك الله إليهم: (1) الرجل يقوم من الليل، والقوم إذ صفوا للصلاة، والقوم إذا صفوا قال رسول الله 讓: «ثلاث يضحك الله إليهم: الرج يقوم من الليل، والقوم إذ صفوا للصلاة، والقوم إذا صفوا للقتال،

Moïse dit à son peuple: «Pourquoi m'offensez-vous sans cesse? vous savez pourtant bien que je suis l'envoyé d'Allah?» Quand ils trahirent, Allah corrompit leurs cœurs. Car Allah ne dirige pas les traîtres. (5) Jésus, fils de Marie, a dit: «O fils d'Israël, je vous suis envoyé par Allah pour confirmer le Pentateuque et vous annoncer la venue d'un Prophète après moi qui s'appellera «Ahmed». Lorsque celui-ci leur eut apporté des preuves évidentes, ils lui dirent: «Magie manifeste que cela». (6).

Dieu mentionne Son Prophète et Son interlocuteur Moïse -que la paix soit sur lui- qui reproche à son peuple de l'avoir maltraité bien qu'ils connaissent qu'il est envoyé par Dieu vers eux. Ceci, on peut le considérer comme un soulagement que Dieu adresse à Mouhammed -qu'Allah le bénisse et le salue- qui fut traité de la sorte par son peuple.

«Quand ils trahirent, Allah corrompit leurs cœurs». En d'autre terme: Lorsque le peuple dévie du droit chemin sans suivre la vérité, Dieu, pour les punir, fait dévier leurs cœurs en les laissant dans une perplexité totale et dans un doute profond.

Puis Dieu mentionne Jésus, fils de Marie, qui fut envoyé aux fils d'Israël leur apportant la nouvelle: «...et vous annoncer la venue d'un Prophète après moi qui s'appellera «Ahmed». Il leur annonça cette nouvelle en la confirmant car elle est déjà mentionnée dans la Torah que le meilleur des Prophètes et leur dernier viendra. Il s'appellera: Ahmed. A ce propos, Joubayr Ben Mout'am rapporte avoir entendu le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dire: «J'ai plusieurs noms: Je suis Mouhammed, je suis Ahmed, je suis: «Al-Mahi» ( celui aux pieds duquel les gens seront rassemblés, et je suis «Al-'Aqeb» ( luliu) ( qu'aucun Prophète ne viendra après moi» ( Rapporté par Boukhari et Mouslim) ( l'.)

Ibn Abbas a commenté le verset précédent et dit: «Dieu n'a envoyé un Prophète sans obtenir de lui un engagement de suivre

عن جبير بن مطعم قال: مسمعت رسول الله ﷺ يقول: «إن لي أسماء، أنا محمد، وأنا (1) أحمد، وأنا الماحي الذي يحو الله به الكفر، وأنا الحاشر الذي يحشر الناس على قدمي، وأنا العاقب،

Mouhammed s'll l'enverra de son vivant (du Prophète). Et Dieu a pris le même engagement de Mouhammed qu'il aura une chose pareille de sa communauté qui consistera à le suivre et à le secourir tant qu'ils seront en vie.

Khaled Ben Mi'dan rapporte que certains des compagnons du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- leur avaient demandé: «O Messager de Dieu, parle-nous de ta personne?» Il leur répondit: «Je suis l'invocation de mon père Abraham et la bonne nouvelle annoncée par Jésus. Quand ma mère m'a porté dans son ventre, elle a vu une lumière tellement forte qu'elle éclairât les palais de Bassorah au pays de Châm» (Rapporté par Ibn Ishag).

N.B. L'expression: «Je suis l'invocation de mon père Abraham» est le sens de ce verset: «Seigneur, fais naître parmi eux un envoyé qui lira Tes Livres...» [Coran II, 129] (Le traducteur).

Abdullah Ben Mass'oud rapporte le récit suivant: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- envoya au Najachi (Négus) le roi de l'Ehiopie une délagation de quatre-vingt personnes dont je fis partie ainsi que Ja'far, Abdullah Ben Rawaha, 'Othman Ben Madh'oun et Abou Moussa. Les Qoraïchites, de leur part, envoyèrent à la suite 'Amr Ben Al-'As et 'Imara Ben Al-Walid avec un présent précieux. Lorsque ces derniers entrèrent chez Négus, ils se prosternèrent devant lui puis se tinrent le premier à droite et l'autre à gauche, et lui dirent: «Quelques hommes de nos proches sont venus chez vous, sortis de notre religion et ont créé une nouvelle religion». Il leur demanda: «Où sont-ils?» - Dans votre territoire, répondirent-ils, mandez-les. En les convoquant, Ja'far dit à ses compagnons: «Laissez-moi seul parler au roi».

En entrant chez Négus, Ja"far le salua sans se prosterner. Les hommes de la cour lui demandèrent: «Pourquoi ne t'es-tu pas prosterné devant le roi?» Il leur répondit: «Nous ne nous prosternons que devant Dieu -à Lui la puissance et la gloire-». - Comment cela? dirent-ils. Et Ja'far de rétorquer: «Dieu nous a envoyé Son Messager qui nous a ordonné de ne plus nous prosterner que devant Dieu seul, de nous acquitter de la prière et de payer la Zakat».

A ce moment Amr Ben Al-'As intervint: «O votre majesté, ils ont

une idée de Jésus, fils de Marie, différente de la vôtre». Négus s'adressa alors à Ja'far: «Que dites-vous au sujet de Jésus et de sa mère?» Ja'far répondit: «Nous répétons les paroles de Dieu: «Il est le verbe de Dieu et Son esprit qu'il a jeté en Marie la vierge qu'aucun homme l'a approchée». Le roi prit alors un bâton de la terre et dit: «O Ehiopiens, évêques et moines, par Dieu ils n'ajoutent rien à ce que nous-mêmes disons de lui. Il est comme tel. Soyez les bienvenus, vous et celui qui vous a envoyé. J'atteste qu'il est le Messager de Dieu que nous le trouvons mentionné dans l'Evangile. C'est bien lui que Jésus, fils de Marie, a annoncé sa venue. Descendez où vous voulez, par Dieu, si je n'étais le roi de ce pays, je me serais rendu chez lui pour porter ses sandales et lui apporterais l'eau de ses ablutions». Puis il ordonna qu'on rende les présents à Amr Ben Al-'As et ses compagnons» (Rapporté par Ahmed et les auteurs de la biographie du Prophète).

Le but de ce récit est de savoir que les Prophètes avaient tous annoncé sa venue à leurs peuples d'après les Livres révélés qui les lisaient, en leur ordonnant de le suivre et de le secourir une fois qu'il apparaîtra. Notre Prophète, en vérité, avait été mentionné par Ibrahim l'ami de Dieu -que la paix sur lui- et le père de tous les Prophètes qui sont venus après lui, surtout quand ll a fait sa prière pour les habitants de La Mecque demandant à Dieu de leur envoyer un Prophète. Ainsi sa venue fut annoncée par la bouche de Jésus, fils de Marie. Voilà le sens du hadith précité. «Je suis l'invocation d'Abraham et l'annonce de Jésus».

«Lorsque celui-ci leur eut apporté des preuves évidentes, ils lui dirent: «Magie manifeste que cela». Ibn Jouraïj a dit qu'il s'agit de Ahmed qu'on a annoncé sa venue depuis tant de générations. Lorsqu'il vint à eux, les négateurs et les incrédules s'écrièrent. Voilà une sorcellerie évidente».

وَمَنَ أَلْمَائُرُ مِتَنِ آفَمَرَكَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ وَهُوَ بُدْعَنَ إِلَى ٱلْإِمْتَكِيَّرُ وَاللَّهُ لَا يَهْدِى الْفَرِينَ لِللَّهِ اللَّهِ مِأْفَرِهِمِمْ وَاللَّهُ مُنِمُ نُورِهِ. وَلَوْ كَرْ اللَّهِ بِأَفْرَمِهِمْ وَاللَّهُ مُنِمُ نُورِهِ. وَلَوْ كَرْهُ اللَّهِ بِأَفْرَمُونَ فَي اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ عَلَى اللَّهِ عَلَى اللَّهِ عَلَى اللَّهِ عَلَيْهِ اللَّهِ عَلَى اللَّهِ عَلَيْهِ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهِ عَلَيْهِ اللَّهُ اللّ وَاللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ الللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ اللَّهُ الل waman 'azlamu mimmani-f-tarâ 'alâ-L-Lâhi-l-kadiba wa huwa yud'a 'ilâ-l-'islâmi wa-L-Lâhu lâ yahdî-l-qawma-z-zâlimîna (7) yuridûna liyutfî'û nûra-L-Lâhi bi 'afwâhihim wa-L-Lâhu mutimmu nûrihî walaw kariha-l-kâfirûna (8) huwa-l-ladî 'arsala rasûlahû bi-l-hudâ wa dîni-l-ḥaqqi li yuzhirahû 'ala-d-dîni kullihî walaw kariha-l-mušrikûna (9).

Qui est plus coupable que celui qui invente des mensonges sur Allah alors qu'on le convie à faire son salut? Allah ne dirige pas les injustes. (7) Ils essaient d'éteindre la lumière d'Allah. Mais Allah fera briller sa lumière en dépit des infidèles. (8) C'est lui qui a envoyé Son Prophète avec la bonne direction et la véritable religion. Il fera triompher celle-ci sur toutes les autres en dépit des idolâtres. (9).

Nul n'est plus inique que celui qui forge des mensonges sur Dieu en Lui reconnaissant des associés alors qu'on l'appelle à la foi en un Dieu unique. Dieu, certes, ne dirige pas les prévaricateurs. «Ils essaient d'éteindre la lumière d'Allah» de leurs bouches en repoussant la vérité par l'erreur. Leur cas est pareil à celui qui essaie d'éteindre la lumière du soleil par sa bouche. Comme ceci est impossible, Dieu affirme qu'il «fera briller Sa lumière en dépit des infidèles».

Quant aux autres versets mentionnés là-haux, nous les avons commentés auparavant. (voir Coran IX, 32-33].

ya 'ayyuha-l-ladîna 'a manû hal 'adullukum 'ala tijaratin tunjîkum min 'ad abin 'alîmin (10) tu minûna bi-L-Lahi wa rasûlihî wa tujahidûna fi

sabîli-L-Lâhi bi'amwâlikum wa 'anfusikum dâlikum hayrul-lakum 'in kuntum ta'lamûna (11) yagfir lakum dunnûbakum wa yudhilkum jannâtin tajrî min tahtihâ-l-'anhâru wa masâkina tayyibatan fî jannâti 'adnin dâlika-l-fawzu-l-'azimu (12) wa 'uhrâ tuhibbunahâ naşrum mina-L-Lâhi wa fathun qarîbun wa bašširi-l-mu'minîna (13).

O croyants, voulez-vous que je vous fasse connaître un moyen d'échapper à un châtiment cruel?. (10) Croyez en Allah et à Son Prophète. Mettez vos biens et vos personnes au service d'Allah. C'est là votre intérêt, si vous le comprenez. (11) Allah pardonnera vos péchés. Il vous fera entrer dans des jardins arrosés d'eau vive et dans des paisibles demeures au milieu du paradis de l'Eden. Comble de la félicité. (12) Il vous accordera ce que vous désirez entre toutes autres choses, l'aide d'Allah et une victoire prochaine. Annonce-le aux croyants. (13).

Dieu, en mentionnant à Ses serviteurs ce moyen d'échapper au supplice -ou selon le texte arabe ce «marché» qui ne saurait être dans le marasme- l'a montré explicitement et qui consiste à croire en lui, en Son Prophète, à combattre dans Sa voie avec les biens et les personnes. Voilà le bien qui leur sera assuré. Il leur pardonnera leurs péchés et les fera entrer dans des Jardins où coulent les ruisseaux, dans des demeures agréables et paisibles au milieu du Paradis de l'Eden. Tel est le bonbeur sans limites qui les attendra. Et en plus, Il leur accordera une prompte victoire s'ils combattent et font triompher sa religion. Lui, à son tour, affirmera leurs pas et les secourra. Ce surplus dans le bas monde sera lié à celui dans l'autre pour quiconque aura obéi à Dieu, à Son Prophète et établi l'Islam où qu'il soit. Telle est la bonne nouvelle annoncée aux croyants.

يَائِبُمُ الَّذِينَ مَامَنُوا كُونُوا أَنسَارَ اللَّهِ كَمَا قَالَ عِبْسَى ابْنُ مَرْبَمَ لِلْحَوَارِتِيْنَ مَن أَنسَامِينَ إِلَى الْقَوْ قَالَ الْمُوَارِثُونَ نَحَنُ أَنسَارُ اللَّهِ فَنَامَنَت ظَالَهِمَةٌ مِنْ بَوْت إِسْرَوْمِلَ وَكَامَرَت طَالِهَا أَنْ اللَّذِينَ مَامَنُوا عَلَى عَدُومِ فَأَسَبُحُوا طَهِرِينَ اللَّهِ

yayyuhâ-l-ladîna 'â manû kûnû 'anşâra-L-Lâhi kamâ qâla 'Îsâ-b-nu Maryama lil-hawâriyyîna man 'ansârî' 'ilâ-L-Lâhi qâla-l- hawarriyyûna

naḥnu 'anṣâru-L-Lâhi fa'ā manaṭ-ṭā 'ifatun mun banî 'îsrâT la wa kafarat tâ 'ifatun fa 'ayyadnâ-l-lad îna 'a manû 'alâ 'aduwwihim fa'aṣbaḥû zâhirîna (14).

O croyants, aidez Allah. Rappelez-vous Jésus, fils de Marie, disant à ses apôtres: «Soutenez-moi dans mon apostolat pour Allah». Ils répondirent: «Nous sommes les défenseurs d'Allah». Une partie des enfants d'Israël se convertit, une autre tourna à l'impiété. Nous soutînmes les croyants contre leurs ennemis. Ils triomphèrent. (14).

Dieu ordonne à Ses serviteurs croyants d'être Ses partisans en actes, paroles et dans leur for intérieur, en mettant tout à son service et en répondant à l'appel de son Prophète, comme les apôtres qui ont répondu à Jésus quand il leur demanda: «Soutenez-moi dans mon apostolat pour Allah» ou selon le sens textuel du verset: «Qui sont mes partisans dans la voie de Dieu?» Ces apôtres qui furent les suivants et adeptes de Jésus, répondirent: «Nous sommes les défenseurs d'Allah» en te soutenant pour la cause que tu prêches. Ainsi notre Prophète qu'Allah le bénisse et le salue- disait pendant les saisons du pèlerinage: «Y a-t-il un homme qui puisse m'accorder sa protection afin de continuer à communiquer le message de mon Seigneur. Les Qoraïchites m'ont défendu de le faire.» Dieu, à la fin, lui destina les deux tribus Al-Aws et AL-Khazraj à Médine qui lui aidèrent, le soutinrent et le secoururent après qu'ils aient reçu son engagement d'émigrer vers eux et ainsi ils seraient prêts à le défendre contre tous les hommes. Après son hégire ils s'acquittèrent de leur promesse et furent ses partisans les plus zélés. Voilà pourquoi il les surnomma «Al-Ansars» qui signifient les auxiliaires ou les partisans.

«Une partie des enfants d'Israël se convertit» Car après que Jésus fût parvenu à communiquer le message de son Seigneur, soutenu par les apôtres, une partie des fils d'Israël crut en lui et en son message et une autre s'en détourna en reniant sa prophétie, en calomniant sa mère et l'accusant de l'adultère. Ce sont les juifs -que Dieu les maudisse jusqu'au jour dernier-. Par conséquent une troisième partie dépassa les limites et attribuèrent à Jésus une qualité supérieure à la prophétie. Ces derniers se divisèrent en plusieurs sectes: Certains prétendirent qu'il est le fils de Dieu, d'autres dirent qu'il est l'un des

trois: Le père, le fils et le saint esprit (la Trinité), et même d'autres encore l'ont déifié et qu'il est Dieu. Nous avons parlé de tout cela en commentant la sourate des femmes.

«Nous soutînmes les croyants contre leurs ennemis» en leur accordant la victoire sur quelques sectes chrétiennes. «Ils triomphèrent» en leur envoyant Mouhammed -qu'Allah le bénisse et le salue-. Quant au commentaire d'Ibn Abbas, il est le suivant: «Un groupe des fils d'Israël crut et un autre fut incrédule, et tous les deux vécurent au temps de Jésus. Nous appuyâmes alors ceux qui avaient cru contre leurs ennemis en faisant triompher la religion de Mouhammed -qu'Allah le bénisse et le salue- sur celle des incrédules». Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Ma communauté ne cesse de triompher par la vérité jusqu'à ce que l'ordre de Dieu survienne étant ainsi, et jusqu'à ce que le dernier homme combatte l'Antéchrist avec Jésus, fils de Marie».



#### 62 - SOURATE DU VENDREDI

#### 11 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate de l'ordre de Bataille

## بنسبه الله النكف الزهبية

يُسَتِحُ بِنَهِ مَا فِي اَلْشَكَوْتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ الْلَكِ الْقُدُّوسِ الْمَرْدِ لَلْتَكِيمِ ﴿ وَمُولِكُمْ اللَّهِ الْفَدُوسِ الْمَرْدِ لَلْتَكِيمِ وَمُولِكُمْ اللَّهِ اللَّهَ عَلَيْهِمْ مَاكِئِهِمْ وَمُولِكُمْ اللَّهِ اللَّهَ عَلَيْهِمْ مَاكِئِهِمْ وَمُولِكُمْ اللَّهِ اللَّهُ عَلَيْهِمْ مَاكِئِهِمْ وَمُولِكُمْ اللَّهِ اللَّهُ عَلَيْهِ فَلْ وَمَا لَحَرِينَ مِنْهُمْ لَكَا الْمَكِنَهُ وَلَوْ اللَّهُ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهُ عَلَيْهِ مَن يَشَاهُ وَاللَّهُ وَاللَّهُ ذُو الْفَهُ ذُو الْفَهْ ذُو الْفَهْ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ الللّهُ اللّهُ اللّهُ الللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ ا

#### Bismi-L-Lâhi-r-Rahmân-r-Rahîm

yusabbihu li-L-Lâhi mâfi-s-samâwâti wamâ fî-l-'arḍi-l-Maliki-l-Quddûsi-l-'Azîzi-l-Ḥakîm (1) huwa-l-ladî ba'ata fî-l-'ummiyyina rasûlam minhum yatlû 'alayhim 'â' yâtihi wa yuzakkîhim wa yu'allimuhumu-l-kitâba wal-hikmata wa 'in kânû min qablu lafî dalâlim mubînin (2) wa 'â' ḥarîna minhum lammâ yalḥaqû bihim wa huwa-l-'Azîzu-l-Ḥakîmu (3) dalika fadlu-L-Lâhi yu'tîhi may-yašâ'u wa-L-Lâhu dû-l-fadli-l-'azimi (4)

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Tout ce qui est dans les cieux et sur terre glorifie Allah. Il est le Maître, le Saint, le Puissant et le Sage. (1) C'est Lui qui envoya aux habitants incultes de l'Arabie un apôtre pris dans leur sein pour leur divulguer ses preuves, les rendre purs et leur enseigner le Livre et la sagesse. Ils étaient plongés avant sa venue dans une ignorance profonde. (2) Sa mission s'étendra à tous leurs descendants. Il est puissant et sage. (3) C'est ainsi qu'Allah manifeste Sa grâce. Il l'accorde à qui Il veut. Il est toute bonté. (4).

Toutes les créatures quelles que soient leurs natures, soient-elles dans les cieux ou sur la terre, glorifient Dieu. Il est le Maître, le Saint qui possède tout l'univers et en dispose à sa guise. Il est exempt de tous les défauts et les vices, Il est le Parfait idéal, le Puissant et le Sage.

«C'est Lui qui envoya aux habitants incultes de l'Arabie un apôtre pris dans leur sein». Si Dieu cita en particulier ces habitants cela ne veut pas dire que le message les concerne en exclusivité, plutôt Mouhammed -qu'Allah le bénisse et le salue- fut envoyé vers tout le monde. On peut dire que ce verset est l'exaucement de la prière d'Ibrahim quand il invoqua Dieu pour envoyer un Prophète aux habitants de La Mecque. (Nous en avons parlé dans la sourate précédente). Il l'envoya après une longue période à la suite des autres Prophètes au moment où les hommes avaient besoin d'un tel Messager pour les purifier des fausses croyances et de l'erreur, leur enseigner les versets du Livre de Dieu -le Coran- et la sagesse.

Les Arabes qui s'étaient jadis attachés au culte d'Ibrahim ne tardèrent pas à la changer pour substituer l'Unité de Dieu par le polythéisme, la certitude par le doute en inventant des choses non tolérées par Dieu, tout comme les gens du Livre qui ont altéré et modifié leur Ecriture. Dieu alors envoya Mouhammed apportant aux uns et aux autres la loi idéale et parfaite où on trouve la bonne direction pour tout le monde et les enseignements dont avaient besoin les hommes pour assurer leur salut dans les deux mondes. Dieu favorisa Son Prophète de tous les bons caractères et les meilleures qualités dont jouissaient ceux qui lui ont précédé. Il lui donna ce qu'Il n'a donné à aucun d'eux et Il ne le donnera à aucun après lui.

«Sa mision s'étendra à tous leurs descendants. Il est puissant et sage». Abou Houraira rapporte: «Nous étions assis auprès du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- lorsque la sourate du vendredi fut révélée. (En la récitant et arrivé à ce verset): «Sa mission s'étendra à tous leurs descendants», on lui demanda: «Qui sont-ils, ô Messager de Dieu?» Il ne répondit pas, mais à la troisième fois, alors que Salman Al-Farisi se trouvait parmi nous, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- mit sa main sur Salmane et dit: «Si la foi était dans les pléiades, des hommes -ou un homme comme celui-là l'atteindrait» (-Rapporté par Boukhari), Mouslim, Tirmidzi et Nassaï)<sup>[17]</sup>.

Voilà la grâce de Dieu. Il la donne à qui Il veut, et comme elle est magnifique celle qu'a accordée à Son Prophète et à Sa communauté.

مَثَلُ ٱلَذِينَ حُيَلُوا ٱلتَّوَرَنَةَ ثُمَّ لَمَ يَمْسِلُوهَا كَمْنَلِ ٱلْحِمَادِ يَحْسِلُ الشَّفَارُاُ إِنْسَ مَثَلُ ٱلْغَرْمِ ٱلَذِينَ كَذَبُوا بِنَابَتِ ٱللَّهِ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْغَوْمُ ٱلظّالِمِينَ عَنَّمَنُوا اللَّهِ اللَّهِ إِن كُنُمُ صَدِفِينَ فَي وَلَا يَنْمَنُونَهُ أَبَدًا بِمَا فَدَّمَتُ أَيْدِيهِمُ وَاللّهُ عَلِيمٌ إِلْظَالِمِينَ فِي قُلْ إِنَّ ٱلْمَوْتَ ٱلّذِى تَعْرُونَ مِنهُ فَإِنَّهُ مُلْفِيكُمْ فَمْ رُدُونَ إِلْ عَلِم ٱلفَيْبِ وَالشَّهَدَةِ فَنُيْنِكُمْ بِمَا كُمُمْ فَعَلُونَ مُلْفِيكُمْ فِمَ رُدُونَ إِلَى عَلِم ٱلفَيْبِ وَالشَّهَدَةِ فَنُيْنِكُمْ بِمَا كُمُمْ فَعَلُونَ الْفَرْمِ الْفَيْفِ وَالشَّهَدَةِ فَنُيْنِكُمْ بِمَا كُمُمْ فَعَلُونَ

matalu-l-ladîna hummilû-t-tawrâta tumma lam yahmiluhâ kamatali-l-himâri yahmihu 'asfâram bi'sa matalu-l-qawmi-l-ladina kaddâbû bi 'â yâti-L-Lâhi wa-L-Lâhu la yahdî-l-qawmâ-z-zâlimûna (5) qul yâ

عن أبي هريرة رضي الله عنه قال: كنا جلوساً عند النبي ﷺ، فأنزلت عليه سورة الجمعة (1) ﴿وآخرين منهم لمّا يلحقوا بهم﴾ قالوا: من هم يا رسول الله؟ فلم يراجعهم حتى سئل ثلاثاً، وفينا سلمان الفارسي، فوضع رسول الله ﷺ يده على سلمان الفارسي، ثم قال: الو كان الإيمان عند الثريا لناله رجال \_ أو رجل \_ من هؤلاه!

'ayyuhâ-l-ladîna hâdû 'in za'amtum 'annakum 'awliyâ'u li-L-Lâhi min dûni-n-nâsi fatamannawu-l-mawta 'in kuntum şâdiqîna (6) walâ yatamannanahû 'abadam bimâ qaddamat 'aydîhim wa-L-Lâhu min '-alîmum bi-z-zâlimîna (7) qul 'inna-l-mawta-l-ladî tafirrûna minhu fa'innahû mulâqikum tumma turaddûna 'ilâ 'âlimi-l-gaybi wa-š-šahâdati fayunabbi'ukum bimâ kuntum ta'malûna (8)

Ceux qui connaissent le Pentateuque et ne l'observent pas évoquent l'image d'un âne chargé de livres. Quel triste exemple donnent ceux qui traitent les signes d'Allah de mensonge! Allah ne guide pas les méchants. (5) Dis: «O vous, juifs, qui prétendez être préférés par Allah à tous les autres hommes, courez à la mort si vous êtes sincères». (6) Jamais ils n'y courront à cause de leurs œuvres. Allah connait les méchants. (7) Dis: «La mort que vous fuyez vous surprendra et vous comparaîtrez devant celui qui connait le visible et l'invisible. Il vous rappellera vos œuvres. (8).

Dieu dénigre les juifs auxquels la Torah fut révélée pour observer ses enseignements, mais ils n'ont rien conçu ni mis aucune de ses lois à exécution. Il les ressemble à un âne chargé de livres qui lui constituent un fardeau mais lui ne connaît rien de ce qu'il porte. Les juifs, de leur part, ont retenu la Torah par cœur mais sans comprendre le contenu ni méditer sur ses enseignements. Ils sont donc pires qu'un âne, ou comme Dieu a dit ailleurs: «Ce ne sont que des bêtes. Ils sont même plus attardés que des bêtes» [Coran XXV, 44].

Ibn Abbas rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Celui qui parle le jour de vendredi alors que l'imam fait son prône, ressemble à un âne chargé de livres. Quiconque dit à son compagnon: «Ecoute», aura perdu le mérite de sa prière (du vendredi).» (Rapporté par Ahmed).

«Dieu: «O vous, juifs, qui prétendez être préférés par Allah à tous les autres hommes, courez à la mort si vous êtes sincères». Si vous vous considérez être dans la voie droite et les seuls amis de Dieu, en prétendant que Mouhammed et ses compagnons sont dans l'erreur, appelez donc la mort à ceux qui sont égarés des deux parties si, vraiment, vous êtes véridiques en ce que vous dites. Mais Dieu répond à leur place: «Jamais ils n'y courront à cause de leurs œuvres» basées

sur l'incrédulité, l'injustice et la perversité. «Allah connaît les méchants».

Nous avons déjà parlé de la polémique qui eut lieu entre les musulmans et les juifs et les formules imprécatoires qu'ils échangèrent en commentant ces versets: «Dis-leur: «Si vous êtes sûrs d'être appelés au paradis éternel auprès d'Allah, à l'exception des autres hommes, souhaitez une mort immédiate. Vous montreriez ainsi que vous êtes de bonne foi». Non, ils ne formuleront jamais un semblable souhait, sachant tout le mai qu'ils ont perpétré de leurs mains. Et Allah connait les coupables» [Coran II, 94-95].

Il en fut de même avec les chrétiens en commentant ce verset: «A ceux qui te contrediront au sujet de Jésus maintenant que tu es informé, propose-leur ceci: «Réunissons nos enfants et les vôtres, nos femmes et les vôtres... jusqu'à la fin» [Coran III, 61].

Ibn Abbas rapporte que Abou Jahl -que Dieu le maudisse- a dit: «Si je vois Mouhammed prier auprès de la Ka'ba, je foulerai son cou sous mon pied». Faisant part de ces propos au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, il répondit: «S'il l'avait fait, les anges l'auraient fait périr devant tout le monde. Si les juifs avait souhaité la mort, ils auraient péri et vu leurs places en Enfer. Si des gens venaient faire des formules imprécatoires avec le Messager de Dieu, ils seraient retournés chez eux pour ne trouver ni familles ni biens» (Rapporté par Boukhari, Tirmidzi et Nassai).

«La mort que vous fuyez vous surprendra et vous comparaîtrez devant celui qui connaît le visible et l'invisible» Cette mort est inévitable si même ils la fuient et si même ils se trouvent dans des tours fortifiées. Samoura, en remontant ces propos au Prophète, a dit: «Celui qui fuit la mort est pareil à un renard dont la terre lui demande d'acquitter une dette. Il court de tous côtés et, une fois las et inépuisé, il entre dans son repaire et la terre revient réclamer sa dette. Alors une certaine gale l'attaque et il ne cesse de se gratter le cou jusqu'à ce qu'il meure» (Rapporté par Tabarani).

يَّاأَيُّهَا الَّذِينَ مَامَنُوٓا إِذَا نُودِتَ لِلصَّلَوْةِ مِن بَوْمِ الْجُمُعَةِ فَاسْعَوَا إِلَى ذِكْرِ اللهِ وَذَرُوا الْبَيْعُ ذَلِكُمُ خَيْرٌ لَكُمْ إِن كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ ۞ فَإِذَا فَيُسِيَتِ الطَّمَلُوْةُ 266

## مَّانَتَشِـرُوا فِ الأَرْضِ وَآبَنَعُوا مِن فَشَـلِ اللَّهِ وَاذْكُرُوا اللَّهَ كَتِيرًا لَمُلَكُّو نُقْلِحُونَ ﴿ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهِ اللَّهُ كَثِيرًا لَمُلَكُ

yå 'ayyuhâ-l-ladîna 'à manû 'idâ nûdiya liş-şalâti min yawmi-l-jumu'ati fas'aw 'ilâ dikri-L-Lâhi wa darû-l-bay'a dâlikum hayrul-lakum 'in kuntum ta'lamûna (9) fa 'idâ qudi yati-ş-şalâtu fa-n-tasîrû fî-l-ardî wa-b-tagû min fadli-L-Lâhi wa-dkurû-L-Lâha katîral-la'allakum tuflihûna (10).

O croyants, lorsqu'on appelle à la prière le jour du vendredi, hâtezvous d'y aller et de cesser toute occupation. C'est votre intérêt si vous le comprenez. (9) La prière terminée, dispersez-vous et vaquez à vos accupations. Priez Allah assidûment si vous désirez être heureux. (10).

Le jour du vendredi a des mérites plus que les autres jours de la semaine. En ce jour-là, Dieu acheva la création, Adam y fut créé, y fut admis au Paradis et en fut sorti. L'Heure se dressera en ce jour. Il est affirmé, d'après les traditions, que tous les peuples furent dirigés vers ce jour, mais les juifs choisirent un autre jour de repos (le Sabat: Samedi) où Adam n'y fut pas créé. Les chrétiens, quant à eux, choisirent le dimanche le jour du commencement de la création. Dieu choisit pour notre communauté le vendredi le jour de l'achèvement de la création.

Abou Houraira rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Nous, venus les derniers, serons les premiers au jour de la résurrection. Néanmoins ils ont reçu le Livre avant nous. Ce jour (du vendredi) que Dieu leur avait prescrit, ils se sont divisés à son sujet, mais ils nous a guidés vers ce jour, et les gens viennent par la suite: les juifs le lendemain, et les chrétiens le surlendemain» (Rapporté par Boukhari et Mouslim)<sup>[1]</sup>.

Dieu ordonne aux fidèles de se réunir en ce jour en leur disant:

عن أبي هريرة قال، قال رسول الله على: «نحن الآخرون السابقون يوم القيامة بيد أنهم أوتوا (1) الكتاب من قبلنا، ثم إن هذا يومهم الذي فرض الله عليهم فاختلفوا فيه، فهدانا الله له، فالناس لنا فيه تبع، اليهود غداً والنصارى بعد غد،

«O Croyants, lorsqu'on appelle à la prière le jour du vendredi, hâtez-vous d'y aller et de cesser toute occupation». Le terme: «Hâtez-vous» ne signifie pas qu'on doit se rendre à la mosquée en courant ou à pas accéléré. Mais plutôt, et ce qui est de recommandé, on va à la mosquée sans être retenu par aucune autre occupation quand le moment est venu. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, comme rapporte Abou Houraira, a dit: «Lorsque vous entendez le deuxième appel (Iqama) rendez-vous à la mosquée en toute quiétude et sérénité sans hâter le pas. Ce que vous atteignez, vous le faites en commun, et ce que vous ratez vos le complétez seuls» (-Rapporté par Boukhari et Mouslim). Donc il faut se rendre à la mosquée avec sérénité et recueillement.

Il est recommandé de faire une lotion le jour du vendredi avant d'aller à la mosquée, et le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit à ce propos: «La lotion le jour du vendredi est une obligation pour chaque pubère».

Aws Ben Aws Al-Thaqafi rapporte avoir entendu le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dire: «Tout musulman qui fait une lotion le jour du vendredi, se rend tôt à pieds à la Mosquée, se trouve tout près de l'imam pour bien entendre le prône (Khoutba) sans dire des choses futiles, celui-là aura pour chaque pas qu'il a effectué la récompense d'une année entière en y faisant le jeûne et les prières (-même les nocturnes)» (Rapporté par les auteurs des Sunans).

Dans le même sens, Abou Houraira rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Celui qui fait une lotion le jour du vendredi comme on la fait à la suite d'une impureté majeure (Janaba), puis se rend à la mosquée à la première heure, son acte est comparable à celui qui a fait une aumône d'une chamelle grasse. Celui qui, après la lotion, se rend à la deuxième heure, est comparable à celui qui a offert une vache. Celui qui se rend à la troisième heure, est comparable à celui qui a fait une aumône d'un bélier cornu. Celui qui se rend à la quatrième heure est comaprable à celui qui a fait l'aumône d'une poule. Enfin celui qui se rend à la cinquième heure, est comparable à celui qui fait l'aumône d'un œuf. Lorsque l'imam arrive (pour faire le prône] les anges seront présents pour entendre» (Rapporté par Boukhari

#### et Mouslim)[1] (On entend par «heure» un certain laps de temps).

L'Imam Ahmed rapporte que Abou Ayoub Al-Ansari a entendu le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- dire: «Celui qui fait une lotion le jour du vendredi, touche un peu du pafum de sa femme s'il y en a, porte de jolis vêtements, sort à la mosquée où il fait une certaine prière (du salut de la mosquée) si le temps lui permet, puis s'asseoit attendre l'arrivée de l'imam pour écouter le prône, puis accomplir la prière derrière lui, cette prière lui sera une absolution de ses péchés jusqu'au vendredi prochain»<sup>[2]</sup>. Il est donc recommandé, d'après ce hadith, que l'homme soit propre, parfumé et en bonne tenue pour faire la prière du jour du vendredi. Et ceci par ce que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- comme a rapporté Aicha, a vu des hommes venir à la prière en tenue de travail.

«... lorsqu'on appelle à la prière le jour du vendredi» il s'agit du deuxième appel qu'on lançait lorsque le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- montait sur la chaire pour faire le prône. Quant au premier appel (qui est autre que le premier pour annoncer le temps de la prière) 'Othman Ben 'Affan -que Dieu l'agrée- l'a ajouté à cause de la multitude des gens qui venaient prier. Car du temps du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, de Abou Bakr et d'Omar, on faisait le premier appel quand l'imam montait sur la chaire. Du temps de 'Othman, on faisait ce nouvel appel sur le toit d'une demeure dans une région élevée à Médine appelée Az-Zawra'. Tel est l'appel qui interdit aux hommes de faire toute transaction commerciale ou de se

وعن أبي هريرة رضي الله عنه قال، إن رسول الله هي قال: ومن اغتسل يوم الجمعة غسل (1) جنابة ثم راح في الساعة الأولى فكأتما قرب بدنة، ومن راح في الساعة الثانية فكأتما قرب بقرة، ومن راح في الساعة الثائنة فكأتما قرب كبشأ أقرن، ومن راح في الساعة الرابعة فكأتما قرب دجاجة، ومن راح في الساعة الخامسة فكأتما قرب بيضة، فإذا خرج الإمام حضرت الملائكة يستمعون الذكر؟

روى الإمام أحمد عن أبي أيوب الأنصاري قال: سمعت رسول الله على يقول: (من اغتسل (2) يوم الجمعة ومس من طيب أهله إن كان عنده، وليس من أحسن ثبابه، ثم خرج حتى يأتي المسجد فيركع إن بدا له ولم يؤذ أحداً، ثم أنصت إذا خرج إمامه حتى يصلي كانت كفارة لما ينها وين الجمعة الأخرى،

livrer à toute autre occupation d'après le sens du verset. Les gens concernés par ce verset sont les hommes libres en dehors des esclaves, des femmes et des garçons, ainsi sont exempts les malades et les voyageurs.

«... et de cesser toute occupation» ou d'après le texte arabe: d'interrompre tout négoce, et les ulémas ont considéré comme illicite tout acte de commerce conclu après cet appel. «C'est votre intérêt si vous le comprenez» et il est meileur que tout le bas monde et ce qu'il contient.

«La prière terminée, dispersez-vous et vaquez à vos occupations» où tout sera licite pour les hommes. On rapporte à ce propos que 'Irak Ben Malek se tenait à la porte de la mosquée et disait: «Grand Dieu, j'ai répondu à votre appel, je me suis acquitté de l'obligation dont Tu as imposée et me voilà vaquer à mes occupations comme Tu m'as ordonné. Accorde-moi de Tes bienfaits car Tu es le meilleur des dispensateurs».

«Priez Allah assidûment si vous désirez être heureux» (Cela signifie: Invoquez toujours le Seigneur quand vous vendez, achetez, donnez ou prenez pour qu'il bénisse vos actes, et faites que les occupations de ce monde ne vous distraient pas de faire les actes pies qui vous assureront le bonheur dans l'autre. Il est dit dans un hadith: «Celui qui entre au marché et dit: «Il n'y a d'autres divinités que Dieu, seul, n'a pas d'associés, à Lui vont les louanges et tout lui appartient, Il est capable de toute chose», à celui-là on inscrit mille mille bonnes actions, et on lui efface mille mille mauvaises actions».

wa 'idâ ra'aw tijâratan 'aw lahwani-n-fadû 'ilayhâ wa tarakûka qâ'iman qul mâ 'inda-L-Lâhi hayrum mina-l-lahwi wa mina-t-tijârati wa-L-Lâhu hayru-r-râziqîn (11).

Qu'une vente ou un divertissement les sollicitent, et les voilà qu'ils y courent, te laissant seul debout! Dis-leur: Les bienfaits d'Allah ont une

# autre valeur qu'une vente ou un divertissement! Allah est le plus généreux des bienfaiteurs. (11).

Un jour où le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salueétait sur la chaire faire son prône, une caravane arriva à Médine. Les hommes le laissèrent seul debout et s'accoururent vers la caravane. Dieu, dans ce verset, leur reproche leur faire. Et d'après Jaber -que Dieu l'agrée- seuls douze hommes restèrent dans la mosquée. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'écria alors: «Par celui qui tient mon âme dans sa main, si vous étiez tous partis, cette vallée se serait transformée en un ruisseau du feu». Et à cette occasion ce verset fut révélé. Parmi les douze il y avait Abou Bakr et 'Omar.

«te laissant debout seul» De ce fait les ulémas ont conclu que l'imam doit faire son prône debout. Et d'après Jaber Ben Samoura, le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- faisait deux prônes et s'asseyait un court laps de temps entre eux. Cela aussi doit être observé pendant les jours des fêtes. «Les bienfaits d'Allah ont une autre valeur qu'une vente ou un divertissement. Allah est le plus égnéreux des bienfaiteurs» pour celui qui se fie à Lui et ne cherche les biens qu'auprès de Lui.



#### 63 - SOURATE DES HYPOCRITES

#### II versets.

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate du Pèlerinage

## بنسبه الغرائن التجسير

إِذَا جَاهَكَ المُتَنفِقُونَ مَالُوا نَسْهَدُ إِنَّكَ لَرَسُولُ اللّهِ وَاللّهُ يَسْلُمُ إِنَّكَ لَرَسُولُمُ وَاللّهُ يَشْهَدُ إِنَّ المُتَنفِقِينَ لَكُوبُونَ ﴿ الْحَنْدُوا أَيْسَهُمْ جُنَّةُ فَصَدُّوا عَن سَبِيلِ اللّهِ إِنَّهُمْ مَامَنُوا ثُمَّ كَثَرُوا فَعَلْجَعَ عَلَى اللّهِ إِنَّهُمْ مَامَنُوا ثُمَّ كَثَرُوا فَعَلْجَعَ عَلَى اللّهِ إِنَّهُمْ مَامَنُوا ثُمَّ كَثَرُوا فَعَلَجَعَ عَلَى اللّهِ إِنَّهُمْ مَامَنُوا ثُمَّ كَثَرُوا فَعَلْجَعَ عَلَى اللّهُ اللّهُ وَاللّهُ وَإِنْ رَأَيْنَهُمْ ثَمْ اللّهُ وَاللّهُ وَاللّهُ اللّهُ اللللّهُ اللّهُ الللّهُ اللّهُ الللللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ ال

#### Bismi-L-Lâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm

'idâ jâ'aka-l-munafiqûna qâlû nashadu 'innaka larasûlu-L-Lâhi wa-L-Lâhu yashadu 'innaka larasûluhû wa-L-Lâhu yashadu 'inna-l-munafiqîna lakâdibûna (1) t-taḥadû 'aymânahum junnatan faṣaddû 'an sabîli-L-Lâhi 'innahum sâ' 'a mâ kânû ya'malûna (2) dâlika bi 'annahum 'â' manû t umma kafarû faṭubi'a 'alâ qulûbihim fahum lâ yafqahûna (3) wa 'idâ ra'aytahum tu'jibuka 'ajsâmuhum wa 'iy-yaqûlû tasma' liqawlihim ka '-

annahum husubum musannadatun yahsabûna kulla şayhatin 'alayhim humu-l-'aduwwu fahdarhum qâtalahumu-L-Lâhu 'anna yu'faqûna (4).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

Lorsque les hypocrites viennent à toi ils disent: «Nous attestons que tu es l'envoyé d'Allah». Allah le sait que tu es son envoyé comme il sait que les hypocrites mentent. (1) Ils se servent de leurs serments comme d'un bouclier et éloignent les autres de la voie d'Allah. Quelle détestable conduite que la leur. (2) Pour avoir cru et apostasié, Allah a fermé leurs œurs. Ils ne comprennent plus rien. (3) Leur extérieur est séduisant et on les écoute volontiers quand ils parlent. Pourtant ce ne sont que des soliveaux. Ils tremblent au moindre bruit. Ce sont les pires ennemis. Mésietoi d'eux. Puisse Allah les anéantir où qu'ils se trouvent. (4).

Les hypocrites, comme Dieu les décrit, déclarent leur Islamisme par la bouche mais, dans leur for intérieur, ils sont mécréants. Quand ils vinrent au Prophète qu'Allah le bénisse et le salue-, ils attestèrent qu'il est le Messager de Dieu. Dieu les démentit parce que ce qu'ils couvent est à l'inverse de leur déclaration. «Il sait que les hypocrites mentent». Pour éviter toute réaction des fidèles, ils apparaissent comme des croyants en faisant une telle attestion qui leur est une protection. Et, hélas, la plupart des hommes les croient croyant qu'ils sont de vrais musulmans mais en réalité ils ne manquent pas de leur nuire au moment opportun. Leur comportement vis-à-vis des hommes n'apporte que le mal car ils «éloignent les autres de la voie d'Allah. Quelle détestable conduite que la leur».

Cette hypocrisie leur est destinée parce qu'ils ont échangé la foi par l'incrédulité et la vérité par l'erreur. Un sceau a été placé sur leurs cœurs de sorte qu'ils ne comprennent pas, et afin que la foi ne parvienne plus à leurs cœurs et leur montre le chemin droit plutôt elle les laisse dans l'égarement.

«Leur extérieur est séduisant et on les écoute volontiers quand ils parlent». Quand tu les vois, leurs corps te plaisent et ils sont doués d'une éloquence attirante. C'est pourquoi quand on l'écoute nous admirons leurs paroles et pourtant ils ne sont que des poutres solides. Mais leurs corps et leurs langues ne donnent plus idées de leur for intérieur et de leurs sentiments, car «ils tremblent au moindre bruit».

Ils se croient concernés par tout à cause de leur poltronnerie comme Dieu les décrit dans ce verset: «Mais sont-ils eux-mêmes en danger? leurs yeux se font suppliants et se retournent comme ceux d'un agonisant» [Coran XXXIII, 19]. Ce sont les pires ennemis. Méfie-toi d'eux. Que Dieu les combatte et les anéantisse. Comme ils sont stupides en choisissant le chemin de l'aberration au lieu de celui de la bonne direction. Il est dit dans un hadith: «Les hypocrites ont des caractères grâce auxquels on peut les reconnaître: Leur salut est une malédiction, leur nourriture un pillage, leur butin un vol, ils fuient les mosquées et ne s'acquittent de la prière qu'après son moment déterminé, orgueilleux, ne se rallient pas aux autres et les autres les fuient, des soliveaux la nuit et des vociférateurs le jour».

وَإِذَا يَهِلَ لَمُمْ شَالَوَا بَسْتَغَفِرْ لَكُمْ رَسُولُ اللّهِ لَوْوَا رُوْرِسَمُ وَرَأَتِنَهُمْ بَعُمُدُونَ وَهُم مُسْتَكَبُرُونَ ﴿ سَوَاءً عَلَيْهِ مَ السَّغَفَرْتَ لَهُمْ أَمْ لَمَ تَسَتَغْفِرْ لَمُمْ لَن بَغْفِرُ لَكُمْ لَن بَغْفِرُ اللّهُ لَمُمُ اللّذِينَ بَعُولُونَ لَا يَغِيرُ اللّهُ لَمُمُ اللّذِينَ بَعُولُونَ لَا يَغِيمُ الْفَرَا اللّهُ حَتَّى يَنفَشُوا وَلِهَ خَرْآبُنُ السَّعَوَتِ لَن يَغَشُوا عَلَى مَنْ عِندَ رَسُولِ اللّهِ حَتَّى يَنفَشُوا وَلِهَ خَرْآبُنُ السَّعَوَتِ وَالأَرْضِ وَلَكِكنَ الشَّنْفِقِينَ لَا يَنْفَهُونَ ﴾ يَقُولُونَ لَهِن رَجَعْنَا إِلَى الْمَدِينَةِ وَاللَّرْضِ وَلَكِكنَ الشَّوْفِينَ لَا يَنْفَهُونَ ﴾ يَقُولُونَ لَهِن رَجَعْنَا إِلَى الْمَدِينَةِ لَكِحْرِجَى اللّهُ وَلِكِنَ اللّهُ وَلِيكَ اللّهُ الللّهُ اللّهُ الللّهُ اللللّهُ الللّهُ اللّهُ ال

wa 'idâ qîla lahum ta'âlu yastağfir lakum rasûlu-L-Lâhi lawwaw ru'ûsahum wa ra'aytahum yaşuddûna wa hum mustakbirûna (5) sawâ 'un 'alayhim 'astġfarta lahum 'am lam tastaġfir lahum lay-yaġfira-L-Lâhu lahum 'inna-L-Lâha lâ yahdî-l-qawma-l-fâsiqîna (6) humu-l-lad îna yaqûlûna lâ tunfiqû 'alâ man 'inda rasûli-lâhi ḥatta yanfaḍdû wa li-L-Lâhi ḥazâ'inu-s-samâwâti wa-l-'ardi walâkinna-l-munâfiqîna lâ yafqahûna (7) yaqûlûna la 'ir-raja'nâ 'ilâ-l-madînati layuḥrijanna-l-'a'azzu minhâ-l-ad alla wa li-L-Lâhi-l-'izzatu wa lirasûlihi wa lil-mu'minîna wa lâkinna-l-munâfiqîna lâ ya'lamuna (8).

Lorsqu'on leur dit: «Venez, l'envoyé d'Allah implorera votre pardon»,

ils hochent la tête et s'éloignent, pleins de morgue. (5) Peu importe que tu implores ou non le pardon d'Allah pour eux! Allah ne leur pardonnera pas car Allah ne guide pas les pervers. (6) Ne sont-ce pas eux qui tiennent ces propos: «Cessez toute assistance aux compagnons du Prophète jusqu'à ce qu'ils abandonnent la ville». Comme si les trésors des cieux et de la terre n'appartenaient pas à Allah! Ce que ne comprennent pas les hypocrites. (7) Ils disent: «Si jamais nous retournons à Médine, les plus forts en chassent les plus faibles». Comme si la force n'appartenait pas à Allah, à Son Prophète et aux croyants! Mais les hypocrites semblent l'ignorer. (8).

Quand on dit aux hypocrites de venir pour que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- leur implore l'absolution de leurs péchés, ils détournent la tête par orgueil et par mépris de ces propos. Dieu pour les punir à cause de ce comportement dit à Son Prophète: «Peu importe que tu implores ou non le pardon d'Allah pour eux! Allah ne leur pardonnera pas car Allah ne guide pas les pervers». La plupart des exégètes ont avancé que ces versets furent révélés au sujet de Abdullah Ben Oubay Ben Saloul comme nous allons en parler plus loin si Dieu le veut. Qatada et As-Souddy ont ajouté: «Un domestique proche de Ben Saloul se rendit chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, pour lui transmettre ce qu'Abdullah avait dit des choses très graves à son sujet. Mais Abdullah, une fois en présence du Prophète, a tout nié. A ce moment les Ansars vinrent reprocher à ce domestique ses propos et Dieu à son tour fit descendre des versets à son sujet. Ils dirent, plus tard à Ibn Saloul s'il vient au Prophète qu'Allah le bénisse et le salue- pour qu'il lui implore le pardon de Dieu, mais il détourna la tête disant: «Je ne le ferai plus».

Abou Ishaq, en racontant l'histoire des Bani Al-Mouslaleq, a dit: «Alors que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- se trouvait près d'une source d'eau, un conflit éclata entre Jahjah Ben Saīd Al-Ghifari, qui était un salarié chez Omar Ben Al-Khattab, et Sinan Ben Yazid. Celui-ci demanda le secours des Ansars et Jahjah appela les Mouhajirines pour l'aider. A ce moment Zaïd Ben Arqam et quelques Ansariens se trouvaient chez Abdullah Ben Oubay. Entendant l'appel au secours des deux hommes, Abdullah s'écria: «Ces gens-là nous attaquent même dans notre ville. Or ce ramassis des Qoraïchites (les Mouhajirines) ne sont que comme on a dit: «-

Engraisse ton chien, il finira par te dévorer». Par Dieu, si nous revenions à Médine ie plus puissant expulserait le plus faible». Puis il s'adressa à ceux qui se trouvaient chez lui (les Médinois): «Voilà le résultat de vos actions envers eux en leur cédant votre pays et partageant avec eux. Or par Dieu, si vous vous montriez moins hospitaliers envers eux, ils se seraient dirigés vers une autre ville que la vôtre».

Zaïd Ben Arqam (qui était présent) fit part de ces propos au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- alors que Omar Ben Al-Khattab était chez lui. Ce dernier s'écria alors: «O Messager de dieu, ordonne à Abbad Ben Bichr pour trancher la tête de cet homme-là (voulant désigner Abdullah Ben Oubay)». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- lui répondit: «O Omar, que serait-ce si les gens diront plus tard que Mouhammed tue ses compagnons? Non, ô Omar, appelle au départ».

Ces paroles parvenues à Abdullah Ben Oubay Ben Saloul, il vint s'excuser auprès du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-en jurant par Dieu qu'il n'a pas dit ce que Zaïd Ben Arqam lui avait transmis et que certains de ses concitoyens, qui étaient présents, vinrent soutenir Abdullah disant: «Peut-être ce jeune homme (Zaïd) a mai compris les propos de lbn Saloul».

A un moment du midi où le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- n'avait pas l'habitude de lever le camp, il partit et Oussayd Ben Al-Houdayr ie rencontra et le salua comme il sied à un Prophète et lui demanda: «O Messager de Dieu, tu pars dans un temps inhabituel?» Il lui répondit: «N'as-tu pas entendu ce qu'a dit Ben Oubay? Il prétend qu'en revenant à Médine le plus puissant expulsera le plus faible?» Et Oussayd de répliquer: «C'est toi le puissant ô Messager de Dieu et lui le faible. Sois clément envers lui. Par Dieu, Dieu nous t'a envoyé. Quant à lui, nous sommes en train de lui préparer une couronne pour faire de lui un roi, et il s'est aperçu que tu es venu pour disputer son royaume».

Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- ordonna aux hommes de se mettre en route. Ils marchèrent, sans arrêt, pendant un jour et une nuit et ne s'arrêtèrent qu'à l'avant-midi du surlendemain. Puis il leur ordonna de camper et les chargea d'autres occupations afin de ne plus s'entretenir de ce qu'il eut lieu comme discussion. Les hommes, à peine que leurs corps touchèrent la terre qu'ils furent gagnés par un sommeil profond. C'est dans cette circonstance que la sourate des Hypocrites fut descendue».

La version de l'imam Ahmed est la suivante: «Zaid Ben Argam a raconté: «Etant avec mon oncle dans une expédition, j'entendis Abdullah Ben Oubay Ben Saloul dire à ses compagnons: «Ne dépensez rien pour ceux qui sont auprès du Messager de Dieu. Si nous revenions à Médine, le plus puissant de cette ville en expulserait le plus faible». Faisant part de ces propos à mon oncle, il les transmit au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- qui me manda pour les entendre de ma bouche. Ensuite il convoqua Abdullah Ben Oubay Ben Saloul et ses compagnons qui lui jurèrent de n'avoir pas dit de choses pareilles. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- me démentit et les crut. Alors je fus pris par un grand chagrin et je gardai la maison. Mon oncle vint me blâmer: «Tu n'as cessé de répandre cela qu'à la fin le Prophète -qu'Allah le bénisse et le saluet'a pris pour un menteur, et même il t'a détesté». Je restai ainsi un laps de temps jusqu'à la révélation de cette sourate. Alors il me manda, me récita la sourate et dit: «Dieu a témoigné de ta sincérité».

Ikrima a rapporté à son tour: «Après le retour des hommes à Médine, Abdullah le fils de Abdullah Ben Oubay Ben Saloul se mit à la porte de Médine dégainant son sabre. Les hommes entrèrent en passant devant lui. Quand fut le tour de son père, il lui dit: «Arrière, mon père!» En l'interrogeant pourquoi il agit ainsi, il répondit: «Tu n'entres pas avant l'autorisation du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, car c'est toi le faible et lui le puissant». A l'arrivée du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- Abdullah Ben Oubay Ben Saloul se plaignit auprès de lui contre son fils. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- lui autorisa d'entrer».

En rapportant un récit presque analogue, Al-Houmaïdl a rapporté que Abdullah (le fils) a dit au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-: «Il m'est parvenu que tu vas tuer mon père. Par celui qui t'a

envoyé avec la vérité, si tu voulais, je t'apporterais sa tête, car je répugnerai à voir le tueur de mon père (sans le venger)».

يَائِيُّ الَّذِينَ مَامَثُوا لَا نَلْهِكُمْ أَمُوْلُكُمْ وَلَا أَوْلَدُكُمْ عَن دِحْمِ اللَّهِ وَمَن يَغْمَلَ ذَلِكَ فَأُولَئِكَ هُمُ الْخَدِيرُونَ ﴿ وَأَنِيقُوا مِن مَّا رَزَفَنَكُمْ مِن فَهِلِ أَن يَأْنِي أَمَدَكُمُ الْمَوْتُ نَيْقُولَ رَبِ لَوْلَا لَمُتَنِيَّ إِنَّ أَجَلٍ قَرِبٍ فَأَمَّذَكَ وَإِلَّهُ خَيْرً وَأَكُن مِنَ الصَّلِحِينَ ﴿ وَلَن يُؤَيِّرُ اللَّهُ نَفْسًا إِذَا جَلَة أَجَلُهُما وَاللَّهُ خَيْرً لِمَا تَعْمَلُونَ ﴾ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴾ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴾

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'ã manû lâ tulhikum 'amwâlukum walâ 'awlâdukum 'an dikri-L-Lâhi wa may-yaf'al dâlika fa'ûlā 'ika humu-l-hasirûna (9) wa 'anfiqû mimmâ razaqnâkum-min qabli 'ay-ya'tiy 'ahadakumu-l-mawtu fayaqûla rabbi lawlā 'aḥhartanī' 'ilâ 'ajlin qarîbin fa'aṣṣadaqa wa 'akum mina-ṣ-ṣaliḥîna (10) wa lay-yu'aḥhira-L-Lâhu nafsan 'idâ jã 'a 'ajaluha wa-L-Lâhu habîrum bimâ ta'malûna (11).

O croyants, que le souci de vos richesses et de vos enfants ne vous détournent pas d'Allah! Ils sont perdus ceux qui agissent ainsi. (9) Dépensez sur ce que nous vous donnons avant que la mort ne vous surprenne. Dépensez pour ne pas avoir à dire au jour de votre mort: «Seigneur, donne-moi un peu de répit, je ferai l'aumône et je serai du nombre des vertueux». (10) Allah n'accorde aucun délai à l'âme dont le terme est échu. Allah connait toutes vos actions. (11).

Dieu ordonne à Ses serviteurs de le mentionner sans cesse et que ni leurs richesses, ni leurs enfants ne les distraient pas de ce Rappel, car ceux qui s'adonnent aux plaisirs de ce monde et à l'amoncellement de richesses, en oubliant le souvenir de Dieu, seront les perdants comme ils perdront leurs personnes et leurs enfants.

Il leur ordonne: «Dépensez pour ne pas avoir à dire au jour de votre mort: «Seigneur, donne-moi un peu de répit, je ferai l'aumône et je serai du nombre des vertueux». Au moment de son agonie, quiconque aura négligé ses obligations envers Dieu, demandera un délai afin qu'il puisse s'en acquitter, mais hélas ce sera trop tard, comme Dieu a dit

ailleurs: «Préviens les hommes du châtiment qui les attend. Quand ce jour arrivera les méchants s'écrieront: «O Seigneur, laisse-nous le temps de répondre à ton appel et de nous soumettre à tes Prophètes» [Coran XIV, 44].

Mais Dieu n'accorde de sursis à une âme parvenue au terme fixé pour elle, car Il connait d'avance ceux qui ont été sincères en actes et paroles. Les méchants seraient encore pires s'ils recevaient un tel délai: «Allah connait toutes vos actions». Ibn Abbas a dit: «Quiconque possède l'argent nécessaire pour faire le pèlerinage et ne le fait pas, ou doit une aumône légale (zakat) et ne s'en acquitte pas, demande un délai au moment de sa mort. Un homme lui demanda: «O Ibn Abbas, crains Dieu, car ce sont les mécréants qui le demandent». Et Ibn Abbas de répliquer: «Je vais donc te réciter ces versets: «O croyants, que le souci de vos richesses et de vos enfants ne vous détournent pas d'Allah... jusqu'à: «Allah connait vos actions». Et l'homme de demander: «Quand est- ce qu'on doit la zakat?» Il lui répondit: «Quand la somme imposable atteint les deux cent et plus». A une deuxième question: «Quand est-ce qu'on doit faire le pèlerinage?», il répliqua: «Lorsqu'ils seront assurés: le viatique et la monture» (Rapporté par Tirmidzi).

Abou Ad-Darda' rapporte que la longévité fut évoquée auprès du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, il dit: «Dieu n'accorde de délai à aucun homme parvenu au terme fixé pour Lui. Mais la longévité consiste à ce que Dieu accorde à l'homme une vertueuse postérité qui lui invoquera Dieu, et cette invocation atteindra l'homme dans sa tombe» (Rapporté par Ibn Abi Hatem).



## 64 - SOURATE DE LA DÉCEPTION

#### 18 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate de la Défense

## بنسيراته الزمخي الزعبية

يُسَيْحُ يِنَهِ مَا فِي اَلسَّمَوَنِ وَمَا فِي الْأَرْضِ لَهُ اَلْمُلُكُ وَلَهُ اَلْحَنَدُّ وَهُوَ عَلَى كُلِّ مَنَى وَ فَدِيرُ ﴿ هُوَ الْذِى خَلْفَكُمْ فِنَكُمْ كَافِرٌ وَمِنكُمْ مُؤْمِنُ وَاللّهُ بِمَا مَسْلُونَ بَصِيرُ ﴾ خَلَقَ السَّمَوَنِ وَالْأَرْضِ بِالْحَقِّ وَمَنَوَرَكُمْ فَأَحْسَنَ مُورَكُمْ وَالِنَهِ الْمَصِيرُ ﴾ يَمْلَمُ مَا فِي الشَّمَوَنِ وَالْأَرْضِ وَيَعْلَمُ مَا شِيرُونَ وَمَا تُعْلِمُونً وَاللّهُ عَلِيمٌ بِذَانِ الشَّدُورِ ﴾

Bismi-L-Lâhi-r-Rahmani-r-Rahîm

yusabbihu li-L-Lâhi mâfî-s-samâwâti wamâ fî-l-'ardi lahu-l-mulku wa lahu-l-hamdu wa huwa 'alâ kulli šay'in qadîrun (1) huwa-l-lad î halaqakum faminkum kâfirun wa minnkum mu'minun wa-L-Lâhu bimâ ta'malûna başîrun (2) halaqa-s-samâwâti wa-l-'arda bi-l-haqqi wa sawwarakum ã-'aḥsana şuwarakum wa 'ilayhi-l-maşîru (3) ya'lamu mâfi-s-samâwâti wa-l-'ardi wa ya'lamu mâ tusirrûna wamâ tu'linûna wa-L-Lâhu 'alîmum-bidâti-ş-şudûri (4).

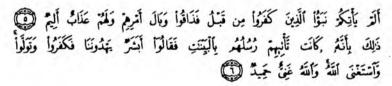
#### Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux

Tout ce qui est dans les cieux et sur la terre glorific Allah. A lui le pouvoir et les hommages. Il est tout-puissant. (1) C'est lui qui vous a créés. Certains d'entre vous ont la foi; d'autres, non. Allah voit toutes vos actions. (2) Ce n'est pas sans but qu'Il a créé les cieux et la terre. Il vous a dotés d'une belle forme. C'est à Lui que tout fait retour. (3) Il sait ce qui se passe dans les cieux et sur la terre, comme Il sait ce que vous cachez et vous montrez. Il lit dans les cœurs. (4).

Cette sourate est la dernière du Coran qui débute par la glorification de Dieu. C'est à Lui que reviennent la royauté et la louange. Il dispose de tout ce qu'il a créé. Il est louable pour tout ce qu'il a créé et prédestiné. Il est puissant sur toute chose.

«Certains d'entre vous ont la foi, d'autres, non». Dans le monde il en est ceux qui croient et ceux qui restent mécréants, et Dieu connaît parfaitement ceux qui alment être dirigés et ceux qui préfèrent être dans la ténébrité de l'égarement. Il voit parfaitement ce que font les hommes.

Il a créé les cieux et la terre en toute vérité et bon droit. «Il vous a dotés d'une belle forme» comme Il a dit en parlant de la création de l'homme: «Lui qui t'a tiré et t'a doué de formes harmonieuses et bien proportionnées. Qui t'a façonné comme Il l'a voulu» [Coran LXXXII, 7-8]. Le retour final sera vers lui. Il connait ce que les hommes cachent et divulguent. Il connait parfaitement le contenu des cœurs.



'alam ya'tikum naba'u-l-ladîna kafarû min qablu fadâqû wabâla '-amrihim wa lahum 'adâbun 'alîmun (5) dâlika bi 'annahû kânat ta'tîhim rusuluhum bil bayyinâti faqâlû 'abašarun yahdunanâ fakafarû wa tawallaw wa-stagnâ-L-Lâhu wa-L-Lâhu Caniyyun Ḥamîdun (6).

L'histoire des peuples impies n'est-elle pas parvenue jusqu'à vous? Ils ont éprouvé les funestes suites de leurs actes. Un châtiment douloureux les attend. (5) Car lorsque les Prophètes vinrent à eux avec des signes évidents, ils les accueillirent par ces mots: «Comment, un homme comme nous nous indiquerait la bonne voie?». Ils nièrent Allah et repoussèrent les signes. Allah n'a que faire d'eux. Ses richesses et sa renonmmée sont immenses, (6).

Dieu rappelle aux hommes ce qu'en fut des peuples passés qui ont subi les châtiments parce qu'ils ont renié les Prophètes et repoussé les signes de Dieu en s'en détournant. En plus de leur châtiment en ce monde, ils subiront dans l'autre un autre qui sera aussi plus douloureux. Et ceci parce que leurs Prophètes leur venaient porteurs des preuves évidentes, et ils dirent: «Comment un homme comme nous nous indiquerait la bonne voie?». Ils trouvèrent étrange qu'un mortel comme eux vient à eux avec de telles preuves pour divulguer le message dont il fut chargé. «Ils nièrent Allah» et furent incrédules en se détournant de la vérité. Dieu s'est retiré d'eux car Il se suffit à Luimême.

رَعَمَ الَّذِينَ كَفَرُّوا أَن لَن بَبْعَثُواْ مَلْ بَلَى وَرَقِ لَتُبْعَثُنَّ ثُمَّ لَنَبْتَوْنُ بِمَا عَلِمَّمْ وَوَلِكَ عَلَى
اللّهِ بَسِيرٌ ﴿ فَاللّهُ إِلَهُ وَرَسُولِهِ. وَالنُّورِ الّذِي أَزَلْنَا وَاللّهُ بِمَا شَمَلُونَ خِيرٌ
اللّهِ بَوْمَ يَجْمَعُكُم لِيوْرِ الْمُعَجَّ ذَلِكَ بَوْمُ النّفَائِنُ وَمَن بُؤْمِنُ بِاللّهِ وَيَسْمَلُ صَلِيحًا
الْكَمْرُ عَنْهُ سَيِّنَالِهِ. وَيُدْخِلُهُ جَنَّتِ تَجْرِى مِن تَحْيَهَا ٱلْأَنْهَنُورُ خَلِدِينَ فِيهَا أَبُدَأُ
وَلِكَ ٱلفَوْرُ ٱلْمَطِيمُ ﴿ وَاللّذِينَ كَفَرُوا وَكَذَرُوا وَكَذَرُوا بِنَائِنِينَا أَوْلَتِهِكَ
أَمْسَحَنِهُ النّارِ خَلِدِينَ فِيهَا وَرَفْسَ الْمَعْمِيرُ ﴿

za'ama-l-ladîna kafartî 'al-lay-yub'atû qul balâ wa rabbî latub'atunna tumma latunabba'unna bimâ 'amiltum wa dâlika 'alâ-L-Lâhi yasîrun (7) fa 'â' minû bi-L-Lâhi wa rasûlihî wa-n-nûri-l-ladî 'anzalnâ wa-L-Lâhu bimâ ta'malûna Ḥabîrun (8) yawma yajma'ukum liyawmi-l-jam'i dâlika yawmu-t-tagâbuni wa man yu'minu bi-L-Lâhi wa ya'mal şâliḥan yukaftir 'anhu sayyi'atihî wa yudhilhu jannâtin tajrî min tahtihâ-l-'anhâru hâlidîna fîhâ 'abadan dâlika-l-fawzu-l-'azîmu (9) wa-l-ladîna kafarû wa

kaddabû bi "Yyâtina" 'ûla 'ika 'aşḥâbu-n-nâri ḥalidîna fîhâ wa bi'sa-l-masîru (10).

Les infidèles prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités. Dis: Par mon Maître, vous serez ressuscités et on vous rappellera toutes vos actions. Ce sera chose facile à Allah. (7) Croyez en Allah, à Son Prophète et à la lumière qu'Allah vous a envoyée. Allah sait toutes vos actions. (8) Le jour où Allah vous rassemblera sera le jour de la réparation. Celui qui croit et fait le bien verra ses péchés pardonnés. Nous le ferons entrer pour l'éternité dans des jardins arrosés d'eau vive. Ce sera le comble de la félicité. (9) Ceux qui nient Allah et repoussent ses signes seront voués au feu pour l'éternité. Quelle triste fin. (10).

Les incrédules, les polythéistes et les négateurs prétendent qu'ils ne seront pas ressuscités. Dis-leur ô Mouhammed: «Par mon Maître, vous serez ressuscités et on vous rappellera toutes vos actions» quelques soient énormes ou infimes. L'auteur de cet ouvrage a dit: «C'est le troisième verset où le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- jure par son Seigneur, à savoir que les deux autres sont: «Oui, je le jure par mon Seigneur, c'est la vérité» [Coran X, 53] et: «Les incrédules soutiennent: «L'heure ne viendra pas». Réponds: que si, par mon Seigneur, elle arrivera» [Coran XXXIV, 43].

Dieu exhorte ensuite les hommes: «Croyez en Allah, à Son Prophète et à la lumière qu'Allah vous a envoyée» qui est le Coran, car il connaît ce que vous faites. Rien ne lui sera caché de toues vos actions. Le jour où il vous rassemblera pour le jour de la Réunion. Car ce jour-là aussi bien les premiers que les derniers seront réunis sur un même tertre où un crieur les fera entendre tous et ils seront vus tous sans exception. Dieu a dit aussi à cet égard: «Dis: Les peuples passés et à venir seront réunis dans un même lieu à un jour fixé» [Coran LVI, 49-50].

Ce jour-là sera le jour de la réparation, ou d'après d'autres traductions du texte arabe: le jour de la duperie réciproque, ou le jour où les gens s'ignorent. Mouqatel a dit à propos de ce jour: «Aucune mésestimation n'y sera plus grande lorsque les bienheureux entreront au Paradis et les damnés à l'Enfer.

# ثَنَى عَلِيدٌ ﴿ وَالْمِيمُوا اللّهَ وَالْمِيمُوا الرَّسُولُ فَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَإِنَّمَا عَلَىٰ رَسُولِنَا الْبَلَئِمُ اللّهِ فَلَيْتَوَكَّلِ رَسُولِنَا الْبَلَئِمُ اللّهِ فَلَيْتَوَكَّلِ اللّهُ وَعَلَى اللّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ اللّهُ وَمَكُلَ اللّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ اللّهُ وَمِنُونَ ﴾ المُتَوْمِنُونَ ﴾

mã 'aṣâba mim muṣībatin 'illâ bi 'idni-L-Lâhi wa may-yu'mim-bi-L-Lâhi yahdi qalbahû wa-L-Lâhu bi-kulli šay'in 'Alîmun (11) wa 'aṭî'û-L-Lâha wa 'aṭi'û-r-rasûla fa 'in tawallaytum fa'innamâ 'alâ rasûlinâ-l-balâgû-l-mubînu (12) 'Al-lâhu lâ 'ilâha 'illâ Huwa wa 'alâ-L-Lâhi falyatawakkali-l-mu'minûna (13).

Aucun malheur ne frappe l'homme sans l'assentiment d'Allah. Allah guide le cœur de qui se donne à Lui. Il sait tout. (11) Obéissez à Allah et à Son Prophète. Si vous refusez, sachez que le Prophète n'a d'autre mission que de vous avertir avec clarté. (12) Allah, il n'y a d'autre dieu que Lui. C'est à Allah que les croyants doivent se fier. (13).

Nulle calamité ne frappe l'homme qu'avec la permission de Dieu et d'après Sa prédestination: «Allah guide le cœur de qui se donne à Lui». Car quiconque atteint d'un certain malheur, croit que c'est une chose que Dieu lui est prédestinée, se résigne, l'endure avec foi en espérant avec conviction et espoir d'être récompensé en échange, celui-là Dieu lui compensera tout ce qu'il aura raté de ce monde, Il le guide et remplit son cœur de foi et de certitude. Ibn Abbas l'a commenté et dit: Dieu dirige le cœur de cet homme-là vers la certitude, et alors il sait que ce qui l'avait atteint ne saurait le manquer, et ce qui l'avait manqué ne saurait l'atteindre.

Il est cité dans les deux Sahih que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Le cas du croyant m'étonne car tout ce que Dieu lui prédestine ne lui rapporte que le bien: Si un malheur l'atteint il se résigne et ce sera un bien pour lui. Par contre si un bonheur lui arrive il se montre reconnaissant et ce sera un bien pour lui. Cela n'est réservé qu'au croyant» (Rapporté par Boukhari et Mouslim)<sup>[1]</sup>.

وفي الحديث المتفق عليه: وعجباً للمؤمن لا يقضي الله له قضاء إلا كان خيراً له، إن أصابته (1)

«Obéissez à Allah et à Son Prophète» en se conformant aux enseignements, en s'acquittant des obligations et s'interdisant de tout ce qui est prohibé. «Si vous refusez, sachez que le Prophète n'a d'autre mission que de vous avertir». Si vous négligez les enseignements, le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- n'est alors responsable que de ce dont il est chargé et vous n'êtes responsables que ce dont vous êtes chargés d'entendre et d'obéir.

Certes il n'y a de Dieu que lui, une réalité incontestable. Les croyants doivent se fier à Lui en attestant cette unicité.

يَتَأَيُّهَا الَّذِبِ اَمَنُوا إِنَ مِنْ أَزْوَجِكُمْ وَالْكَبِ عَمُوا لَحَمْ مَا الْحَرَمُ مَا الْمَدُومُ مُم وَإِن تَمَعُوا وَتَصَفَحُوا وَتَعَيْرُوا فَإِنَ اللّهَ عَفُورٌ رَحِيهُ ﴿ إِنّهَا أَمُولُكُمْ وَأَوْلَاكُمْ فِي فِينَةً وَاللّهُ عِندَهُ أَجَرُ عَظِيمٌ ﴿ فَى مَا لَقُوا اللّهَ مَا السَّقَاعَةُ وَاسْمَعُوا وَأَطِيعُوا وَأَخِيعُوا خَيْرًا لِأَشْرِكُمْ وَمَن بُوق شُعَ نَفْسِهِ. مَا وَلَيْهِ لَكُمْ مَا النَّفَلِمُونَ ﴿ إِن ثَقْرِشُوا اللّهَ وَمَنّا حَسَنَا يُصَنعِفُهُ لَكُمْ وَيَغْفِرُ لَكُمْ وَاللّهُ شَكُورٌ حَلِيمٌ ﴿ فَي عَلِمُ الْغَنْبِ وَالشَّهَدَةِ الْمَرْيِرُ لَقَيْهِ لَكُمْ اللّهِ اللّهُ مَنْهُورٌ حَلِيمٌ ﴿ فَي عَلِمُ الْغَنْبِ وَالشَّهَدَةِ الْعَرْيِرُ

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â'manît' 'inna min 'azwâjikum wa 'awladikum 'aduwwa-l-lakum faḥdarûhum wa 'in ta'fû wa taṣfaḥû wa taġfirû fa 'inna-L-Lâha Gafûru-r-Raḥîmun (14) 'innamâ 'amwâlukum wa 'awlâdukum fitnatun wa-L-Lâhu 'indahû 'ajrun 'aẓîmun (15) fa-t-taqû-L-Lâha ma-staṭa'tum wa-sma'û wa 'aṭi'û wa 'anfiqû ḥayral-li 'anfusikum wa may-yûqa šuḥḥa nafsihî fa 'ûlâ' 'ika humu-l-muflihûna (16) 'in tuqriḍû-L-Lâha qarḍan ḥasanan yuḍâ'ifhu lakum wa yaġfir lakum wa-L-Lâhu šakûrun Ḥalîmun (17) 'Âlimu-l-ġaybi wa-š-šahâdati-l-'Azîzu-l-Ḥakîm (18).

ضراء صبر فكان خيراً له، وإن أصابته سراء شكر فكان خيراً له وليس ذلك لأحد إلا . للمؤمن،

O croyants, vos épouses et vos enfants sont parfois vos ennemis. Surveillez-les. Mieux vaut les excuser, leur faire grâce et leur pardonner, car Allah lui-même est plein d'indulgence et de compassion. (14) Certes, vos biens et vos enfants vous absorbent. N'oubliez pas cependant qu'Allah dispose de magnifiques récompenses.. (15) Craignez Allah autant que vous pouvez. Ecoutez, obéissez et donnez. C'est votre intérêt. Heureux ceux qui évitent l'avarice. (16) Consentez à Allah un prêt généreux. Il vous le rendra au centuple et vous pardonnera. Allah est plein de reconnaissance et de bonté. (17) Il connaît le visible et l'invisible. Il est Puissant et le Sage. (18).

Les épouses et les enfants peuvent être parfois des ennemis aux maris et aux pères de sorte qu'ils les distraient du souvenir de Dieu et de faire de bonnes œuvres. Dieu affirme cette réalité dans cet autre verset: «O croyants, que le souci de vos richesses et de vos enfants ne vous détournent pas d'Allah! Ils sont perdus ceux qui agissent ainsi» [Coran LXIII,9]. Et Moujahed de commenter: «Il se peut que l'homme, pris par l'amour de l'un ou de l'autre, lui obéit et commet une désobéissance à Dieu ou rompt le lien de parenté.

Le commentaire d'Ibn Abbas est le suivant en répondant à la question d'un homme de lui interpréter ce verset: «Ce sont des Mecquois qui avaient embrassé l'Islam. Voulant se rendre chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, leurs épouses et leurs enfants les empêchèrent. Mais quand même ils vinrent auprès de lui et trouvèrent que les gens se sont déjà instruits dans la religion. Ces hommes-là voulurent corriger leurs épouses et leurs enfants, Dieu à ce moment fit descendre ce verset: «Mieux vaut les excuser, leur faire grâce et leur pardonner».

D'autre ont interprété ce verset et dit: «Les épouses et les enfants constituent une épreuve pour les hommes afin que Dieu discerne les obéissants des désobéissants. Dieu est celui qui pardonne et qui est miséricordieux.

On a rapporté que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- faisait son prône quand Al-Hassan et Al-Hussein arrivèrent portant de vêtements rouges. Tantôt ils marchèrent droit, tantôt ils trébuchèrent. Il descendit de sa chaire, les porta et les mit devant lui; puis dit: «Dieu et Son Messager ont dit la vérité: «Certes, vos biens et

vos enfans vous absorbent». En effet, je n'ai pas pu continuer mon prône avant de les accueillir et de les porter dans mes bras».

«Craignez Allah autant que vous pouvez». Il est dit dans les deux Sahih: «Lorsque je vous ordonne de faire une chose, faites-la dans la mesure de votre capacité, et ce que je vous défends, abstenez-vous-en». On a dit aussi que ce verset abroge l'autre cité dans la sourate de la Famille de 'Imran: «O croyants, craignez Allah en mesure de Sa puissance et ne mourez que musulmans» [Coran III, 102] Car quand ce verset fut révélé, comme a avancé Sa'id Ben Joubayr, les fidèles éprouvèrent une grande peine et s'adonnèrent aux pratiques cultuelles au point où leurs pieds s'enflèrent et leurs fronts se couvrirent de blessures. Pour alléger leur tâche, Il fit descendre ce verset: «Craignez Allah autant que vous pouvez». Ainsi le premier fut abrogé».

«Ecoutez, obéissez...» en vous soumettant totalement aux ordres de Dieu et de Son Messager sans vous en dévier, «et donnez» en aumônes aux proches, aux pauvres et aux besogneux, soyez charitables et bienfaiteurs comme Dieu l'est envers vous, ainsi vous assurez votre bonheur dans les deux mondes. «Heureux ceux qui évitent l'avarice». Nous avons déjà commenté un verset pareil» [voir Coran LIX, 9].

«Consentez à Allah un prêt généreux, II vous le rendra au centuple et vous pardonnera». Toute aumône que vous faites, Dieu vous la rendra en abondance. Cette recommandation, certains exégètes l'ont considérée en tant qu'obligation, car, comme il est cité dans les deux Sahih: «Dieu dit: «Qui veut prêter à un être qui n'est ni injuste ni indigent». Dieu est tellement généreux et indulgent. Il rendra ces dépenses au centuple, en efface les péchés, reconnait les actes de charité et pardonne. Il connait ce qui est apparent et ce qui est caché. Il est puissant et sage.



### 65 - SOURATE DE LA RÉPUDIATION

#### 12 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate de l'homme

## بنسبه ألغو ألؤنن النجيسة

يَّأَيُّهَا النَّيْ إِذَا طَلَقَتُمُ النِّسَآةَ فَطَلِقُوهُنَ لِمِدَّتِهِنَ وَأَحْمُوا الْمِدَّةُ وَالْتَقُوا اللَّهَ رَبَّكُمْ لَا نُخْرِجُوهُنَ مِنْ بُيُوتِهِنَ وَلَا يَخْرُجْنَ إِلَّا أَن يَأْتِينَ بِفَاحِشَةِ ثُبَيْنَةً وَتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ وَمَن يَنَعَدَّ حُدُودَ اللَّهِ فَقَدْ طَلَمَ نَفْسَةً لَا تَدْرِى لَعَلَّ اللَّهَ يُحْدِثُ بَقَدَ ذَلِكَ أَمْرًا ٢

#### Bismi-L-Lâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm

yâ 'ayyuhâ-n-nabiyyu 'idâ ţallaqtumu-n-nisâ 'a faţalliqûhunna li'iddatihinna wa-t-taqû-L-Lâha rabbakum lâ tuḥrijûhunna min biyûtihinna walâ yaḥrujna 'illâ 'ay-ya'tîna bifâḥišatim mubayyinatin wa tilka ḥudûdu-L-Lâhi wa may-yata 'adda ḥudûda-L-Lâhi faqad zalama nafsahû lâ tadrî la'alla-L-Lâha yuḥdiţu ba'da dâlika 'amran (1).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

O Prophète, ne répudiez vos femmes qu'autant qu'elles peuvent entreprendre leur retraite. Calculez exactement celle-ci. Craignez Allah,

votre Maître. Pendant la retraite, laissez-les dans leurs demeures et ne les en chassez qu'en cas d'adultère certain. Telle est la loi d'Allah. Celui qui la transgresse se nuit à soi-même. Vous ne savez pas si Allah ne modifiera vos rapports avec vos épouses pendant la retraite.

Dieu, par égard et respect pour Son Messager, lui adresse d'abord la parole puis à toute la communauté: «O Prophète, ne répudiez vos femmes qu'autant qu'elles peuvent entreprendre leur retraite». Anas rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-avait répudié sa femme Hafça. En se rendant chez les siens, Dieu fit descendre ce verset, et on dit au Prophète: «Reprends-la car elle est une femme qui jeûne et qui passe la nuit en priant. Elle sera l'une de tes épouses au Paradis.»

Al-Boukhari rapporte qu'Abdullah Ben Omar répudia sa femme alors qu'elle était à ses menstrues. Omar fit part de cela au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- qui se mit en colère et dit: «Qu'il la reprenne et la garde jusqu'à ce qu'elle soit pure, puis jusqu'à l'arrivée de ses menstrues de nouveau, ensuite qu'elle devienne pure, enfin il pourra la retenir s'il voudra ou la répudier à condition qu'il ne la touche pas. Telle est la période d'attente que Dieu a décidée pour ceux qui répudient leurs femmes». Ibn Abbas, en commentant le verset précité, a dit: «L'homme ne doit pas répudier sa femme quand elle est dans ses menstrues ni après avoir eu de rapports charnels avec elle quand elle est pure. Il la laisse jusqu'à ce qu'elle ait ses menstrues, se purifie puis qu'il la répudie une fois».

Les ulémas ont déduit de ce qui précède qu'il y a deux genres de répudiation: La répudiation dite: «sunna» - C'est à dire conforme aux lois, et la répudiation dite: «innovée» qui n'est basée sur rien. La première consiste à répudier la femme pure sans qu'il y ait de rapports ou quand elle est enceinte et sa grossesse est incontestable. La deuxième est le fait de la répudier alors que la femme est dans ses menstrues ou dans une période de viduité ou il a eu de rapports avec elle sans être certains de sa grossesse. Il y a aussi un troisième genre de répudiation qui diffère de l'un et de l'autre et concerne la répudiation de la jeune fille impubère, la vieille qui a atteint l'âge de la ménopause et celle avec qui on n'a pas consommé le mariage.

«Calculez exactement celle-ci» en tenant compte de la période de viduité et calculant son commencement et sa fin afin que la femme répudiée ne reste pas interdite aux autres. Craignez Dieu en ce fait-là. «Pendant la retraite, laissez-les dans leurs demeures et ne les en chassez pas». Car la femme répudiée a le droit de rester dans le foyer conjugal jusqu'à l'expiration de la période de viduité. Et de sa part, elle ne sort pas de chez elle en observant le droit de son mari. Toutefois, il y a une exception à cette règle c'est quand elle commet une turpitude manifeste dont certains exégètes l'ont traduite à l'adultère prouvé, et d'autres à une insubordination en nuisant aux siens de son mari en actes et paroles. «Telle est la loi d'Allah» qu'a imposée aux hommes qui doivent l'observer: «Celui qui la transgresse se nuit à soi-même» en encourant Sa colère.

«Vous ne savez pas si Allah ne modifiera vos rapports avec vos épouses pendant la retraite» Car il se peut que le mari regrette d'avoir répudié sa femme et il se peut aussi que son affection pour elle le portera à la reprendre. A partir de ce fait, nombre d'ulémas ont jugé que la femme répudiée définitivement (par trois fois) ou celle dont le mari est mort, ne doivent pas garder la maison conjugale, en se référant au hadith raconté par Fatima Bent Qaïs quand son mari Abou 'Amr Ben Hafs l'a répudiée par trois fois alors qu'il se trouvait au Yémen. Il lui envoya le document de la répudiation définitive. Son agent envoya à la femme une quantité d'orge comme dépense d'entretien, mais elle la refusa. Cet agent lui dit alors: «Par Dieu tu n'as droit à aucune dépense». Elle se rendit ensuite chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- pour lui en faire part. Il lui répondit: «Tu n'as droit à aucune dépense»; et dans une version de Mouslim: «Ni même le droit du logement». Le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- lui ordonna de passer sa retraite chez Oum Charik, puis il reprit: «Non, c'est une femme dont la plupart de mes compagnons lui rendent souvent visite. Va passer cette période chez Ibn Oum Maktoum, car il est un aveugle et là tu pourras être plus à l'aise» (Une partie d'un hadith rapporté par Ahmed, Nassaï et Tabarani).

أَإِذَا بَلَفَنَ أَبَلَهُنَ فَأَشْبِكُوهُنَ بِمَعْرُوبٍ أَوْ فَارِقُوهُنَ بِمَعْرُوبٍ وَأَشْهِدُوا ذَوَى عَدْلِ شِنكُمْ وَأَقِيمُوا الشَّهَدَةَ يَقِهُ ذَلِكُمْ يُوعَظُ بِهِ. مَن كَانَ يُؤْمِنُ بِاللّهِ وَٱلْبَوْمِ الْآخِرُ وَمَن يَتَّقِ اللّهَ يَجْعَل لَهُ بِخَرْبَا ۞ وَيَرْزُقَهُ مِنْ حَبْثُ لَا يَعْتَسِبُ وَمَن يَتَوَكَّلُ عَلَى اللّهِ فَهُوَ حَسْبُهُۥ إِنَّ اللّهَ بَلِغُ أَمْرِهِ قَدْ جَعَلَ اللّهُ لِكُلِ مَنَى و قَدْرًا ۞

fa'idâ balagna 'ajalahunna fa 'amsikûhunna bima'rûfin 'aw fariqûhunna bimâ'rûfin wa ašhidû dawî 'adlim minkum wa 'aqîmû-š-šahadata li-L-Lâhi dâlikum yu'azu bihî man kâna yu'minu bi-L-Lâhi wa-l-yawmi-l-'aĥiri wa may-yattaqi-L-Lâha yaj'al-lahû maḥrajan (2) wa yarzuqhu min haytu lâ yaḥtasibu wa may-yatawakkal 'alâ-L-Lâhi fahuwa hasbuhû 'inna-L-Lâha bâligu 'amrihî qad ja'ala-L-Lâhu likulli šay'in qadran (3).

Lorsqu'elles auront accompli leur retraite, reprenez-les ou séparez-vous avec bonté. Assurez-vous le témoignage de deux de vos concitoyens honorables et que ce témoignage soit pris au nom d'Allah. Voici ce qui s'impose à ceux qui croient en Allah et au jour du jugement dernier. Allah tirera toujours d'affaire celui qui Le craint, (2) et le pourvoira par des moyens qu'il ne soupçonne pas. Allah suffit à qui met sa confiance en Lui. Il réalise toujours ses desseins. Il les réalise à son heure. (3).

Lorsque les femmes répudiées sont sur le point d'atteindre le délai fixé de la retraite, à ce moment-là leurs maris pourront les retenir en continuant à vivre ensemble et à être bienveillants à leurs égards, ou ils pourront se séparer sans brutalité ni réprimande, mais que ce soit d'une manière convenable. Et pour conclure cette répudiation «assurez-vous le témoignage de deux de vos concitoyens honorables» si vous songez plus tard à les reprendre. A ce propos on a demandé 'Imran Ben Houçayn au sujet d'un homme qui a répudié sa femme sans la production de deux témoins, puis il a eu de rapports avec elle? Il répondit: «Cette femme est répudiée puis reprise contrairement à la sunna, et je peux témoigner qu'elle a été répudiée puis reprise et elle n'a pas une retraite à observer».

Ata disait: «Il n'est plus permis de conclure un acte de mariage ou

d'un divorce ou d'une reprise sans la présence des deux témoins comme Dieu a ordonné à moins qu'il n'y ait une excuse valable».

«Voici ce qui s'impose à ceux qui croient en Allah et au jour du jugement dernier». Tel est l'ordre décrété par Dieu - à Lui la puissance et la gloire - qu'il faut observer de la part de ceux qui croient à Dieu et au jour dernier et qui redoutent le châtiment de Dieu dans l'au-delà. «-Allah tirera toujours d'affaire celui qui Le craint, et le pourvoira par des moyens qu'il ne soupçonne pas». Telle sera la récompense de ceux qui se conforment aux enseignements.

Abdullah Ben Mass'oud a dit: «Le verset qui est le plus exhaustif est celui-ci: «Allah commande la justice et la philanthropie...» [Coran XVI, 90] et celui qui constitue un grand soulagement est le suivant: «Allah tirera toujours d'affaire celui qui Le craint...».

Abdullah Ben Abbas rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Celui qui implore souvent le pardon de Dieu, Il lui assure un soulagement de toute angoisse, une issue de toute gêne et lui accorde des biens d'où il ne s'y attend pas» (Rapporté par Ahmed)<sup>[1]</sup> Pour confirmer cette réalité, on rapporte le récit suivant: «Un des compagnons du Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- appelé 'Awf Ben Malek Al-Ach-Ja'i avait un fils qui a été capturé par les polythéistes. Le père venait souvent au Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- pour lui exposer son état lamentable et le besoin de son fils. Il lui ordonnait de patienter et lui disait: «Dieu trouvera une issue pour ton fils». Après un certain temps le fils put fuir de la prison et, dans son chemin de retour, rencontra un troupeau de moutons appartenant à ses ennemis, les amena avec lui et se présenta devant son père avec ce butin. Dieu à cette occasion fit descendre le verset précité» (Rapporté par Ibn Jarir).

Thawban rapporte que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «L'homme peut être privé des biens à cause d'un péché qu'il a commis. Rien ne repousse le destin que l'invocation, et rien ne

عن عبد الله بن عباس قال، قال رسول الله ﷺ: امن أكثر من الاستغفار جمل الله له من (1) كل هم فرجاً ومن كل ضيق مخرجاً ورزقه من حيث لا يحتسب،

procure la longévité que la piété (ou les œuvres pies) (Rapporté par Ahmed, Nassaï et Ibn Maja)<sup>[1]</sup>.

«Allah suffit à qui met sa confiance en Lui» Ibn Abbas rapporte qu'un jour où il était en croupe derrière le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, il lui dit: «O jeune homme, je vais t'apprendre des mots: «Observe attentivement les ordres de Dieu Il te protègera et tu Le trouveras à tes côtés. Lorsque tu implores, implore Dieu, et lorsque tu demandes secours, demande-le à Dieu. Sache que si toute la communauté se réunissait pour t'être utile en quoi que ce soit, elle ne te le serait que dans la mesure où Dieu te l'avait prédestiné. Par contre, si elle se réunissait pour te nuire en quoi que ce soit, elle ne pourrait te nuire que dans la mesure où Dieu te l'avait prédestiné. Les plumes sont levées et l'encre sur les registres a séché» (Rapporté par Ahmed et Tirmdzi) [3].

«Il réalise toujours Ses desseins» en appliquant tout ce qu'il a décrété à Ses serviteurs. «Il les réalise à son heure» ou suivant une autre traduction qui donne le sens exact du texté arabe: Dieu a effectivement fixé pour chaque chose une proportion et un délai déterminés.

وَالَّتِي بَهِسْنَ مِنَ الْمَحِيضِ مِن نِسَآبِكُرْ إِنِ اَرْبَتْكُ فَعِذَّهُمْنَ ثَلَثَةُ أَشْهُرٍ وَالَّتِي لَتَ يَعِضْنُ وَأُولَتُ الْلَاَمُالِ أَجَلُهُنَّ أَن يَضَمَّنَ حَلَهُنَّ وَمَن بَنِّقِ اللّهَ يَجْعَل لَمُو مِنْ أَمْرِهِ يُشْرَا ﴾ وَاللّهَ يَجْعَل لَمُو مِنْ أَمْرِهِ يُشْرَا ﴾ وَاللّهَ يَكُفِرْ عَنْهُ سَيْعَاتِهِ. وَيُعْظِمْ لَهُ أَجْرًا ﴾ وَاللّهُ اللّهُ اللّ

Ì

عن ثوبان قال، قال رسول الله ﷺ: وإن العبد ليحرم الرزق بالذنب يصيبه، ولا يرد القدر (1) إلا الدعاء، ولا يزيد في العمر إلا اليره

عن ابن عباس: أنه ركب خلف رسول الله على يوماً، فقال له رسول الله على: ويا غلام (2) إني معلمك كلمات: احفظ الله يحفظك، احفظ الله تجده تجاهك، إذا سألت فاسأل الله، وإذا استعنت فاستعن بالله، واعلم أن الأمة لو اجتمعوا على أن ينفعوك لم ينفعوك إلا بشيء قد كتبه الله عليك، قد كتبه الله عليك، رفعت الأعلام وجفت العبحف؛

wa-l-lâ''î ya'isna mina-l-maḥîdi min nisâ'ikum 'ini-rtabtum fa'iddatuhunna talâtatu 'ashurin wa-l-lâ'i lam yaḥidna wa 'ulâtu-l-aḥmâli 'ajaluhunna 'an yaḍa'na ḥamlahumma wa may-yattaqi-L-Lâha yaj'al-l-lahû min 'amrihi yusran (4) dâlika 'amru-L-Lahi 'anzalahû 'ilaykum wa may-yattaqi-L-Lâha yukaffir 'anhu sayyi'âtihî wa yu'zim lahû 'ajran (5).

Quant aux femmes qui n'ont plus leurs règles ou qui ne les ont pas encore eues, leur retraite est de trois mois. Sachez-le, si vous en doutez. Quant aux femmes enceintes, leur retraite cesse avec l'accouchement. Allah facilite la vie de qui Le craint. (4) Telle est la loi qu'Allah vous envoie. Allah efface les péchés de qui le craint et accroit sa récompense. (5).

La femme dont ses menstrues ont cessé à cause de son âge, et la jeune fille qui n'a pas eu encore ses menstrues, la retraite de l'une et de l'autre est fixée à trois mois, au lieu de trois menstruations fixées pour les autres. (A savoir, qu'en général, la menstruation dure moins qu'un mois). «Sachez-le, si vous en doutez». Deux opinions ont été avancées à ce sujet:

- 1 Si vous doutez que le sang que vous voyez provient d'une menstruation ou d'une veine saignante.
- 2 Si vous doutez du nombre des menstruations comptez trois mois.

Quant à la circonstance de la révélation, Oubay Ben Ka'b a rapporté: «Je dis au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-: «Des gens à Médine parlaient du verset cité dans la sourate de la vache qui traite de la retraite des femmes et conclurent qu'il reste encore certaines catégories de femmes qui ne sont pas concernées par ce verset: Les jeunes impubères, celles qui atteignent l'âge de la ménopause et les enceintes?» Dieu fit alors cette révélation.

«Quant aux femmes enceintes, leur retraite cesse avec l'accouchement». Dieu décide dans ce verset que la retraite de la femme enceinte se termine avec son accouchement qu'elle soit répudiée ou devenue veuve à la mort de son mari, et les ulémas d'en déduire: Ne serait-ce que le temps où le lait revient aux pies après la traite (voulant dire qu'un très court laps de temps). Quant à Ali et à Ibn

Abbas, comme on a rapporté, ils ont jugé qu'une telle femme passe la période maximale de la retraite en se conformant à ce verset et à celui cité dans l'autre sourate. Abou Salama rapporte: «Un homme vint auprès d'Ibn Abbas- alors qu'Abou Houraira était assis chez lui- et lui dit: «Que dis-tu au sujet d'une femme qui a accouché quarante jours après la mort de son mari. Quel délai de retraite doit-elle observer?» Il lui répondit: «La période maximale». Abou Salama dit à son tour: «Quant à moi, il faut qu'elle se conforme à ce verset (de cette sourate). Abou Houraira déclara «Je me mets du côté d'Abou Salama». Ibn Abbas envoya alors son domestique Kourayb chez Oum Salama pour demander son avis, elle répondit: «Le mari de Soubay'a Al-Aslamia fut tué alors qu'elle était enceinte, et accoucha quarante jours après la mort du mari. On la demanda au mariage et le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- le lui autorisa, et son deuxième époux était Aboul-Sanabel» (*Rapporté par Boukhari et Mouslim*).

Le récit, comme l'ont rapporté Boukhari et Mouslim, est le suivant: «Soubay'a» Bent Al-Hareth Al-Aslamia a rapporté qu'elle était la femme de Sa'd Ben Khawla qui a assisté à la bataille de Badr. Il mourut lors du pèlerinage d'Adieu alors qu'elle était enceinte. Après l'accouchement et sa pureté, elle se farda afin de paraitre belle aux yeux de ceux qui aspiraient à ses fiançailles. Abou As-Sanabel entra chez elle et, la trouvant ainsi, lui dit: «Pourquoi es-tu en parfaite toilette? Peut-être aspires-tu de nouveau au mariage? Par Dieu, tu ne pourras pas te marier qu'après l'écoulement de quatre mois et dix jours».

Soubay'a poursuivit: «Lorsqu'il m'a dit cela, je me calfeutrai de mes habits et le soir j'allai trouver le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- pour m'informer à ce sujet. Il me dit que j'ai déjà purgé ma période d'attente depuis le jour où j'ai enfanté, et il m'accorda le droit de me marier à nouveau si bon me semblera».

«Allah facilite la vie de qui Le craint» en lui accordant une issue et une délivrance de toute gêne. «Telle est la loi qu'Allah vous envoie» par l'intermédialre de Son Messager -qu'Allah le bénisse et le salue- «Allah efface les péchés de qui Le craint et accroit sa récompense» pour le minimum de bonnes actions après sa crainte révérencielle.

أَشَكِتُوهُنَ مِنْ حَبْثُ سَكَشُر مِن وُجْدِكُمْ وَلَا نَصَالُوهُنَ لِلْصَيْقُوا عَلَيْهِنَّ وَإِن كُنَّ أُولُكِ حَلّ فَالْوَهُنَ لِلْصَيْقُوا عَلَيْهِنَّ وَإِن كُنَّ أُولُكِ حَلّ فَالْوَهُنَ أَجُورُهُنَّ فَإِنْ الْرَسَعْن لَكُرْ فَالْوَهُنَ أَجُورُهُنَّ وَأَلْكِ حَلّ لَكُمْ فَالْفِهُنَ أَجُورُهُنَّ فَإِنْ مَا مَرَعْمُ فَسَكَرْضِعُ لَهُ أُخْرَى فِي لِيُنفِق ذُو سَعَة مِن الْمَيْرُوا بَيْنَكُم بِعَرُونِ وَإِن تَعَامَرُهُم فَسَكَرْضِعُ لَهُ أُخْرَى فِي لِيُنفِق ذُو سَعَة مِن سَعَنِيْدٌ. وَمَن قُدِرَ عَلَيْهِ رِزْفُهُم فَلِينْفِق مِمَّا وَاللهُ اللهُ لا يُكْلِفُ اللهُ نَقْسًا إِلّا مَا مَا اللهُ سَيَجْعَلُ اللهُ بَعْدَ عُسْرٍ بِشَرًا فِي

'askinûhunna min haytu sakantum min wujdikum walâ tudâ rrûhunna litudayyiqû 'alayhinna wa 'in kunna 'ulâti hamlin fa 'anfiqû 'alayhinna hatta yada'na hamlahunna fa 'in 'arda'na lakum fa 'âtûhunna '-ujûrahunna wa 'tamirû baynakum bima'rûfin wa 'in ta'asartum fasaturdi'u lahû 'uhrâ (6) liyunfiq dû sa'atim min sa'atihî wa man qudira 'alayhi rizquhû falyunfiq mimmâ' 'âtâhu-L-Lâhu la yukallifu-L-Lâhu nafsan 'illâ mâ' 'âtâhâ sayaj'alu-L-Lâhu ba'da 'usriy-yusran (7).

Laissez les femmes répudiées dans votre propre demeure et traitez-les suivant vos ressources. Ne les faites pas souffrir en les logeant trop petitement. Si elles sont enceintes, assurez leur entretien jusqu'à l'accouchement. Si elles allaitent, rétribuez-les. Traitez de toutes ces choses entre vous avec bonté. En cas de désaccord, faites allaiter vos enfants par une autre femme. (6) Le riche entretiendra la femme répudiée selon sa fortune. Le pauvre l'entretiendra dans la limite de ses moyens. Allah n'impose à chacun que des obligations proportionnées à ses ressources. Allah fait succéder le bien-être à la gêne. (7).

Dieu ordonne à Ses serviteurs que lorsqu'un homme répudie sa femme, il doit lui assurer un demeure jusqu'à l'écoulement de sa période de viduité suivant ses moyens. «Ne les faites pas souffrir en les logeant trop petitement» et en les mettant à l'étroit soit dans l'alimentation, soit dans le logement, comme l'a interprété Mouqatel Ben Hayyan, dans le but de la contraindre à se désister d'une partie de ses droits ou à quitter sa demeure. Quant au commentaire de Ath-Thawry, il s'agit de la traiter inconvenablement de sorte que s'il reste encore à la femme deux ou trois jours, le mari pense à la reprendre.

«Si elles sont enceintes, assurez leur entretien jusqu'à l'accouchement».

La majorité des ulémas ont avancé que ce verset concerne la femme répudiée définitivement et qui est enceinte jusqu'au moment de son accouchement, en se basant sur un principe que la reprise est dotée que la femme soit enceinte ou non. D'autres ont répondu qu'il s'agit de toutes les femmes qu'on pourra reprendre en les dotant, mais ce verset parle en paticulider des femmes enceintes qui entrent dans cette catégorie, car la période de la grossesse est, en général, plus longue que celle de viduité. Il fallait donc trouver une règle qui exige de l'homme une dépense d'entretien jusqu'à l'accouchement.

«Si elles allaitent, rétribuez-les». C'est à dire que lorsque la femme était répudiée en cas de grossesse, sa période d'attente expire avec l'accouchement et l'homme doit lui payer une certaine pension tant qu'elle allaite l'enfant. Et Dieu ordonne à ce que les deux conjoints se mettent d'accord sur ce point d'une façon convenable et avec bonté sans causer du tort ni à l'un ni à l'autre, tout comme Dieu le montre dans ce verset: «Il ne faut pas que l'enfant soit une source d'ennuis pour la mère ou pour le père» [Coran II, 233]. En cas de désaccord et si le père et la mère rencontrent des difficultés, par exemple quand la femme demande une grande somme et l'homme refuse, ou bien si l'homme propose une somme refusée par la femme. Dans ce cas une nourrice pourra allaiter l'enfant, mais à une seule condition que si le salaire de cette nourrice convient à la mère, celle-ci aura le droit d'allaiter son propre fils contre ce salaire et l'homme ne devra pas refuser.

Puis Dieu exhorte les hommes en leur disant: «Le riche entretiendra la femme répudiée selon sa fortune» et dépensera de son aisance soit le père, soit un autre qui le représente. Quant au pauvre, il «l'entretiendra dans la limite de ses moyens» Car Dieu n'impose quelque chose à une âme que selon ce qu'il lui a accordé. On a rapporté que 'Omar Ben Al-Khattab s'enquérit du mode de la vie que menait Abou Oubayda, on lui fit savoir qu'il ne porte que des vêtements du tissu grossier et ne mange que de la mauvaise nourriture. Omar lui envoya une somme de mille dinars avec son domestique en lui disant: «Vois ce que Abou Oubayda va faire de cette somme, et s'il va porter les vêtements somptueux et manger les mets succulents». En effet Abou Oubayda fit l'un et l'autre. Et Omar de

commenter ce fait: «Il a vraiment mis en exécution les ordres divins: «Allah n'impose à chacun que des obligations proportionnées à ses ressources».

«Allah fait succéder le bien-être à la gêne» C'est une promesse de Dieu qui la tient toujours. A ce propos Abou Houraira raconte: «Un homme entra chez sa femme et constata qu'elle n'a rien à préparer comme nourriture. Il sortit vers le désert. Sa femme, à son tour, prépara le moulin à bras, alluma le four et invoqua Dieu: «Grand Dieu, accorde-nous de Tes bienfaits». Puis elle aperceva l'écuelle pleine de grains et le four comblé de pains. L'homme retourna chez lui et, voyant tout cela, demanda à sa femme: «D'ou te provient tout cela?» Elle répondit: «De la part de notre Seigneur». L'homme se rendit chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- pour lui raconter cet évènement, il lui répliqua: «Si ta femme n'avait pas arrêté le moulin à bras, celui-ci n'aurait pas cessé de tourner jusqu'au jour de la résurrection» (Rapporté par Ahmed)

وَكَأْنِن مِن قَرْيَةِ عَنَتْ عَنْ أَمْرِ رَبِهَا وَرُسُلِهِ. فَمَاسَئِنَهَا حِسَابًا شَدِيدًا وَعَذَبَهُا عَذَابًا
ثَكُرًا ﴿ فَهَا فَتَ وَيَالَ أَمْرِهَا وَكَانَ عَنِيَةُ أَمْرِهَا خُسْرًا ﴿ أَمَا أَمَدُ اللّهُ لَمُمْ عَذَابًا
شَدِيدًا مَا تَقُولُ اللّهَ يَتَأْولِ الْأَلْبَ الَّذِينَ مَامَثُوا فَدَ أَزَلَ اللّهُ إِلَيْكُمْ وَكُمُ ﴾
رَسُولًا يَنْفُوا عَلَيْكُمْ مَانِنِ اللّهِ مُبَيِّنَتِ لِيخْرِجَ اللّذِينَ مَامَثُوا وَعِمْلُوا الصّلِحَتِ مِنَ اللّهُ اللّهُ مَنْ عَلَيْكُمْ مَلِكُما يُدْخِلُهُ جَنَّتِ تَجْرِى مِن تَحْقِهَا الطّلُمُنَ إِلَى النّورُ وَمَن بُؤْمِنُ بِاللّهِ وَيَعْمَلُ مَلِكُما يُدْخِلُهُ جَنَّتِ تَجْرِى مِن تَحْقِهَا اللّهُ مَنْ عَلَيْهُمْ وَنَا السَّالِحَاتِ مِنْ اللّهُ اللّهُ مِنْ اللّهُ اللّهُ مَنْ اللّهُ اللّهُ وَيَعْمَلُوا السَّلِكُ اللّهُ اللّهُ وَيَعْمَلُوا السَّلِكُ اللّهُ اللّهُ وَيُعْمَلُوا اللّهُ اللّهُ وَيَعْمَلُوا السَّلِكُ اللّهِ اللّهُ وَيُعْمَلُوا اللّهُ اللّهُ وَيَعْمَلُوا اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ وَيُعْمَلُوا اللّهُ الللّهُ اللّهُ اللّهُ الللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُلِمُ الللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ اللّهُ الللّهُ ال

wa ka'ayyin min qaryatin 'atat 'an 'amri rabbihâ wa rusulihî faḥâsabnâha hisâban šadîdan wa 'addabnâhâ 'adâban nukran (8) fadâqat wabâla 'amrihâ wa kâna 'aqibatu 'amrihâ ḥusranaa (9) 'a'adda-L-Lâhu lahum 'adâban šadîdan fat-taqû-L-Lâha yâ 'ûlî-l-'albâbi-l-ladîna 'â' manû qad 'anzala-L-Lâhu 'ilaykum dikra-r (10) rasûlan yatlû 'alaykum 'â'yâti-L-Lâhi mubayyinâtil-liyuhrija-l-ladîna 'â' manû wa 'amilû-ş-şâlihâti mina-z-zulumati 'ila-n-nûri wa may-yu'mim bi-L-Lâhi wa ya'mal şâlihan yudhilhu jannâtin tajrî min tahtihâ-l-'anhâru hâlidîna

fihā 'abadan qad 'ahsana-L-Lâhu lahû rizqan (11).

Combien de cités ont méprisé les ordres de leur Seigneur et de ses Envoyés! Nous avons réglé leur compte sévèrement et leur avons infligé un dur châtiment. (8) Elles subirent les tristes conséquences de leur conduite. Elles finirent dans la ruine. (9) Allah lenr réserve de cruels châtiments. Craignez Allah, ô vous qui avez de la clairvoyance et qui croyez. Allah vous a avertis. (10) Il a envoyé un Prophète pour vous réciter de clairs versets, pour faire passer les croyants et les hommes de bien des ténèbres à la lumière. Je ferai pénétrer pour l'éternité les croyants et les hommes de bien dans des jardins arrosés d'ean vive. Quelle douce félicité Allah leur fera goûter. (11).

Dieu avertit et menace quiconque enfreint ses lois, traite Ses Prophètes de menteurs et suit un autre chemin qu'Il a tracé, en donnant l'exemple des peuples passés qui ont agi ainsi et subi Ses châtiments. «Combien de cités ont méprisé les ordres de leur Seigneur et de Ses envoyés». A cause de leur rebellion et de leur orgueil, Dieu leur a fait rendre un compte rigoureux et leur a infligé un exécrable châtiment. «Elles subirent les tristes conséquences de leur conduite. Elles finirent dans la ruine». En plus de leur punition en ce monde, un autre châtiment les attend dans l'autre. Que les hommes sensés et perspicaces profitent de cette leçon et suivent le droit chemin, de la vérité.

«Allah vous a avertis. Il a envoyé un Prophète pour vous réciter de clairs versets». Ce Coran révélé au Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- qui vous le récite renferme de clairs versets pour vous montrer la bonne direction et pour vous faire sortir des ténèbres de l'incrédulité, et de l'égarement vers la lumière de la vérité. Dieu est certes le Patron des croyants. Il les fera entrer dans des jardins où coulent les ruiseaux et ils y demeureront pour l'éternité. «Quelle douce félicité Allah leur fera goûter» Voilà la récompense que Dieu a préparée pour Ses serviteurs fidèles.

'Al-Lâhu-l-ladî halaqa sab'a samâwâtin wa mina-l-'ardi mitlahunna yatanazzalu-l-'amru baynahunna lita'lamữ 'anna-L-Lâha 'alâ kulli šay'in qadîrun wa 'anna-L-lâha qad 'ahâta bikulli šay'in 'ilmâ.

Allah a créé sept cieux et autant de terres. Il fait circuler ses ordres entre les deux pour vous manifester Sa puissance et l'étendue de Sa science. (12).

Dieu parle toujours de Son omnipotence afin que ceci soit un appel aux hommes et une invitation à suivre Ses lois et enseignements contenus dans cette religion parfaite qu'est l'Islam. Nous avons déjà commenté des versets pareils dans plusieurs sourates. On se contente de citer ce hadith rapporté par Ibn Mass'oud pour montrer la magnificence de cet univers, dans lequel le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Les sept cieux et ce qu'ils renferment et les sept terres et ce qu'elles contiennent ne sont par rapport au Trône que comme un anneau jeté dans un désert». Et Ibn Abbas, en commentant ce verset: «Allah a créé sept cieux et autant de terres» a dit aux hommes: «Si je vous interprète cela vous aurez mécru et votre mécroyance sera de crier au mensonge».



## 66 - SOURATE DE LA DÉFENSE

## 12 versets

Révélée tout entière à Médine à la suite de la sourate des Appartements

## بنسيدا أقو التخب التجيية

## Bismi-L-Lâhi-r-Rahmâni-r-Rahîm

yâ 'ayyuhâ-n-nabiyyu lima tuharrimu ma 'ahal-la-L-Lâhu laka tabtagî mardâta 'azwâjika wa-L-Lâhu Cafûrur-Rahîmun (1) qad farada-L-Lâhu

lakum taḥillata 'aymânikum wa-L-Lâ hu Mawlâkum wa huwa-l-'Alîmu-l-Ḥakîmu (2) wa 'id 'asarra-n-nabiyyu 'ilâ ba'ḍi 'azwâjihi ḥadîtan falammâ nabba'at bihî wa 'aṭharahu-L-Lâhu 'alayhi 'arrafa ba'ḍahu wa 'a'raḍa 'an ba'ḍin falammā nabba'ahâ bihî qâlat man 'amba'aka haḍâ qâla nabba'aniya-l-'Alîmu-l-Ḥabîru (3) 'in tatûbâ 'ilâ-L-lâhi faqad ṣagat qulûbukûma wa in tazaharâ 'alayhi fa'inna-L-Lâha huwa Mawlâhu wa Jibrîlu wa ṣalihu-l-mu'minîna wa-l-malâ 'ikatu ba'da ḍâlika zahîrun (4) 'asâ rabbuhît 'in tallaqakunna 'an yubdilahît 'azwâjan ḥayram-minkunna muslimâtim-mu'minâtin qânitâtin tâ'ibâtin 'âbidâtin sâ'iḥâtin tayyibâtiw-wa-'abkâran (5).

Au nom d'Allah le Miséricordieux le Très Miséricordieux.

O Prophète, pourquoi t'interdis-tu par complaisance pour tes épouses ce qu'Allah te permet. Allah est indulgent et miséricordieux. (1) Allah permet qu'on se délie d'un serment. C'est votre Patron. Il est savant et sage. (2) Le Prophète confia un secret à une de ses épouses, qui le divulgua. Averti par Allah, il lui en fit la remarque à demi-mot. Quand elle se vit découverte, elle s'exclama: «Qui t'a ainsi renseigné?». Il répondit: «Le Docte et l'Instruit». (3) Êtes-vous prêtes au repentir maintenant que vos cœurs sont avertis? Ou êtes-vous plutôt prêtes à vous liguer contre le Prophète? Sachez, en ce cas, qu'il a Allah pour Patron et qu'il a derrière lui l'ange Gabriel, l'élite des croyants et les anges. (4) S'il vous répudie, il se peut que son Seigneur lui donne en échange de meilleures épouses croyantes, fidèles, pieuses, repentantes, praticantes, et ayant suivi le Prophète dans l'exil, vierges on non. (5).

Les opinions ont divergé quant aux circonstances de la révélation des premiers versets.

- Nassaï rapporte, d'après Anas, que Marie (la Copte) qui était ait une esclave que le roi de l'Egypte avait envoyée comme présent au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-. Celui-ci la fréquentait de temps à autre. Ses deux épouses Aicha et Hafsa ne cessèrent de le critiquer qu'à la fin il s'interdit de la fréquenter. Dieu alors lui révéla: «O Prophète, pourquoi t'interdis-tu par complaisance pour tes épouses ce qu'Allah te permet» (Rapporté par Nassaï).
- Masrouq a dit que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a fait un serment en s'interdisant des choses licites. Dieu le

blâma et lui ordonna d'expier son serment» (Rapporté par Ibn Jarir).

- Ibn Abbas, a rapporté Ibn Joubayr, disait que lorsqu'on s'interdit des choses licites c'est un fait pareil à un serment qu'on doit expier. Il ajoutait: «Le Prophète d'Allah est le plus bel exemple qu'il soit pour qui espère en Allah» [Coran XXXIII, 21] voulant dire par là que le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- s'est interdit de son esclave Marie. Dieu le blâma puis lui ordonna de se libérer de son serment.

Nombre d'ulémas et exégètes ont conclu de ce fait que l'homme qui s'interdit soit de son esclave. (femelle) soit d'une nourriture ou d'une boisson, soit d'une chose licite, doit expier son sement. Parmi eux on compte l'imam Ahmed. Quant à Chafé'i, il a restreint cette expiation à la femme et à l'esclave s'il s'agit de leur cohabitation, mais au cas où il veut par son faire répudier sa femme ou affranchir son esclave, il est tenu absolument de réaliser son serment par la répudiation et l'affranchissement.

- Dans le Sahih de Boukhari (le chapitre de la répudiation) il est cité que 'Aicha a dit: «Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- aimait le miel et les friandises. Après la prière de l'asr, il avait l'habitude d'entrer chez l'une de ses femmes et s'approchait d'elle. Un jour, entrant chez Hafsa, il demeura chez elle plus que de coutume, et comme j'éprouvai une certaine jalousie, je m'enquis au sujet de sa longue absence, on m'informa qu'une femme avait envoyé à Hafsa un pot de miel de sa tribu, et Hafsa avait donné une gorgée de ce miel au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- . Je songeai à jouer un tour, et je dis à Sawda Bent Zam'a (sa co-épouse): «Il va sûrement s'approcher de toi, et quand il sera tout près, dis-lui: As-tu mangé des «maghafirs»? (une gomme qui s'écoule d'un arbuste appelé «'ourfout» et qui a une mauvaise odeur). Il te répondra: «Non», ajoute alors: «-Quelle est donc cette odeur qui s'exhale de toi?», il te répliquera: «-C'est Hafsa qui m'a donné une gorgée de miel». Tu lui diras: «Les abeilles ont-elles butiné sur l'ourfot?. Moi-même je lui dirai la même chose, et toi Safia (en s'adressant à une autre ce-épouse) tu en feras

Aicha poursuivit: «Sawda me raconta: «Par Dieu, le Prophète qu'Allah le bénisse et le salue- arriva près de la porte, je me hâtai de lui dire ce que vous m'aviez dit autant j'ai peur de toi». Quand il entre chez Sawda, elle lui dit: «O Messager de Dieu, as-tu mangé des maghafirs?». Il lui répondit: «Non». Elle répliqua: «Quelle est donc cette odeur qui s'exhale de toi?» Il lui dit: «Hafsa m'avait donné une gorgée de miel». Sawda répondit: «Les abeilles ont-elles butiné sur l'ourfot?».

Aicha continua son récit: «Quand le Prophète vint chez moi, je lui posai les mêmes questions, et Safia, à son tour, fit la même chose. En retournant chez Hafsa, elle lui dit: «O Messager de Dieu, veux-tu boire du miel?» Il lui répondit: «Je n'en ai nullement besoin». Comme Sawda m'a dit, plus tard: «Nous l'avons privé du miel», je lui répondis: «Taistoi».

- Dans une autre version, toujours d'après Aicha, il est dit que de Zainab Bent Jahch était la femme qui avait donné la gorgée de miel au Messager de Dieu, et que Aicha et Hafsa étaient les épouses qui ont joué le tour. Ce qui confirme cela est que Aicha et Hafsa étaient les deux épouses qui s'aidèrent contre le Prophète et ce récit rapporté par l'imam Ahmed dans lequel Ibn Abbas a raconté:

«Comme j'ai été avide de demander à Omar pour m'informer au sujet des deux épouses du Prophète et concernées par le verset: «Etes-vous prêtes au repentir maintenant que vos cœurs sont avertis?», j'accomplis le pèlerinage avec lui. Chemin faisant, 'Omar prit une route de côté pour satisfaire un besoin et je le suivis en apportant de l'eau pour qu'il fasse ses ablutions ensuite. Je lui dis: «O prince des croyants, quelles étaient les deux femmes concernées par ce verset (précité)?» Il me répondit: «Comme tu es étonnant ô Ibn Abbas!» (Al-Zouhari, un des rapporteurs du hadith a ajouté: «Omar répugnait qu'on lui demande une chose pareille mais quand même il lui répondit) et dit: «Aicha et Hafsa» (A savoir que Hafsa est la fille de 'Omar). Puis Omar poursuivit:

«Nous, les Qoraïchites, étions des hommes qui dominions nos femmes. En arrivant à Médine (après l'Emigraiton) nous trouvions les femmes dominer les hommes. Nos femmes commencèrent alors à imiter les Médinoises en apprenant les moyens de l'autorité. Ma demeure était une maison appartenant à Omayya Ben Zaïd à Al-'Awali

(une région à Médine). Un jour, comme je fus irrité contre ma femme, elle essaya à me tenir tête et je la repoussai. Elle me dit alors: «-Pourquoi ne veux-tu pas que je discute avec toi? Par Dieu, les épouses du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- le font, et il arrive qu'une d'elles le fuit du matin jusqu'au soir!» Sur ce, je me rendis chez Hafsa et lui dis: «Est-ce vrai que tu tiens tête au Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- et tu le fuis du matin jusqu'au soir?» -Oui, répondit-elle. Je m'écriai alors: «Elle sera déçue et perdante chacune d'entre vous qui agit ainsi. L'une d'entre vous croit-elle qu'elle sera à l'abri de la colère de Dieu si le Prophète s'irrite contre elle, et qu'elle ne soit perdante? Non, ne fais pas cela. Si tu as besoin d'une somme d'argent ne la demande pas au Messager de Dieu et viens chez moi pour te la donner. Ne te trompe pas si l'une de tes coépouses est plus jolie que toi-voulant désigner Aicha-. J'avais un voisin des Ansars (Médinois), et chacun de nous, à tour de rôle, allait chez le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- pour apprendre les nouvelles révélations et les enseignements pour en informer d'autre.

«Nous parlions que Bani Ghassan s'apprêtaient à nous attaquer. Quand fut le tour de mon voisin, il se rendit le matin pour avoir des nouvelles et le soir vint frapper à ma porte et n'interpella. En sortant pour le voir, il me dit: «Une chose grave est arrivée!» En lui demandant s'il s'agissait de Bani Ghassan, il répondit: «Non c'est une affaire qui est encore plus grave. Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a répudié ses femmes» Je m'écriai alors: «Hafsa est déçue et perdue. J'ai imaginé toujours que cela arrivera». Après la prière de l'aube, je me dirigeai vers Hafsa et la trouvai en pleurs. Je lui demandai: «Est-ce vrai que le Messager de Dieu vous a répudiées?» - Je ne sais pas, répondit-elle. Il est seul dans son belvédère.

Je me rendis chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et demandai à son domestique afin qu'il m'autorise à entrer chez lui. Le domestique retourna pour m'informer qu'il a gardé le silence sans m'accorder cette autorisation. J'allai ensuite là où se trouve sa chair et je trouvai une foule d'hommes pleurer. Comme cette scène eut un effet triste dans mon for intérieur, je me dirigeai à nouveau chez le domestique pour obtenir l'autorisation d'entrer. Mais comme pour la première, il revint m'informer que le Messager de Dieu

-qu'Allah le bénisse et le salue- gardait toujours le silence. A ce moment-là je préférai m'éloigner et en le quittant, voilà que le domestique qui m'appela pour retourner car l'autorisation me fut accordée.

J'entrai chez le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salueet le saluai. Il s'était accoudé sur une natte qui a laissé des traces sur
son flanc. Je lui demandai: «As-tu répudié tes femmes ô Messager de
Dieu?» Il leva la tête et me répondit: «Non». Je m'écriai alors: «Dieu
est grand! Ah! si tu nous voyais ô Messager de Dieu, nous les
Qoraïchites, comment on dominait les femmes, mais à notre arrivée à
Médine, nous trouvâmes que les femmes ont une autorité sur les
hommes et par la suite nos femmes, en apprenant à les imiter,
s'enhardissent jusqu'à nous tenir tête. (Afin d'éviter de rapporter les
mêmes paroles de 'Omar) il lui raconta ce qu'en fut avec sa femme
puis avec sa fille Hafsa: Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et
le salue- sourit en entendant les propos de 'Omar. Puis Omar lui dit:
«O Messager de Dieu, puis-je être familier avec toi?».

- Certes oui, répondit-il. Je m'assis, poursuivit Omar, et je fis le tour de la chambre de mes yeux. Je ne vis aucune chose qui pouvait attirer mon attention (car il n'y avait rien). Je lui dis: «O Messager de Dieu, invoque Dieu afin qu'il fasse largesses à ta communauté, car il l'a fait pour les Perses et les Romains qui ne L'adorent pas». Il s'assit à ce moment-là et me répondit: «En doutes-tu ô Ibn Al-Khattab? Ce sont des gens auxquels Dieu a hâté les choses excellentes en ce monde» Je rétorquai: «Implore pour moi le pardon de Dieu ô Messager de Dieu». Le Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue- avait fait un serment de n'avoir aucun rapport avec ses épouses tout un mois à cause de leur mauvais comportement vis-à-vis de lui, jusqu'à ce que Dieu le blâmât».

Anas rapporte que Omar a dit: «Remarquant que les épouses du Prophète -qu'Allah le bénisse et le salue-, portées par leur jalousie, se sont alliées contre lui, je leur dis: «S'il vous répudie, il se peut que son Seigneur lui donne en échange de meilleures épouses que vous». Dieu fit alors descendre un verset tel que je leur ai dit». Nous avons montré auparavant que trois souhaits formulés par Omar ont coincidé

avec des ordres divins: Le premier concernant le voile des femmes du Prophète; le deuxième concernant les prisonniers de Badr; et le troisième de prendre la station d'Ibrahim comme lieu de prière.

«... des épouses croyantes, fidèles, pieuses, repentantes, praticantes» le sens est très clair. Quant au terme «ulle » on lui a donné deux interprétations: Qui jeûnent, d'après Ibn Abbas, Ikrima et Moujahed, ou: ayant suivi le Prophète dans l'exii (émigrantes de La Mecque à Médine). «vierges ou non». On dit que ce verset comporte une promesse de Dieu qui consiste à donner comme épouse (dans l'audelà) Asia la femme de Pharaon (qui avait cru en Moïse) et comme vierge Marie la fille de 'Imran (Rapporté par Tabrani). A ce propos Al-Hafedh Ben Asaker rapporte que Ibn Omr a dit: «Gabriel vint trouver le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue-, alors que sa femme Khadija passait auprès de lui. Gabriel dit au Prophète: «Dis à Khadija que Dieu la salue, et Il lui annoncera la bonne nouvelle qu'elle aura au Paradis une maison en perles loin de toute peine et de tout bruit. Une maison formée d'une seule perle creuse entre celle de Marie la fille de 'Imran et celle de Asia la fille de Mouzahem».

يَائِيُهَا الَّذِينَ مَامَنُوا فَوَا أَنفُسَكُمْ وَأَهْلِيكُمْ نَارًا وَقُودُهَا النَّاشُ وَالْحِبَارَةُ عَلَيْهَا مَلَيْهُمْ وَيَغْمَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ﴿ مَلَيْهُمْ مَلِيَعْمَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ﴿ يَعْلَيْهُمْ اللَّهِ مَا أَمْرُهُمْ وَيَغْمَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ فَلَ يَتَأَيُّهَا اللَّذِينَ كَفَرُوا لَا نَصْدُرُوا الْبُومِ إِنَّمَا يُحْرَونَ مَا كُنُمْ تَسْلُونَ ﴿ يَكَابُهُمُ اللَّهِ مَا يَكُمْ مَن رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنكُمْ اللَّيْوَ مَا كُنُمْ وَمُوا إِلَى اللَّهِ وَرَبَهُ فَصُومًا عَمَى رَبُّكُمْ أَن يُكَفِّرَ عَنكُمْ اللَّهُ مَنْ وَيُومُ اللَّهُ مَنْ وَلَهُمْ مَن يَعْمَلُونَ مَنهُمْ اللَّهُ مَنْ وَلَهُمْ مَنْ مَنْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمْ مَنْ مَنْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمْ وَاللَّهُمُ وَلَهُمُ مَنْ مُنْ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَلَهُمْ وَاللَّهُمُ وَلَهُمُ مِنْ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَلَيْكُمْ وَاللَّهُمُ وَالْمُوا مُنْ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَلَا مُؤْمِلًا وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُولُونُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُولُولُولُولُولُولُولُولًا لِلْمُؤْمِلُولُولُولُولُولُولُولُولُولًا لِللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللَّهُمُ وَاللّهُمُ وَاللَّالِمُ وَاللّهُمُولُولُولًا لِلْمُولُولُولُولُولُولُول

yâ 'ayyuhâ-l-ladîna 'â'manû qû 'anfusakum wa 'ahlikum nâran waquduhâ-n-nâsu wa-l-ḥijâratu 'alayhâ malâ'ikatun gilâzun sidâdu-l-lâ ya'suna-L-Lâha mâ 'amarahum wa yaf'alûna mâ yu'marûn (6) yâ' 'ayyuhâ-l-ladîna kafarû la ta'tadirû-l-yawma 'innamâ tujzawna mâ

kuntum ta'malûna (7) ya' 'ayyuha-l-ladîna 'a'manû tûbû 'ila-L-Lâhi tawbatan naşuḥan 'asâ rabbukum 'ay yukaffira 'ankum sayyi'âtikum wa yudhilakum jannâtin tajrî min tahtihâ-l-'anhâru yawma lâ yuhzi-L-Lâhun-nabiyya wa-l-ladîna 'a'manû ma 'ahû nûruhum yas'â bayna 'aydîhim wa bi 'aymânihim yaqûlûna rabbanâ 'atmim lanâ nûranâ wagfir lanâ '-innaka 'ala kulli šay'in qadîrun (8).

O croyants, évitez pour vous et les vôtres le feu qui dévorera hommes et pierres. La garde en est assurée par des anges inflexibles et vigoureux qui ne désobéissent jamais à Allah et exécutent strictement ses ordres. (6) O infidèles, n'invoquez pas d'excuses aujourd'hui. Vous serez rétribués suivant vos œuvres. (7) O croyants, repentez-vous à Allah en toute sincérité. Peut-être, un jour, votre Seigneur, effacera-t-Il vos fautes et vous fera-t-Il entrer dans des jardins arrosés d'eau vive? Ce jour-là, non seulement Il n'humiliera pas le Prophète et les croyants mais encore leurs lumière brillera devant eux et sur leur droite. Ils diront: «O notre Maître, fais briller d'un plus pur éclat notre lumière, pardonne-nous. Tu es tout-puissant. (8).

Plusieurs interprétations ont été données à cette partie du verset: «Evitez pour vous et les vôtres le feu»:

- Ali -que Dieu l'agrée a dit: «Eduquez-les et enseignez-les (leur religion).
- D'après Ibn Abbas: «œuvrez en obéissant à Dieu, abstenez-vous de ce qu'Il a interdit et ordonnez aux vôtres de mentionner toujours Dieu et Il vous sauvera du Feu.
- Selon Moujahed: Craignez Dieu et recommandez aux vôtres de Le craindre.
- Le commentaire de Qatada est le suivant: «Ordonne-leur d'obéir à Dieu et dénfendez-les de Lui désobéir. Tu les observes en obtempérant aux ordres de Dieu et tu les aides à les observer. Chaque fols qu'ils commettent une désobéissance à Dieu, tu dois les interdire et tu les réprimandes.
- Ad-Dahak a dit: «Tout musulman doit enseigner les siens s'agit-il de sa famille, ses esclaves et ses servantes, les obligations envers Dieu et les interdire à enfreindre Ses lois. Dans le même sens, il est

dit dans un hadith: «Ordonnez à vos enfants de faire la prière quand ils atteignent sept ans et corrigez-les s'ils la négligent à l'âge de dix». Et certains ulémas d'ajouter: «Ainsi le jeûne afin que l'enfant s'acquitte de toutes les obligations à l'âge de puberté».

«... le feu qui dévorera hommes et pierres» Car le feu de la Géhenne sera alimenté par les cadavres des hommes, les statues et les idoles qu'ils adoraient. «La garde en est assurée par des anges inflexibles et vigoureux» dont le caractère est tellement dur, on ne trouve dans leurs cœurs aucune clémence ou compassion, gigantesques dont leur aspect extérieur est méprisable et redoutable. Il est dit dans un hadith rapporté par Ikrima: «Les premiers damnés de l'Enfer trouveront à sa porte quatre cent mille anges aux visages noirs et austères. Dieu a ôté de leurs cœurs tout grain de misércorde. Si un oiseau volait d'une épaule de l'un d'entre eux, il mettrait deux mois pour atteindre l'autre Puis ces damnés rencontreront les dix-neuf anges dont la largeur de la poitrine de l'un d'eux est équivalente à une distance de soixante-dix ans de marche. Ils seront préciptés dans l'abîme dont la profondeur équivaut à cent ans de marche. A chaque porte de l'Enfer de tels anges seront présents» (Rapporté par Ibn Abi Hatem). Ces anges ne désobéissent pas à l'ordre de Dieu et font tout ce qu'on leur ordonne plutôt ils s'accourent pour l'exécuter.

«O infidèles, n'invoquez pas d'excuses aujourd'hui. Vous serez rétribués suivant vos œuvres». Aucune excuse ne sera agréée ce jour-là, le jour du jugement dernier. Chacun d'entre vous recevra la rétribution en fonction de ses œuvres. «O croyants, repentez-vous à Allah en toute sincérité». Revenez à Dieu avec un repentir sincère et ferme qui pourra effacer vos mauvaises actions et vous empêcher de retomber dans les mêmes péchés, puis, comme ont précisé les ulémas, vous regrettez tout ce que vous aurez commis comme mauvaises actions et vous vous engagez à n'y plus revenir.

Oubay Ben Ka'b a dit: «On nous a raconté des choses qui auront lieu à l'approche de l'Heure Suprême, tels que: Des hommes qui feront l'amour avec leurs femmes ou leurs esclaves par leurs parties anales que Dieu et Son Messager ont prohibé, l'homosexualité, le lesbianisme. Ceux qui font tout cela, leurs prières ne seront acceptées que lorsqu'ils cesseront telles turpitudes et reviendront à Dieu avec un repentir

sincère». On demanda à Oubay: «Quel est ce repentir sincère?» Il répondit: «J'ai posé la même question au Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- qui répondit: «C'est la repentance de tout acte infâme commis en excès, puis tu implores le pardon de Dieu en t'engageant à ne plus y revenir» (Rapporté par Ibn Abi Hatem).

Il est dit dans un hadlth authentique: «L'Islam abroge toutes les autres religions et le repentir efface tous les péchés commis». L'une des conditions du repentir sincère stipule la cesse de toute persévérance dans ce péché jusqu'à la mort. Cette intention, mise er exécution, pourrait effacer les péchés passés de sorte que si l'homme récidive, le nouveau péché ne serait pas compté avec les autres effacés par le repentir comme le montre le hadith précédent. Car il est dit aussi dans un hadlth authentique: «Quiconque se conforme aux lois religieuses après sa conversion, on ne lui demandera pas compte de ce qu'il avait fait du temps de l'ignorance (Jahilia). Mais quiconque agit autrement, il sera demandé compte des péchés commis avant et après son islamisme». Si cela provenait de l'islamisme qui est plus exigé que le repentir, ce dernier le serait certes par déduction. Et c'est Dieu qui est le plus savant.

«Peut-être, un jour votre Seigneur effacera-t-II vos fautes et vous fera-t-II entrer dans des jardins arrosés d'eau vive?» Ce jour-là, Dieu ne couvrira de honte ni le Prophète, ni ceux qui auront cru. Leur lumière évoluera alors devant eux et à leur droite. lis diront: «Notre Seigneur, parachève pour nous notre lumière, pardonne-nous. Tu es capable de toute chose». Car, ce jour-là, comme ont avancé Moujahed et Ad-Dahak, les croyants, en voyant la lumière des incrédules s'éteindre, formuleront de telle prière.

L'imam Ahmed, rapporte d'après Yahia Ben Ghassan, qu'un homme de Bani Kinana a raconté: «L'an de la prise de La Mecque, je fis la prière derrière le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- et l'entendis dire: «Grand Dieu, ne m'humilie pas au jour de la résurrection». Le Messager de Dieu -qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Le jour de la résurrection, je serai le premier parmi les hommes qui aura la permission de me prosterner, le premier à lever la tête, je regarderai devant moi et reconnaîtrai ma communauté parmi les

autres, ainsi quand je regarderai à ma droite et à ma gauche». Un homme lui demanda: «Comment la reconnaitras-tu ô Messager de Dieu?». Il lui répondit».: «Grâce aux marques brillantes dues aux ablutions, et nul parmi les autres communauté n'aura une chose pareille. Je reconnaitrai également les hommes de ma communauté qui tiendront leurs livres de la main droite, qui auront des traces sur leurs fronts grâce à leurs porsternations et dont leur lumière courra devant eux» (Rapporté par Al-Mirwazi).

يَتَأَيُّهَا النَّيِيُّ جَهِدِ الْكُنَارَ وَالْمُنَافِقِينَ وَاَغَلُظُ عَلَيْهِمُ وَمَأْوَنَهُمْ جَهَنَّمُّ وَ وَبِنَسَ الْمَصِيرُ ﴿ مَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا لِلَّذِينَ كَفَرُوا اَمْرَأَتَ ثُوج وَامْرَأَتَ لُولِّ كَانَنَا نَحْتَ عَبْدَيْنِ مِنْ عِبَادِنَا سَكِيمَيْنِ فَخَانَتَاهُمَا فَلَا يُغْنِيَا عَنْهُمَا مِنَ اللَّهِ شَيْئًا وَقِبِلَ ادْخُلَا النَّارَ مَعَ اللَّاخِلِينَ ﴾

yâ 'ayyuhâ-n-nabiyyu jâhidi-l-kuffâra wal munâfiqîna wa-gluz 'alayhim wa ma' wâhum jahannamu wa bi'sa-l-masîru (9) daraba-L-Lâhu matala-l-li-l-ladîna kafarû-m-ra'ata Nûhin wa-m-ra'ata Lûtin kânatâ tahta 'abdayni min 'ibâdinâ şâliḥayni fahânatâhumâ falam yugniyâ 'anhumâ min-L-Lâhi šay'an wa qîla-d-hulâ-n-nâra ma'a-d-dâhilna (10).

O Prophète, combats les infidèles et les hypocrites, sois sévère pour eux. Leur demeure sera la Géhenne. Triste fin!. (9) Allah propose en exemple aux infidèles la femme de Noé et celle de Loth. Elles étaient unies à deux de nos serviteurs vertueux. Elles les trompèrent. Cette union ne les sauva pas aux yeux d'Allah. Une voix leur dit: «Entrez dans le Géhenne avec les autres». (10).

Dieu ordonne à Son Prophète de combattre les incrédules et les hypocrites, les premiers par la force des armes, et les autres en appliquant les peines prescrites, en ce monde, car leur refuge dans l'autre sera la Géhenne.

«Allah propose en exemple aux infidèles» qui fréquentent les musulmans et vivent entre eux, que cette vie commune ne leur servira à rien si la foi ne serait ancrée dans leurs cœurs. Puis il parle des deux êtres infidèles: «La femme de Noé et celle de Loth. Elles étaient

unies à deux de nos serviteurs vertueux» deux Prophètes qui leur participaient la vie conjugale nuit et jour en mangeant, buvant et dormant ensemble, étant unis par le mariage. «Elles les trompèrent» en mécroyant à eux et à leurs messages. Cette union n'a été pour elles d'aucune utilité et n'a pu repousser d'elles le châtiment céleste. On a dit à ces deux femmes-là: «Entrez au Feu avec les autres impies». Cette tromperie n'était pas due à une perversité comme l'adultère par exemple car, en général, les femmes des Prophètes en étaient exemptes. La première, la femme de Noé, accusait son mari de folie, et la deuxième informait les hommes chaque fois que son mari recevait des hôtes.

وَصَرَبَ اللّهُ مَثَلًا لِلّذِينَ مَامَنُوا اَمْرَأَتَ فِرْعَوْنَ إِذْ قَالَتَ رَبِ اَبْنِ لِي عِندَكَ بَيْتَا فِي الْعَنْفِينِ الْفَالِمِينَ فَرْعَوْنَ وَعَمَلِهِ. وَيَجْفِى مِنَ الْفَوْمِ الظَّلِمِينَ اللّهِ وَرَبّيَ الْفَالِمِينَ اللّهِ وَمَدّقَتْ وَمَدّقَتْ وَمَدّقَتْ فَرَجَهَا فَنَفَخْنَا فِيهِ مِن رُّوحِنَا وَصَدَّقَتْ بِكُلِمَاتِ رَبّهَا وَكُتُهِهِ. وَكَانَتْ مِنَ الْقَتَبِلِينَ اللّهِ

wa ḍaraba-L-Lâhu matala-l-lil-ladîna 'â manû-m-ra'ata Fir'awna 'id qâlat rabbi-b-ni-lî 'indaka baytan fî-l-jannati wa najjini min Fir'awna wa 'amalihi wa najjinî mina-l-qawmi-z-zâlimîna (11) wa Maryama bnata 'Imrâna-l-latî'aḥṣanat farjahâ fanafaḥnâ fîhi mir-rûḥina wa ṣaddaqat bikalimâti rabbihâ wa kutubihî wa kânat mina-l-qânitîn (12).

Allah propose en exemple aux fidèles la femme de Pharaon. Elle disait: «Seigneur, réserve-moi une place au Paradis. Protège-moi contre Pharaon et ses manœuvres. Délivre-moi des méchants». (11) Il propose aussi en exemple Marie, fille de 'Imran, qui vécut chaste. Nous lui insufflâmes une parcelle de notre vie. Elle crut aux paroles de son Seigneur et à Son Livre. Elle fut vertueuse. (12).

Par contre, Dieu propose en exemple aux croyants des personnes vertueuses qui vécurent parmi les incrédules, ayant besoin d'eux, et dont leur société ne leur a nui en rien. Pharaon était un souverain despote et orgueilleux. Sa femme Asia ne l'approuvait pas souvent dans son agissement. Une fois soumise à Dieu, l'impiété de son mari

ne lui a causé aucun préjudice. Dieu donne cet exemple afin que les hommes sachent qu'il les juge en toute équité sans prendre l'un d'entre eux à cause d'un péché commis par un autre. A ce propos, Ibn Jarir rapporte d'après Salman que Pharaon torturait sa femme en l'exposant au soleil. En la quittant les anges venaient la protéger de leurs ailes, et elle voyait sa demeure au Paradis. Elle implorait Dieu par ces mots: «Seigneur, réserve-moi une place au Paradis» Elle a choisi le voisin avant la demeure, comme ont avancé les ulémas: «Protège-moi contre Pharaon et ses manœuvres» Car je désavoue sa tyrannie et ses méfaits. «Délivre-moi des méchants». Telle est Asia Bent Mouzahem dont son mari Pharaon attachait ses pieds et ses mains aux pals pour la torturer alors qu'elle endurait patiemment tout cela. En voyant sa demeure au Paradis, elle sourit. Son mari s'écria alors en s'adressant à ses sujets: «Ne vous étonnez-vous pas de sa folie? Nous la torturons et elle rit?». Dieu recueillit son âme au Paradis.

«Il propose aussi en exemple Marie, fille de 'Imran, qui vécut chaste» en gardant sa virgnité. «Nous lui insufflâmes une parcelle de notre vie» en lui envoyant l'ange Gabriel qui se présenta devant elle sous une forme humaine et Dieu lui ordonna de souffler dans l'encolure de sa robe. Ce souffle atteignit directement son utérus et tomba aussitôt enceinte. «-Elle crut aux paroles de son Seigneur, et à son Livre» c'est à dire en Ses lois et Sa prédestination.

Abou Moussa Al-Ach'ari rapporte que le Messager de Dieu qu'Allah le bénisse et le salue- a dit: «Parmi les hommes il y avait plusieurs qui ont été idéaux, mais parmi les femmes il n'y avait que trois: Asia la femme de Pharaon, Marie la fille de 'Imran et Khadija Bent Khouwailid. La supériorité de 'Aicha sur les autres femmes est comme celle du «tharid» sur tous les autres mets:» (Rapporté par Boukhari et Mouslim)<sup>[1]</sup>. (Ce tharid est un mets composé de pain trempé dans la soupe de la viande).

في الصحيحين، عن أبي موسى الأشعري، عن النبي ﷺ قال: «كمل من الرجال كثير ولم (1) يكمل من النساء إلا آسية امرأة فرعون، ومريم ابنة عمران، وخديجة بنت خويلد، وإن فضل عائشة على النساء كفضل التريد على سائر الطعام،